



# PROJET D'ETABLISSEMENT

## 2021 – 2025

---

Du CESDA34 à la  
« Plateforme Inclusive Cesda »





## SOMMAIRE

### Table des matières

<i>Préambule : « Le mot du Directeur »</i> .....	3
<b>PREMIERE PARTIE – D’UNE HISTOIRE FONDATRICE A UN ENVIRONNEMENT EN MOUVEMENT</b> .....	4
<b>TITRE I. Rencontre entre une histoire fondatrice et un projet associatif</b> .....	4
<b>TITRE II. L’environnement externe</b> .....	7
<b>TITRE III. Les publics accueillis et leur évolution</b> .....	10
<b>DEUXIEME PARTIE - UNE PLATEFORME AU SERVICE DES PARCOURS D’INSERTION</b> .....	13
<b>TITRE I. Le dispositif : un accompagnement global, des modalités plurielles</b> .....	13
<b>TITRE II. La Calanque : innovation au service des jeunes en situation de handicap rare</b> .....	20
<b>TROISIEME PARTIE - UN PROJET ADAPTÉ AUX PUBLICS ET AUX PARCOURS</b> .....	25
<b>TITRE I. Un projet qui repose sur l’autonomisation des jeunes et la participation des parents</b> ...	25
<b>TITRE II. Les choix linguistiques concernant les jeunes sourds</b> .....	29
<b>TITRE III. L’enseignement et le soutien aux parcours scolaires</b> .....	31
<b>TITRE IV. Une dimension santé à articuler à l’accompagnement social</b> .....	35
<b>TITRE V. Une offre patrimoniale d’habitat inclusif, des espaces et structures collectifs tournés vers l’extérieur</b> .....	39
<b>TITRE VII. Des réseaux et partenariats actifs à disposition de l’accompagnement</b> .....	43
<b>TITRE VIII. Un accompagnement dans un environnement bientraitant</b> .....	45
<b>QUATRIEME PARTIE - LES MOYENS DU PROJET, MOBILISÉS AU SERVICE DES PARCOURS</b> .....	46
<b>TITRE I. La valorisation des compétences humaines</b> .....	46
<b>TITRE II. Les outils de l’accompagnement</b> .....	56
<b>TITRE III. La participation des usagers</b> .....	60
<b>TITRE IV. Le système d’information, outil support de l’accompagnement et de la collaboration des salariés</b> .....	61
<b>TITRE V. Pôle logistique</b> .....	63
<b>TITRE VII. La démarche de qualité opérationnelle et intégrée par tous</b> .....	65
<b>TITRE VIII. Des modes de travail collaboratifs et des modes de communication constructifs</b> .....	68
<b>TITRE IX. Relancer la communication externe, renommer l’établissement</b> .....	70
<b>ANNEXE N°1 Plaquette «accueil TLA »</b> .....	71
<b>ANNEXE N°2 « La fonction de coordination sur la Calanque »</b> .....	73
<b>ANNEXE N°3 « Le Projet Linguistique »</b> .....	80
<b>ANNEXE N°4 « La mission de référent PIA »</b> .....	86

## **Préambule : « Le mot du Directeur »**

*Je vous invite à prendre le temps de la lecture de ce projet.*

*Cette invitation s'adresse à toute personne, que vous soyez concerné à titre personnel, que vous soyez parent ou ami de jeunes sourds ou de jeunes rencontrant des troubles des apprentissages (difficultés cognitives spécifiques, troubles du langage...) ou que vous soyez simplement une personne intéressée par notre projet. Elle s'adresse aussi à tous ceux qui sont concernés par les situations de jeunes ou adultes rencontrant des handicaps rares, nécessitant un accompagnement et des réponses très spécifiques. Car le CESDA34, établissement historiquement ancré dans la formation des jeunes sourds a, au fil du temps, élargit son champ d'action et propose aujourd'hui tout **un panel de réponses au service des parcours inclusifs des jeunes accompagnés**. Vous pourrez découvrir tout cela dans la présentation de notre dispositif.*

*Pour ma part, j'introduirai ce projet en insistant sur les valeurs qui nous sont chères, celles qui fondent notre engagement, celles qui ancrent et donnent force et sens à toutes les actions que nous développons. Car les valeurs, c'est le carburant, et de notre association l'ADPEP34, et de ses établissements, ici le CESDA34. L'objectif partagé n'est pas une plus-value lucrative. Ce qui fonde notre action et donne sens à notre travail quotidien, c'est une vision, un désir d'engagement pour une société solidaire, ouverte et intéressée par tous les modes de communication, bienveillante et attentive aux différentes façons d'être dans ce monde. Et toujours considérer que la différence, nos différences sont notre richesse, notre premier trésor commun et que ce trésor se doit d'être partagé.*

*Pour bien situer notre positionnement, je dirai que la promotion de l'inclusion nécessite d'agir sur deux niveaux.*

- D'une part, il s'agit d'œuvrer pour **la reconnaissance et l'acceptation** des différentes façons de communiquer et d'être au monde.*
- D'autre part, il s'agit d'aider les personnes qui ont des spécificités liées à leurs différences, à acquérir les compétences et les codes utiles **pour trouver leur place avec tous les autres** dans notre société.*

*C'est par cette double démarche, par ce double engagement, que le CESDA34 entend soutenir ses missions.*

*Michel Dumas, le 23 octobre 2020*

*Tout au long de l'année 2020, les équipes du CESDA34 ont été mobilisées pour participer à l'élaboration du projet d'établissement. Ce document a été rédigé en s'appuyant sur les travaux élaborés par les différents groupes de travail. Il est le fruit d'un travail collectif, qui a impliqué différents niveaux d'intervention, équipes techniques et direction du CESDA34 et l'association ADPEP34 qui, forte de ses valeurs fondatrices de solidarité, de justice et de laïcité, porte aujourd'hui ce projet.*

*Au terme de ce travail, et par décision associative en date du **09 février 2021, le CESDA34 change de nom et devient la « Plateforme Inclusive Cesda »***

## PREMIERE PARTIE – D’UNE HISTOIRE FONDATRICE A UN ENVIRONNEMENT EN MOUVEMENT

Ce projet d’établissement présente l’organisation proposée pour répondre aux multiples besoins d’un public accueilli en constante évolution. Il intervient dans un contexte et un environnement en grande mutation. Il vise à la fois à l’adaptation aux nouveaux besoins et à la promotion de la diversification et de la plasticité des modes d’accompagnement. Son objectif est de définir, de façon à la fois précise et synthétique, les réponses et les organisations proposées à ce jour et celles que nous entendons développer durant les cinq ans à venir. Pour pouvoir construire, grandir et soutenir une démarche de progression continue de la qualité des prestations proposées, nous avons besoin de nous appuyer sur de nouvelles fondations. C’est la vocation de ce document que d’être la référence commune qui fasse socle, un point d’appui indispensable pour que nous puissions faire vivre le dispositif et construire la Plateforme Inclusive Cesda de demain.

### TITRE I. Rencontre entre une histoire fondatrice et un projet associatif

#### I.1. Un projet inscrit dans une histoire fondatrice

C’est en 1850, au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, que l’institution voit le jour. Comme toutes les institutions créées à cette période, il s’agit d’un projet caritatif et religieux. « L’institution des sourds muets et jeunes aveugles de Montpellier » est alors gérée par la compagnie des filles de la charité.

Pour situer cette confrérie, sa création date de 1617 et fut une des œuvres de l’abbé Vincent de Paul. La rue où est implanté la Plateforme Inclusive Cesda s’appelle de ce fait « Saint Vincent de Paul ». Perpendiculaire à cette rue et en face de la Plateforme Inclusive Cesda, débouche la rue de l’Abbé de l’Epée, qui fut au 18<sup>ème</sup> siècle (sous Louis XIV) un grand précurseur de l’enseignement spécialisé destiné aux sourds.

Ce bref rappel des origines de l’association témoigne bien de l’importance de l’histoire dans cette institution, histoire qui a marqué une implantation locale jusqu’à la nomination du réseau des rues du quartier Boutonnet de Montpellier.

La gestion par la compagnie des Filles de la Charité dura plus d’un siècle. L’omniprésence de la référence religieuse, la non mixité, l’église, la production agricole sur place sont autant de constantes qui caractérisaient alors ce qui allait après-guerre devenir le secteur médicosocial.

En 1968, c’est « l’Association Saint Vincent de Paul pour Déficiants Auditifs » qui prend le relais.

L’année 1957 marque le début d’une ère nouvelle, avec l’autorisation officielle de « l’Institut d’Education Sensorielle ».

En 1970, l’institution sera baptisée CESDA (Centre d’Education Spécialisée pour Déficiants Auditifs).

Dès les années 1990 étaient créées les unités d’enseignement externalisées (UEE). Le CESDA n’est plus une école spécifique intra-muros mais porte ses dispositifs d’enseignement dans les écoles, collèges et lycées de Montpellier, anticipant de fait sur les dynamiques inclusives qui orientent maintenant le secteur.

En 2003, le premier cas identifié de syndrome de USHER – déficience auditive accompagnée d’une déficience visuelle évolutive - au sein de l’établissement conduit celui-ci à commencer à élargir son champ d’action.

En 2008, la modification des agréments acte la création du SESSAD.

A cette occasion, le CESDA est renommé Plateforme Inclusive Cesda. Il est composé dorénavant d’un IES et d’un SESSAD.

A compter de 2015, le SESSAD accompagne également des enfants en situation de troubles spécifiques du langage (TSL).

L'année 2018 est une nouvelle année de grand changement. Faisant suite à un processus de fusion, la Plateforme Inclusive Cesda est désormais géré par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault (ADPEP34).

L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre de nombreux changements :

- Redistribution des agréments (voir ci-après)
- Inauguration des nouveaux locaux du dispositif handicap rare (dispositif qui prendra le nom de « **La Calanque** » courant 2020)
- Création d'un service premier accueil pour les jeunes vivants avec un handicap cognitif spécifique
- Préparation de la refonte des organisations par groupes d'âges (IES) et par mission (La Calanque, SESSAD déficients auditifs, SESSAD handicap cognitif)
- Signature du CPOM associatif (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie
- Mise en œuvre de la démarche de qualité
- Mise en œuvre du suivi de l'activité sur le SESSAD

Ces changements sont mis en œuvre dans une période de tension. Il est à noter notamment une baisse de la demande du public historique (notamment du fait de l'évolution des appareillages qui permet des démarches inclusives des jeunes sourds ...). Dans ce contexte compliqué, il est nécessaire de redéfinir le cœur du projet, de penser son évolution, de l'adapter aux changements de l'environnement et de le préparer aux évolutions à venir.

Toutes ces questions viennent bousculer en profondeur l'identité de la Plateforme Inclusive Cesda, sa culture d'établissement d'enseignement pour sourds et ses modalités de fonctionnement.

En 2020, par la présentation de ce nouveau projet, l'ADPEP34 entend repositionner le dispositif en prenant en compte tous ces éléments de contexte et en affirmant sa volonté sans faille de travailler à son avenir. Tout le parcours et l'histoire de la Plateforme Inclusive Cesda sont une richesse qui loin de condamner à un immobilisme mortifère, offre les fondations utiles à un nouvel élan.

C'est en s'appuyant sur les engagements des anciens et sur les savoir-faire acquis, sur les compétences des professionnels présents que l'ADPEP34 et la Plateforme Inclusive Cesda entendent refonder un projet dynamique et innovant, inscrit dans une réflexion prospective visant à se situer en phase avec les évolutions du secteur et de notre société.

## 1.2. Un projet récemment inscrit dans une nouvelle démarche associative

Depuis 2018, la Plateforme Inclusive Cesda constitue un dispositif de l'ADPEP34, qui elle-même a également une histoire ancienne puisqu'elle a été créée en 1923, dans le champ de l'Éducation Populaire.

Depuis ses origines, l'ADPEP34 s'appuie sur les valeurs fondamentales du mouvement associatif des PEP : la laïcité et la solidarité. Laïcité, justice et solidarité sont indissociables et au cœur de la démarche de l'association, celle-ci œuvrant à favoriser l'insertion des plus vulnérables dans la société et leur accès à une véritable citoyenneté.

Le mouvement des PEP conçoit la laïcité comme un facteur de paix et comme le fondement d'une organisation de la société qui assure les libertés individuelles et collectives dans l'esprit d'une tolérance mutuelle. L'objectif des PEP est de combattre le cloisonnement social et toutes ses actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales.

Au sein de l'ADPEP34, ces valeurs s'enrichissent de leurs nécessaires interactions. Elles participent à la construction d'une société plus inclusive, plus éclairée et plus solidaire à la fois.

Laïcité, égalité et solidarité sont donc indissociables et constamment présentes au cœur de la démarche de l'association qui œuvre à favoriser l'insertion des plus vulnérables dans la société et leur accès à une véritable citoyenneté.

Les objectifs généraux du projet associatif 2018 2022 encadrent l'action globale dans laquelle se situe le dispositif Plateforme Inclusive Cesda. Ils ont été déclinés à partir des quatre axes prioritaires qui transcendent ainsi les différents dispositifs :

- Promouvoir les valeurs associatives
- Développer une culture commune
- Renforcer la dimension militante
- Adapter les actions existantes aux évolutions de contexte, soutenir les projets innovants

Ces objectifs viennent guider les différents dispositifs qui composent la richesse de l'ADPEP34 :

Secteur Loisirs	<i>Dispositif Centre Vacances Loisirs (CVL) : quatre centres permanents qui sont le centre de Malibert, le centre des Angles La Baliu, le centre de Palavas Le Grain de sel, le centre de Valras Mer et Soleil et deux activités d'Accueil Collectif de Mineurs</i>
Secteur Médico-Social	<i>Dispositif Ensoleillade : Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) La Parage, Institut Médico-Educatif (IME), Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD), Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) Cœur d'Hérault, Unité Régionale de Répit (URR) Occitanie.</i>  <i>Dispositifs ESAT : ESAT Ateliers Kennedy, ESAT La Bulle Bleue, SA ESAT</i>  <i>Dispositif Plateforme Inclusive Cesda : Institut Educatif Sensoriel (IES), Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD), Equipe Relais Handicaps Rares</i>
Secteur Social	<i>Dispositif MECS Les Terres Rouges</i>  <i>Dispositif MECS Les Mariniers</i>
Commun	<i>Siège administratif</i>

## TITRE II. L'environnement externe

Le projet ne peut exister qu'en tenant compte du contexte dans lequel se trouve le dispositif qui le mène. Ce contexte est notamment défini par l'ensemble du corpus réglementaire applicable au dispositif. Il est également impacté par les grandes orientations des politiques sociales et médico-sociales.

### II.1. L'environnement au travers des politiques publiques et des mutations du secteur

#### II.1.1 Législation

Les textes fondamentaux du secteur sont en référence permanente.

Les textes socles concernant les dispositifs médico-sociaux sont les suivants :

- La loi 2002-2 du 02/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale place l'utilisateur au cœur de sa prise en charge en renforçant ses droits.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances de la personne, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, réformant les modalités d'accueil et de parcours, est la première à donner une définition législative du handicap.

De façon globale, sont également essentiels les textes relatifs à la santé :

- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

#### II.1.2 Une dynamique inclusive inscrite et un environnement en forte mutation

Le secteur médico-social est entré dans un très grand mouvement dû à l'évolution des politiques publiques. Ce projet d'établissement est élaboré dans le cadre qui suit :

##### ➤ **Une société inclusive**

Une affirmation très forte d'une volonté d'aller vers une société plus inclusive, ayant vocation de permettre à chacun de vivre dans la société ordinaire avec ses différences, avec ses handicaps.

Dans cette dynamique les institutions traditionnelles qui ont fait l'histoire du secteur sont très fortement mises en cause, parce qu'elles sont pointées comme générant de l'exclusion et de la discrimination (remise en cause des prises en charge dans des murs spécialisés, qui sont, de fait, coupées de la vie sociale ordinaire). C'est à l'offre d'accompagnement de s'adapter aux besoins de la personne et non plus à la personne de s'adapter aux propositions de l'institution. Pour autant, avec l'ADPEP34, les dispositifs restent vigilants à ce qu'inclusion ne soit pas le faire valoir de politiques de moindre accompagnement. Pour les enfants en situation de handicap rare par exemple, la notion d'inclusion ne doit pas se substituer aux priorités que sont leur bien-être et leur apaisement. De façon générale, l'inclusion ne peut être soutenue que si la personne en situation de handicap bénéficie des accompagnements adaptés qui permettent de prendre en compte ses difficultés.

##### ➤ **Une réponse accompagnée pour tous**

Une injonction à redéployer les moyens de l'action sociale afin de garantir une réponse accompagnée pour tous (zéro sans solution, ne plus laisser des personnes en situation de handicap sans réponse), le tout dans un contexte de politique budgétaire globale qui n'ampute pas les moyens dédiés à la prise en compte du handicap (contrairement au secteur culturel par exemple), mais qui ne l'augmente pas non plus.

C'est une réalité qui nous paraît durablement installée, indépendamment des inflexions des alternatives politiques.

*Nota bene : Il faut mesurer de plus qu'un enjeu sociétal majeur et durable s'ajoute à cela avec la prise en compte des dépendances liées au grand âge.*

➤ **Une logique de parcours**

Une demande de passage de la logique de prise en charge à celle de l'accompagnement des parcours de vie.

Ce qui signifie que les réponses à mettre en œuvre sont des réponses dynamiques et en mouvement, adaptées aux besoins du moment de chacun, et devront varier en fonction de l'évolution des besoins.

*Nota bene : On ne partira plus sur des filières de prise en charge en institution prédéfinies pour toute la durée de la scolarité mais pour l'adaptation de l'accompagnement en valorisant les ressources de l'environnement.*

➤ **Serafin**

La réforme SERAFIN PH a pour objectif de modifier la tarification des établissements. Le projet général est de cesser le financement global des établissements et de passer sur une logique de financements de prestation d'actes. C'est une remise en cause du financement global et indifférencié pour toutes les personnes en institution.

Avec la démarche Sérafin, la volonté est d'apporter un financement spécifique dans le domaine où chaque personne en situation de handicap a des besoins de compensation et de ne plus l'enfermer dans la dépendance à une prise en charge là où elle a des ressources pour se débrouiller seule. Ces financements seront liés aux besoins évalués pour chaque personne accompagnée (*dans une volonté de démarche inclusive, il s'agit de ne plus « enfermer » de façon globale les personnes dans une prise en charge institutionnelle, mais au contraire de les pousser à mobiliser toutes leurs ressources personnelles*).

Sur les cinq années à venir (le temps de validité de notre nouveau projet), la démarche sera mise en route et impactera le fonctionnement de la Plateforme Inclusive Cesda.

Toutefois, au moment de la rédaction de ce projet, il est difficile de situer le moment exact de la mise en place concrète de cette réforme. La démarche projet courant sur les cinq ans à venir, il est important de préciser cette évolution en cours afin de construire un projet qui sera susceptible de s'adapter à ce futur bouleversement.

➤ **Education nationale et handicap**

En continuité de la démarche inclusive, il est affirmé qu'il relève de la vocation de l'éducation nationale de scolariser et donc de prendre en compte les besoins des enfants en situation de handicap, en intégrant dans son fonctionnement les réponses adaptées pour ce faire (*en conséquence il y a déjà au moins un IES qui a cessé de fonctionner en tant que tel et qui est devenu prestataire de service pour l'Education nationale*).

➤ **Un nouveau public en institution :**

Une réorientation des anciennes institutions vers l'accueil des problématiques les plus complexes, à destination des publics qui, ponctuellement ou plus durablement, ne pourront pas être accompagnés en milieu ordinaire.

➤ **Les évolutions technologiques, l'implant cochléaire :**

Dans le domaine de la surdité, une amélioration très importante et constante de la technique des implants.

De fait, nous parvenons aujourd'hui à un taux de réussite technique proche de 100%. Cela laisse augurer un avenir où les enfants sourds implantés ne rencontrant pas d'autres difficultés, et dont le développement linguistique et langagier n'aurait pas été entravé, n'auront plus besoin

d'accompagnement type IES ni même d'accompagnement individualisé type SESSAD. C'est pour partie du fait de cette évolution que nous notons un effondrement de la demande des enfants sourds sur la Plateforme Inclusive Cesda comme sur la plupart des établissements du même type.

### II.1.2 Recommandations sectorielles (HAS...)

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) créée en 2007 par la loi de financement de la sécurité sociale assurait la production de recommandations de bonnes pratiques et participait au processus d'évaluation des ESSMS. Depuis 2018, l'ANESM a rejoint la HAS (Haute Autorité de Santé) qui voit ainsi s'opérer un élargissement de ses missions dans le champ du sanitaire aux champs social et médico-social.

*« Les travaux menés par la HAS ont l'ambition, par plus de transversalité entre les professionnels, d'améliorer la continuité dans les parcours de vie des personnes accompagnées, qu'elles soient en situation de handicap, âgées, relevant de la protection de l'enfance ou encore de dispositifs d'inclusion sociale ».*

La HAS considère que *« les personnes accompagnées par une structure du secteur social ou médico-social font face à des besoins et attentes très différents et évolutifs au fil du temps »* mais pour autant des *« enjeux communs se dessinent au service de la qualité du parcours de vie de chacune »*.

Dans ce cadre, la HAS a mis en place une organisation à des fins d'amélioration des pratiques professionnelles qui se traduit par la production de recommandations de bonne pratique, la responsabilité de la procédure d'évaluation des ESSMS (loi n°2019-774 du 24 juillet 2019) sur la base d'un référentiel prévu en publication en novembre 2021, l'habilitation des organismes réalisant les évaluations.

## II.2. L'environnement au travers de l'organisation régionale (CPOM ARS)

L'ADPEP34 a signé avec l'ARS son CPOM pour une durée de 5 ans. Le CPOM en cours a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se terminera le 31 décembre 2023. Un nouveau CPOM lui succèdera ensuite. Le CPOM a pour objet de définir et donner un cadre aux relations entre l'ARS Occitanie et l'ADPEP34 pour ses établissements relevant du secteur médico-social ; il définit les objectifs qui sont à atteindre par les différents dispositifs dont la Plateforme Inclusive Cesda, cela avec les moyens qui lui sont alloués.

C'est un contrat qui formalise les engagements techniques et financiers, dans le cadre de la mise en œuvre par l'ARS au niveau régional de la politique médico-sociale de l'ADPEP34 pour l'accueil, l'accompagnement et le suivi des usagers pour lesquels un agrément a été obtenu.

Le CPOM définit des engagements en termes de suivi de l'évolution des autorisations, des objectifs et fiches actions, un plan global de financement pluriannuel, un plan de programmation de l'investissement (PPI), un suivi de l'activité, un suivi des effectifs, des départs prévisionnels à la retraite, l'évolution de la Dotation Globalisée Commune, l'autorisation pour le siège.

A ce titre c'est un document central et incontournable du contexte dans lequel évolue la Plateforme Inclusive Cesda. Le CPOM de la Plateforme Inclusive Cesda stipule une importante augmentation en termes de jours d'ouverture et d'activité réalisée.

Parmi les changements forts impulsés par ce CPOM, il convient donc de relever les résultats en termes de taux d'activité et de jours d'ouverture : passage au plus tard en 2023 de 180 jours d'ouverture à 210 sur l'IES et le SESSAD, et à 218 sur le dispositif La Calanque.

## TITRE III. Les publics accueillis et leur évolution

### III.1 Les nomenclatures

Le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) prévoit une démarche d'assouplissement du régime d'autorisation. Cette évolution s'articule avec la démarche "**une réponse accompagnée pour tous**" et s'inscrit dans le cadre d'un processus de transformation de l'offre sociale et médico-sociale en cours de déploiement. L'objectif est de permettre aux ESSMS d'adapter leurs accompagnements à des publics toujours plus diversifiés dans leurs typologies, besoins et aspirations et de **promouvoir davantage les démarches inclusives**.

### III.2 Les autorisations à ce jour

D'un point de vue administratif et réglementaire, les autorisations et le financement de la Plateforme Inclusive Cesda reposent sur deux agréments.

Le directeur général de l'ARS Occitanie a communiqué le 7 novembre 2019 un nouvel arrêté déterminant les autorisations comme suit :

➤ **IES** (Institut d'Éducation Sensorielle).

**97 places** réparties comme suit :

- 7 places Handicap Rare dont 4 avec internat
- 75 places Déficience Auditive dont 37 avec internat
- 15 places Handicap Cognitif Spécifique dont 3 avec internat

➤ **SESSAD** (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile).

**74 places** réparties comme suit :

- 35 places Déficience Auditive
- 39 places Handicap Cognitif Spécifique

➤ **ERHR** (Equipe Relais Handicap Rare autorisé par l'ARS en date du 30/09/2014.)

Assure des missions de coordinations transversales au niveau régional, mais aucune prise en charge directe.

### III.3. La caractérisation des publics

➤ **Surdit **

La surdit  se caract rise par une perte d'audition qui se chiffre en d cibels (dB).

Lorsque la perte d'audition d passe les 40 dB, **les difficult s d'acc s au langage apparaissent**.

La question des fr quences (Hz) est  galement en jeu, les aigus se perdant plus rapidement que les graves.

Les jeunes sourds accueillis   l'IES ont tous un niveau de perte sup rieur   50 dB.

Sur le SESSAD, le niveau de perte est sup rieur   40 dB.

Il convient de pr ciser que les cons quences du niveau de perte sont fortement   nuancer selon le niveau d'efficacit  et d'utilisation des appareillages.

### ➤ TLA (Troubles Langage et Apprentissages)

Comme précisé dans le guide qui émane de la direction de la cohésion sociale<sup>1</sup>, la nouvelle mention « handicaps cognitifs spécifiques » concerne les personnes présentant des troubles du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages ne relevant ni de déficiences intellectuelles ni de troubles du comportement (10° du I).

Concernant le SESSAD de la Plateforme Inclusive Cesda, nous définissions, jusqu'en 2019, ce public sous l'appellation « TSL » (Trouble Spécifique du Langage). La mise à jour de nos autorisations fin 2019 a repositionné cette appellation sous le terme « HCS » (Handicap Cognitif Spécifique), puis « TLA » (Trouble du Langage et des Apprentissages). L'autorisation en cours nécessite donc, pour le public accompagné, une orientation de la maison de l'autonomie vers un « SESSAD TLA ».

De façon plus précise, les troubles cognitifs spécifiques impactent les capacités d'apprentissage. Ils apparaissent au cours du développement de l'enfant, avant ou lors des premiers apprentissages et persistent jusqu'à l'âge adulte.

Il s'agit bien d'un fonctionnement atypique de certaines structures cérébrales, en l'occurrence celles qui sous-tendent une des fonctions cognitives. Ces troubles sont structurels et non fonctionnels. Ils ne sont donc pas réversibles, mais bien durables. Ils persistent à l'âge adulte, nécessitant une rééducation et/ou le développement de stratégies compensatoires.

Dans près de 40% des cas, un enfant concerné par un trouble « Dys » présente plusieurs types de troubles des apprentissages. Un problème de langage oral (dysphasie) est associé à un risque de dyslexie dans 50% des cas. La prévalence des troubles des apprentissages est estimée, selon les études, à entre 10 et 15% des enfants d'âge scolaire. Le trouble du langage écrit (dyslexie) concerne 3 à 5% des enfants, le trouble spécifique du langage oral (dysphasie) 2%, les troubles d'acquisition des coordinations (dyspraxie) 5 à 7%, et les troubles de l'attention 3 à 5%<sup>2</sup>.

### ➤ Handicaps rares et complexes (dispositif « La Calanque »)

L'arrêté du 2 août 2000 relatif à la définition des handicaps rares (art D. 312194) précise la définition : « Sont atteintes d'un handicap rare les personnes présentant l'une des configurations de déficiences ou de troubles associés, dont le taux de prévalence n'est pas supérieur à un cas pour 10 000 habitants et relevant de l'une des catégories suivantes : l'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave ; l'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ; l'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ; une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience ; l'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle qu'une affection mitochondriale ; une affection du métabolisme ; une affection évolutive du système nerveux ; une épilepsie sévère. ».

Avec une définition aussi large, nous ne pouvons que faire le constat de la pluralité des handicaps des enfants susceptibles d'être accompagnés sur la Calanque. La dimension handicap sensoriel (auditif ou visuel) y est systématiquement présente.

## III.4. Les publics, évolution et perspectives

Au-delà des principales catégories définies ci-dessus il convient de noter les évolutions qui suivent :

- Il n'y a plus de corrélation directe entre l'identification d'un type de handicap et le dispositif d'accompagnement qui doit être mis en œuvre. En effet, les compensations mises en œuvre et les ressources de l'environnement impactent fortement les trajectoires des personnes concernées. De plus, l'expression d'un même handicap est très variable d'une personne à l'autre,

---

<sup>1</sup><https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/etablissements-et-services/article/guide-pour-l-application-de-la-nomenclature>

<sup>2</sup> L'ensemble de ces données chiffrées est extrait du site internet de l'INSERM, « troubles des apprentissages », disponible sur <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/troubles-apprentissages>, dernière mise à jour le 01/10/14.

ce qui nous amène à considérer de façon prioritaire les effets chez la personne du handicap avec lequel elle vit plutôt que la catégorie de cet handicap.

- La multiplicité des difficultés des enfants accueillis devient de plus en plus fréquente. Ces difficultés ne se limitent pas aux trois champs répertoriés par nos agréments.
- Le contexte social impacte fortement les besoins de l'enfant.
- Chaque situation étant différente, il revient à l'institution d'adapter ses prestations aux besoins de l'enfant et non plus à l'enfant de s'adapter au fonctionnement de l'institution.
- La demande en matière de surdit  a  t  en baisse r guli re ces derni res ann es. C' st en faisant entrer le public « handicap cognitif sp cifique » que la Plateforme Inclusive Cesda parvient   compl ter les effectifs. Il est probable que ce mouvement se poursuive dans les ann es   venir.
- Concernant le SESSAD DA, il serait pertinent de relancer un travail avec les tous petits (  partir de 1 an) . La Plateforme Inclusive Cesda est en capacit  d'apporter un soutien   l'enfant et   sa famille d s le plus jeune  ge (selon les modalit s d'un Service d'Accompagnement Familial et d'Education Pr coce) . Nous notons le fait, qu'  ce jour, les plus jeunes enfants sourds ne sont plus orient s vers la Plateforme Inclusive Cesda et que leur prise en charge se limite aux r ponses du secteur sanitaire. Les jeunes enfants sourds sont, de plus, souvent implant s, et la prise en charge est d'abord m dicale. Pour autant la Plateforme Inclusive Cesda serait susceptible d'apporter des r ponses compl mentaires, y compris en cas de pose d'implants, notamment par le soutien   l'environnement et par la proposition d'outils d'aide au d veloppement de l'enfant.
- Les autorisations pr cisent   ce jour la typologie des enfants accompagn s sur chaque agr ment. Il nous para trait plus pertinent (et plus conforme   la r alit ) de laisser des latitudes pour compl ter les effectifs en fonction des fluctuations r guli res des places disponibles.
- Les candidatures « d ficience auditive » b n ficient d'une r ponse imm diate. Par contre les candidats TLA doivent passer par une longue attente avant de pouvoir b n ficier d'une r ponse, et ce, faute de place. Pour autant la mise en place d'un accompagnement adapt  pour ce public est un crit re d terminant pour le pronostic concernant leur avenir et leur qualit  de vie.
- Le public handicap rare qui est admis est le plus souvent tr s jeune (   partir de 4 ans). Les familles ne sont pas, pour leurs jeunes enfants, en demande d'h bergement. La Plateforme Inclusive Cesda compense donc le fait de ne pas remplir les places d'internat handicap rare par l'accueil d'une file active de journ e beaucoup plus importante que l'agr ment (12 enfants accueillis au moment de l' criture de ce projet pour 7 places agr e es). La question de la durabilit  de cette demanden ax e sur des accueils de jours reste ouverte. Si cela se confirme durablement, il conviendra de demander la r vision de nos agr ments. De plus ce changement correspondrait mieux   la structure des espaces mobilisables sur le site de la Plateforme Inclusive Cesda.

## DEUXIEME PARTIE - UNE PLATEFORME AU SERVICE DES PARCOURS D'INSERTION

### TITRE I. Le dispositif : un accompagnement global, des modalités plurielles

**Le schéma** présenté en page suivante illustre un ensemble de réponses structurées autour de la même identité institutionnelle qui va devenir au terme de l'écriture de ce projet la Plateforme Inclusive CESDA. Cette plateforme offre des réponses différenciées qui permettent de construire des compétences partagées, de développer des synergies, d'offrir la possibilité de parcours personnalisés et de construire des trajectoires inclusives.

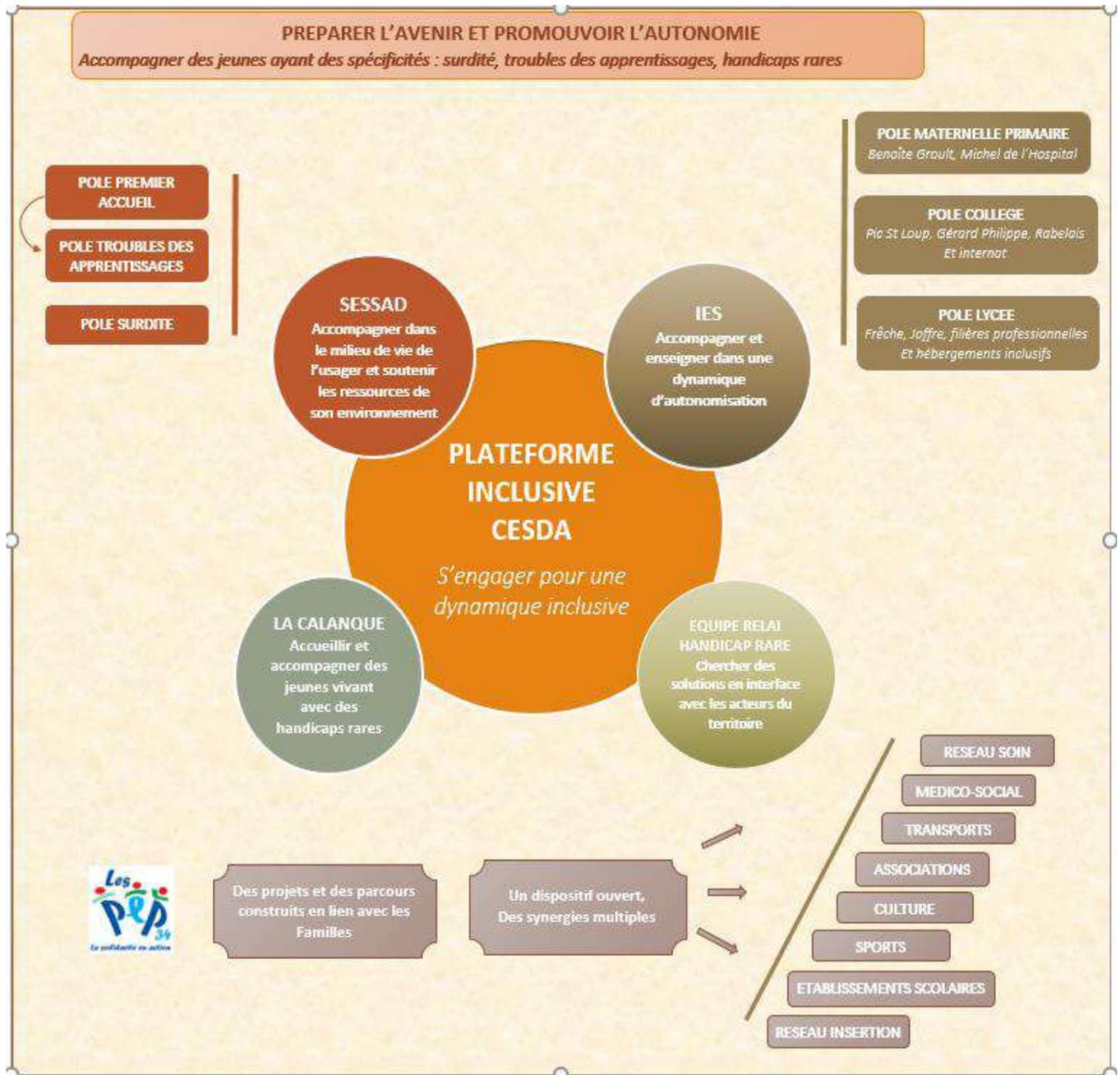
Ainsi, un enfant pourra par exemple bénéficier d'une scolarité dans le cadre d'une Unité d'Enseignement Externalisée, être hébergé en semaine dans les habitats inclusifs et faire ponctuellement des activités avec le dispositif La Calanque. Un autre enfant pourra dans son cursus passer du SESSAD à une unité d'enseignement de l'IES avant de sortir du dispositif tout en continuant des séances d'orthophonie en libéral. Il pourra aussi avoir bénéficié d'un passage par un logement inclusif où il aura été sollicité pour travailler son autonomisation et son adaptation à une vie sociale.

Tous ces outils, qu'offrent ces réponses modulaires, deviennent de plus en plus indispensables du fait de la pluralité des compétences nécessaires et des difficultés des enfants et des jeunes qui sont adressés. De plus, cet outillage est indispensable pour soutenir la mise en mouvement inclusif des jeunes accompagnés. Il s'agit d'une évolution importante qui est venue impacter la culture institutionnelle jusque-là en cours (jusqu'à récemment, la Plateforme Inclusive Cesda était assimilée à un établissement scolaire, avec une partie internat sur le modèle des collèges et lycées généraux). De fait, l'identité des équipes est à reconstruire en référence non pas à leur seule équipe de rattachement, mais à articuler à cette nouvelle dimension de plateforme d'accompagnement, plateforme résolument ouverte et articulée aux ressources de l'environnement.

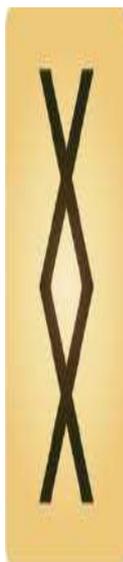
**Le jeune vient chercher un dispositif qui lui permet de se construire à travers un cheminement qui prend en compte ses spécificités.** Pour ce faire, nous pouvons lui proposer différents outils mobilisables, parmi lesquels figurent notamment l'accompagnement au parcours scolaire, à l'autonomisation, à la communication, à la gestion de son temps, à la gestion de sa propre sécurité, à sa vie citoyenne... Cette évolution importante vers un dispositif en capacité de mobiliser toutes ses ressources pour disposer des capacités de personnalisation de l'accompagnement se situe dans le sens de l'histoire.

**C'est par cette démarche dynamique, pragmatique, ouverte à l'environnement et aux singularités de chacun que le dispositif affirme sa capacité à proposer une plus-value institutionnelle.**

## I.1 Schéma du dispositif



## Les idées fondatrices du projet de la Plateforme



- Agilité, capacité d'adaptation, fluidité, souplesse
- Dynamisme, force de propositions
- Ouverture du dispositif, porosité avec l'environnement
- Apport d'une plus-value par le collectif, faire institution
- Transversalité, optimisation des ressources, valorisation des potentialités
- Décloisonnement, transversalité et partage des moyens
- Responsabilisation des professionnels
- Dynamique bienveillante pour les modalités de communication interne et externe
- Promotion de parcours inclusifs
- Valorisation de tous les modes d'expression et de communication, projet linguistique
- Transdisciplinarité : développement d'une culture d'échanges professionnels et de partage des questionnements en cours
- Construction des savoir-faire par une mise en interaction des apports pluridisciplinaires
- Développement par une culture partagée d'une clinique de l'accompagnement

## I.2. Description du fonctionnement général par agrément

### I.2.1. L'IES

L'IES comporte une Unité d'Enseignement Externalisée qui se décline en huit implantations de dispositifs classes, tous implantés dans des établissements scolaires de la métropole de Montpellier. Dans ces unités, il est proposé des cours dans des classes spécialisées à petits effectifs. Ces cours sont assurés par des enseignants spécialisés de la Plateforme Inclusive Cesda et sont adaptés aux spécificités de communication et aux difficultés des jeunes. En fonction des possibilités de chaque jeune, d'autres cours ont lieu en inclusion, avec les autres enfants de l'établissement scolaire.

Concernant l'IES, nous notons trois pôles d'intervention.

#### **Le Pôle Maternelle et Primaire**

Ce pôle est implanté dans deux établissements scolaires différents. Il n'y a pas de proposition d'hébergement pour cette classe d'âge.

- L'école Michel De l'Hospital est un établissement historiquement engagé dans l'accueil des jeunes sourds. En maternelle comme en primaire les jeunes bénéficient d'une dynamique globale dans laquelle est engagée l'ensemble de l'établissement. Le travail d'inclusion y est très présent. La langue des signes y est partagée aussi avec les jeunes entendants. A noter : l'évolution vers deux niveaux d'accompagnement, un niveau à cursus scolaire ordinaire (norme d'apprentissage éducation nationale) et un autre niveau à cursus adapté, sous la forme de « classe à projet » prenant en compte les possibilités des enfants.
- L'école Benoîte Groulte est une école primaire qui accueille une unité d'enseignement dédiée au jeunes ayant des troubles de l'apprentissage (handicap cognitif spécifique). Les locaux sont récents et l'accueil des jeunes y est très favorable.

## Le Pôle Collège

Ce pôle est implanté dans quatre lieux composés de trois établissements scolaires et d'un foyer d'hébergement.

- Le collège du Pic St Loup est un établissement historique pour l'implantation d'unités d'enseignement de la Plateforme Inclusive Cesda. Actuellement il y a deux unités d'enseignement pour des jeunes sourds, unités complétées par l'accompagnement de jeunes suivant une scolarité en inclusion. A noter le fait que la distance vis-à-vis de la Plateforme Inclusive Cesda (14 kilomètres) et la demande sur ce collège (de plus en plus d'enfants) sont des facteurs qui amènent à préparer le repositionnement de ces unités. Le contexte d'évolution démographique de Montpellier rend compliqué ce changement. En lien avec la direction régionale de l'éducation nationale, la Plateforme Inclusive Cesda a pris rang pour déplacer ce dispositif dans un nouveau collège qui devrait ouvrir d'ici moins de trois ans dans le quartier Port Marianne.
- Le collège Gérard Philipe accueille également deux unités d'enseignements pour des jeunes sourds.  
*A noter le fait qu'il est envisagé pour ces deux collèges une évolution pour disposer sur chaque site :*
  - *D'une classe à niveau éducation nationale (6<sup>ème</sup> -5<sup>ème</sup> sur le site de Gérard Philipe, 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> sur le site du Pic St Loup).*
  - *D'une classe à projet (même classe d'âge sur chaque site mais avec un enseignement adapté).*
- Le collège Rabelais accueille des jeunes ayant des troubles de l'apprentissage (handicap cognitif spécifique). La dynamique inclusive y est également forte : en fonction de leurs besoins dans les différentes matières enseignées, les jeunes y ont un planning où ils sont, soit en classe ordinaire, soit dans l'unité d'enseignement.
- L'hébergement (le foyer) est sur le site de la Plateforme Inclusive Cesda. Au moment de l'écriture de ce projet, c'est une dizaine des jeunes du pôle collège qui résident la semaine sur le foyer. Le travail d'accompagnement qui est réalisé auprès de ces jeunes concerne tous les aspects de leur vie (prestations éducatives et d'autonomisation). Au moment de l'écriture de ce projet, il n'y a pas de jeunes uniquement en situation de handicap cognitif au foyer, tous les usagers présentent des niveaux différents de surdité associés ou pas à d'autres difficultés.

## Le Pôle Lycée

Ce pôle est implanté dans quatre lieux composés de deux établissements scolaires et de trois modalités de logements inclusifs. Sont également suivis par ce pôle des jeunes en parcours de professionnalisation (apprentissage dans différentes filières ordinaires).

- Le lycée Joffre accueille des classes dédiées à des jeunes sourds (2<sup>nd</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale) et accompagne les jeunes pour l'obtention du baccalauréat (scientifique pour la plupart). A noter le fait qu'il s'agit là d'une proposition exceptionnelle, y compris à l'échelle du territoire national. En effet, les jeunes ont accès, soit à des cours dispensés en langue des signes et en langue orale par des professeurs spécialisés de la Plateforme Inclusive Cesda, soit aux cours de niveaux ordinaires (avec les autres jeunes). La Plateforme Inclusive Cesda prend en charge la présence d'un interprète pour en garantir l'accessibilité. La formule est attractive et correspond à un réel besoin pour des jeunes qui, sans ce soutien spécifique, ne parviendraient pas à accéder à ce niveau d'enseignement. De fait, la sphère de recrutement est large (Est Occitanie, PACA, ARA...).
- Le lycée Georges Frêche accueille notre Unité d'Enseignement et de Découverte des Métiers (UEDM) « troisième découverte des métiers ». Ce dispositif permet de préparer les démarches pour aller vers une formation professionnalisante. L'enseignement y est constitué d'apports théoriques en connaissances générales et de nombreux stages qui ont pour fonction de permettre au jeune de valider une filière professionnelle. C'est un dispositif qui s'avère très efficace. Il reste à améliorer l'implantation administrative de cette classe dans l'établissement scolaire. Ce travail est en cours.

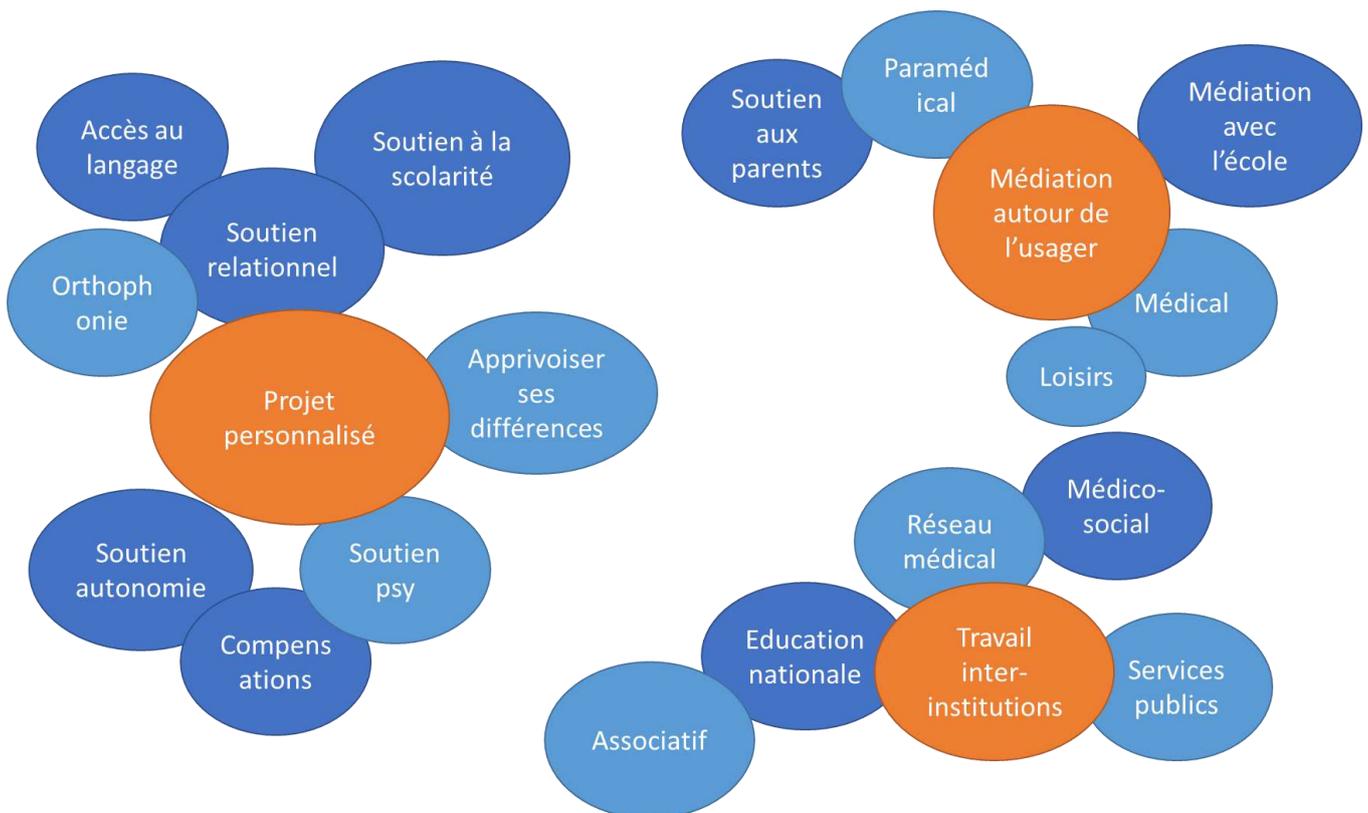
- Les appartements inclusifs d'Assas : constitués de deux F4 mitoyens, ces appartements sont dédiés à six jeunes engagés dans un projet d'autonomisation.
- Un élève de la Plateforme Inclusive Cesda est hébergé au Foyer des Jeunes Travailleurs. Le partenariat avec l'équipe du Foyer des Jeunes Travailleurs nous permet de soutenir cette trajectoire d'insertion sociale.
- Le Foyer de la Plateforme Inclusive Cesda : vingt deux jeunes lycéens y sont hébergés à ce jour. Ils disposent majoritairement de chambres individuelles. Le travail d'autonomisation qui y est effectué prendra un autre élan lorsque la structure de l'habitat aura été revue. En effet le projet est d'aller vers des petits studios sur le même site, mode d'hébergement intermédiaire qui permettrait à la fois de mieux solliciter le parcours d'autonomisation dans la gestion de son espace et de son temps, et d'assurer la sécurisation utile à des jeunes de 16 à 20 ans.

### 1.2.2. Le SESSAD

« Le SESSAD a un rôle de médiation entre l'enfant en situation de handicap et ses différents environnements. »

« La finalité du SESSAD est de permettre de trouver les réponses nécessaires dans le milieu où le jeune évolue et donc d'utiliser les ressources environnantes comme moyen de construction ou de reconstruction<sup>3</sup> ».

Le schéma ci après propose une illustration des missions du SESSAD réparties autour de trois axes d'intervention.



<sup>3</sup> ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation Sociale et Médicosociale), recommandations de bonnes pratiques professionnelles, « L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) », février 2011, disponible sur le site de la Haute Autorité de Santé à l'adresse qui suit : [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

**Le SESSAD** est composé d'équipes pluridisciplinaires mobilisant différents champs de compétences qui viennent apporter des soutiens individuels dans la vie du jeune.

Tous les intervenants (orthophonistes, enseignants, éducateurs, psychologues et autres intervenants) travaillent dans une dimension partenariale. Dans la pratique, c'est le référent du jeune (quelque soit son métier) qui a pour mission de veiller à la coordination et à la cohérence des interventions, en se référant aux documents contractuels en cours (document individuel d'accompagnement) et au projet personnalisé qui est réajusté chaque année.

Le temps de travail des intervenants est réparti entre temps de travail direct (actions d'accompagnement du jeune) et le temps indirect (travail au niveau institutionnel). En moyenne cinq interventions sont réalisées par semaine et par jeune. Les temps d'accompagnement en face à face sont des séances d'orthophonie (1 à 3 par semaine) et des interventions de l'éducateur ou du professeur.

Les interventions des accompagnants peuvent se faire au domicile, à l'école, au club de sport, dans tout ce qui compose l'environnement du jeune. Des activités individuelles ou collectives peuvent également être programmées sur le site de la Plateforme Inclusive Cesda. Une traçabilité du travail est assurée car les accompagnants rendent compte sur le support informatisé protégé (Dossier de l'Usager) de toutes les actions qu'ils conduisent (mise en route de cette démarche depuis 2020).

### **Le SESSAD « pôle surdité »**

Au moment de l'écriture du projet du SESSAD, l'organigramme du pôle surdité est très majoritairement composé d'enseignants. Cette situation est liée à l'histoire de la Plateforme Inclusive Cesda, le SESSAD ayant été construit selon les normes en cours dans le service historique, à savoir l'IES.

Une évolution de cette organisation est à conduire. Pour assurer ses missions globales (telles que définies par la Haute Autorité de Santé dans l'encadré en tête du chapitre I.2.2 ) le dispositif a besoin d'accentuer la pluridisciplinarité de ses interventions. La question de la communication (émission et réception) est une priorité pour l'accompagnement du public déficient auditif. De fait, tous les accompagnants du SESSAD soutiennent la communication du jeune. Le soutien à la scolarité se fait en appui des équipes de l'Education nationale et non pas en substitution.

### **Les SESSAD « pôle TLA » : 1<sup>er</sup> accueil et SESSAD « classique »**

Pour répondre à une longue liste d'attente et promouvoir des réponses plus réactives, la direction s'est saisie d'un appel à projet début 2019 pour mettre en place **un service premier accueil**. Ce service a pour vocation de proposer rapidement un premier niveau d'accompagnement et de mettre en synergie toutes les ressources de l'environnement du jeune pour ne pas le laisser sans réponse. Budgétairement financé par 9 places attirées, ce service, encore dans une phase de développement, vise une file active de 50 jeunes. Il est devenu le sas d'entrée pour tous les jeunes bénéficiant d'une orientation Handicap Cognitif Spécifique et permet de prioriser, selon le degré d'urgence, les réponses à mettre en oeuvre lorsque des places se libèrent, que cela soit sur le SESSAD TLA ou sur l'IES TLA. La plaquette de présentation du service premier accueil figure **en annexe n° 1**.

Le service se structure donc autour d'un service premier accueil avec un fonctionnement très spécifique donc (travail en activité de groupe) et d'un SESSAD « classique » (soutien individuel beaucoup plus approfondi).

Les besoins non couverts restent préoccupants, et ce d'autant plus que les conséquences de ce non-accompagnement sont souvent lourdes pour l'avenir de ces enfants. Fort de ce constat, la direction a répondu en 2020 à un nouvel appel à projet en vue d'une possible extension de 10 places.

### **I.2.3. La Calanque : « accueil handicap rare »**

Le dispositif de « La Calanque » est un dispositif récent au sein de l'IES de la Plateforme Inclusive Cesda. Le caractère novateur et spécifique du projet a conduit à un accompagnement particulier de l'équipe dans la mise en oeuvre de la démarche projet. C'est pourquoi, il est ici proposé une présentation

d'ensemble plus détaillée dans le chapitre qui suit ([intitulé TITRE II](#)). Cette démarche ne contredit pas le fait que le dispositif de la Calanque est un dispositif qui administrativement fait partie de l'IES, qu'il participe à la dynamique de l'ensemble du dispositif et que le travail qui est conduit est articulé à l'ensemble des prestations prodiguées sur le dispositif Plateforme Inclusive Cesda.

#### I.2.4. L'Equipe Relais Handicap Rare (E.R.H.R.)

L'Equipe Relais Handicaps Rares Languedoc Roussillon a été créée dans le cadre du 1<sup>er</sup> Schéma National Handicaps Rares 2009 – 2013.

Il s'agit d'un dispositif qui, administrativement, est une déclinaison régionale d'un projet défini au niveau national.

Sur le territoire d'Occitanie, dans un souci d'efficience vis à vis de la géographie de notre région, deux pôles ERHR ont été mis en place :

- 1°) Occitanie ouest avec un dispositif sur Toulouse géré par l'Institut des Jeunes Aveugles
- 2°) Occitanie Est, avec ce dispositif implanté sur Montpellier et géré par la Plateforme Inclusive Cesda.

Les deux pôles sont en lien et travaillent en synergie.

La mission des équipes relais est présentée sur le site national à l'adresse qui suit : <https://www.gnchr.fr/reseau-acteurs-nationaux-regionaux-locaux/les-equipes-relais-handicaps-rares>

En résumé, les équipes relais ont pour fonction d'assurer l'interface entre les acteurs et ressources locaux, régionaux et les ressources d'expertises nationales.

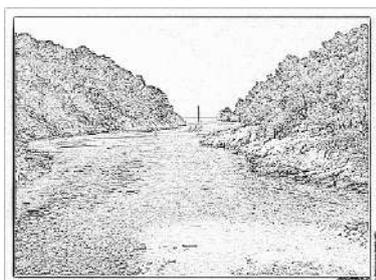
Sollicités par des personnes (ou leur proche aidant) en situation de handicap rare sans solution satisfaisante, l'ERHR aide à la recherche de solution en assurant le repérage des ressources dans tous les secteurs d'accompagnement et l'identification des besoins et des attentes de la personne (enfant, adulte) et de son-ses proches aidants.

L'Equipe Relais intervient sur simple sollicitation du demandeur que ce soit la personne concernée, son représentant légal, une personne de son entourage ou un professionnel. Aucune notification MDPH n'est nécessaire pour que l'Equipe Relais intervienne.

L'Equipe Relais effectue exclusivement des prestations « indirectes », ne délivrant pas directement de prestations d'accompagnement.

Elle est également impliquée dans des actions de formation, intégrant dans cette démarche à la fois des personnes en situation de handicap rare, leur proche aidant et des professionnels mis en difficultés par l'accueil dans leur service d'une personne aux difficultés complexes, rares et donc mal connues.

## TITRE II. La Calanque : innovation au service des jeunes en situation de handicap rare.



*La calanque : un espace à la fois protégé et ouvert !*

### II.1. Principe d'action du service

#### II.1.1. Les objectifs du service

Le service handicap rare a été identifié fin 2019 sous l'appellation « La Calanque ». Il s'inscrit dans le schéma national d'organisations sociale et médico-sociale pour les handicaps rares. Il est un maillon du dispositif permettant à des enfants aux situations complexes et leur famille de bénéficier de l'accompagnement à grandir par une équipe spécialisée sur la période de développement de l'enfance et de l'adolescence.

Quatre principaux objectifs guident l'action du service la Calanque :

- Accueillir les enfants en situation de handicap rare et leur famille
- Evaluer leur situation, leur fonctionnement, leurs compétences et leurs besoins
- Accompagner ces enfants aux situations complexes dans l'acquisition d'un mode de communication efficient pour chacun
- Développer les compétences communicationnelles, relationnelles des enfants pour entrer dans les apprentissages socio-éducatifs et scolaires et permettre à chacun de développer son indépendance et son autonomie.

#### II.1.2. Les missions du service

- Permettre à l'enfant et sa famille de se faire confiance et d'avoir confiance en ses capacités
- Permettre à l'enfant et sa famille de mobiliser et développer leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Plus spécifiquement, permettre à l'enfant de développer ses compétences de communication et de langage
- Permettre à l'enfant de développer des outils cognitifs pour construire une appréhension du monde la plus complexe possible
- Mettre en place avec l'enfant et sa famille, des actions afin de renforcer et/ou d'acquérir de nouveaux savoir-faire, facilitateurs d'autonomie
- Donner à l'enfant et sa famille les outils de compensation de son ou ses handicaps pour lui permettre d'acquérir plus d'autonomie
- Sensibiliser des établissements partenaires aux besoins spécifiques des enfants déficients sensoriels en situation de handicap rare

Ses missions se déclinent à travers l'ensemble des accompagnements proposés : éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques.

### II.1.3. Les valeurs qui sous-tendent l'action

- Reconnaître tout enfant comme un sujet de droit et comme sujet singulier
- Reconnaître que la déficience, fut-elle sévère ou multiple, n'est pas synonyme « d'in éducatibilité » et que tout enfant dispose de potentiels susceptibles d'être développés, maintenus ou préservés
- Considérer l'enfant et sa famille comme acteurs du projet d'accompagnement
- Reconnaître les savoirs et expertises de la famille
- Considérer que l'expertise des professionnels repose sur la pédagogie du doute et du questionnement (expérimenter, réadapter, être curieux, reconnaître les conditions émotionnelles de l'apprentissage...)
- Respecter la confidentialité des informations recueillies dans le cadre de l'accompagnement
- Soutenir au sein de l'équipe pluridisciplinaire le fait que chaque professionnel s'inscrit dans une démarche de développement de ses compétences (élaboration en équipe, formation continue, partage d'expérience, veille sur les outils existants, ...) notamment en lien avec les Centres Nationaux de Ressources Handicaps Rares.

## II.2. Les familles associées

L'intégration des familles ne peut se réaliser en dehors d'une reconnaissance et d'une écoute institutionnelle du désarroi des parents faisant face à des difficultés dans l'exercice de leur parentalité, fragilisée par les troubles et les handicaps de l'enfant. La place des parents fait partie des préoccupations institutionnelles.

Au-delà d'un partenariat de surface, ils évolueront vers un rôle « d'acteurs parentaux » qui fait valoir un territoire qui leur est propre et où ils occupent une place qui leur est reconnue, authentifiée et légitimée.

### II.2.1. Des expertises croisées indispensables

Les familles ont beaucoup à apporter aux professionnels par la connaissance de leurs enfants, de leurs difficultés et de leurs compétences. Dès lors les professionnels sont dans une position d'accueil et d'écoute à leur égard avec l'objectif de mettre du « liant », de développer un climat de confiance et de partage permettant de co-penser et co-crée l'accompagnement de leurs enfants. Ceci est d'autant plus important que la spécificité et la complexité des situations de handicap rare demandent de la créativité de la part des familles et des équipes, cette créativité a besoin d'être sans cesse mobilisée et soutenue, dans des échanges permanents, structurants et valorisants.

### II.2.2. Soutenir et accompagner les parcours

Les familles ont des questions, sont à la recherche d'informations, de conseils, ont besoin de comprendre. Il s'agit alors d'entendre les questionnements et d'élaborer ensemble sur l'évolution de leur enfant, ses besoins, ses difficultés. L'équipe développe donc des outils partagés de compte-rendu du vécu de l'enfant au sein du service. Il est aussi proposé à chaque famille, à travers l'accompagnement familial, des temps d'échanges réguliers.

Une attention est également portée au parcours traversé par les familles avant leur arrivée dans le service et à toute la question de l'annonce du handicap. Les situations de handicap rare sont des situations complexes qui peuvent entraîner une longue errance avant l'établissement d'un diagnostic précis. Cette errance fait passer la famille par différentes émotions : colère contre les équipes médicales qui ne trouvent pas, désespérance, espérance d'une éventuelle « solution », sentiment d'impuissance, ... et souvent un grand sentiment de solitude. Tout cela est réactivé à l'entrée dans le

service et à chaque nouveau test ou élément de diagnostic annoncé par les équipes médicales extérieures. Le service cherche donc à rester présent et soutenant sur ces questions.

### II.2.3. L'attention portée à la vie familiale

Un autre point d'attention est celui de la vie de famille. Les situations complexes nécessitent souvent des prises en charges et accompagnements multiples, avec de nombreux rendez-vous dans différents services spécialisés. Cette multiplicité bouscule le rythme de la famille, le temps accordé à la fratrie et le temps que peuvent s'accorder les parents. La famille est soumise à une importante demande de disponibilité et à une importante mobilisation de ses ressources personnelles. Le service est donc attentif à cette question, essayant d'assurer un maximum d'accompagnements au sein du service en faisant parfois appel à des professionnels en libéral et en gardant en tête de ne pas en demander plus que ce que la famille peut.

Un soutien est proposé aux familles (dans une dynamique d'aide aux aidants).

## II.3. L'accompagnement éducatif des enfants à La Calanque

L'ambition première et l'originalité du service est d'offrir aux enfants et à leurs parents un **dispositif pluridisciplinaire en un seul et même lieu**. Le service a ainsi été pensé pour permettre aux enfants de bénéficier dans un même lieu d'un plateau technique diversifié pluridisciplinaire : orthophoniste, professeur spécialisé, professeur de LSF, kinésithérapeute, psychomotricien, éducateurs, psychologues, maîtresse de maison, etc. L'équipe éducative a en charge l'animation de ce lieu.

### II.3.1. Des besoins et des réponses éducatives

#### **Besoin de sécurité et réassurance**

Bénéficier d'un rythme adapté.

Bénéficier d'espaces identifiés et repérés (activités, repos, repas ...).

Avoir des repères dans le temps et dans l'espace.

#### **Besoin de s'exprimer et de communiquer**

S'exprimer et être soutenu dans son expression avec des interlocuteurs possédant une réelle capacité d'adaptation aux différents moyens de communications (LSF, mime, pictogramme, braille, ...).

Avoir accès à une information adaptée à son mode de communication, en termes d'informations pratiques quotidiennes (planning de la journée) mais aussi d'ouverture au monde, de support à l'évocation.

#### **Besoin de construire son identité**

Rencontrer des pairs.

Comprendre et accepter son handicap.

Se projeter.

Développer l'estime de soi.

Bénéficier d'une ouverture culturelle et citoyenne.

#### **Besoin de socialiser**

Développer son autonomie.

Développer ses habiletés sociales.

Créer des liens.

Savoir exprimer ses émotions de manière adaptée.

Sensibiliser les enfants aux règles du vivre ensemble (égalité, écoute, l'écologie...).

### II.3.2. Un environnement pensé selon une « clinique de l'habitat »

Une « clinique de l'habitat » doit permettre de considérer le lieu dans sa fonction de réassurance (atténuation des perturbations sensorielles), dans sa fonction de structuration (délimitations des espaces par leurs fonctionnalités), et dans ce qu'il permet d'interactions spontanées et guidées avec le monde social et avec le monde matériel.

La Calanque accueille les enfants dans des locaux rénovés qui ont été pensés de façon à s'adapter à tous les différents handicaps (moteur, visuel, auditif...) mais aussi à proposer un lieu sécurisant et rassurant dans lequel l'enfant pourra s'identifier, interagir avec ses pairs et développer son indépendance et son autonomie.

Tous les espaces sont aménagés pour que les enfants puissent circuler en toute sécurité et avoir accès aux différentes activités quel que soit leur handicap.

Les locaux comportent des salles dédiées à :

- L'accueil
- La motricité
- Aux repas
- A l'enseignement (salle de classe)
- Au repos
- Aux prises en charges individuelles
- Le grand jardin, aménagé avec des jeux d'enfants, est un espace très investi et très agréable. Il est quotidiennement utilisé toute l'année (sauf par temps de pluie).

### II.4. Les activités proposées

Le service met en place des activités pour tous les enfants accueillis afin de répondre aux différents besoins et envies en lien avec leur projet individualisé. Ces activités peuvent être individuelles ou de groupes. Elles peuvent avoir lieu dans les murs, au jardin, mais aussi à l'extérieur de la Plateforme Inclusive Cesda (ville ou autre sortie).

Parmi les propositions, nous notons :

- Des activités physiques à caractère sportif
- Enseignement scolaire adapté
- Aide à la communication
- Enseignement de la Langue des Signes pour les sourds qui investissent ce mode de communication
- Pictogrammes, dessins ou autres supports
- Soutien à la communication orale
- Des soins associés et des rééducations
- Orthophonie
- Motricité et psychomotricité
- Eveil sensoriel
- Soutien psychologique
- Kinésithérapie
- Actes de rééducation et de réadaptation de la fonction visuelle
- Aide au développement des compétences pratiques des personnes déficientes visuelles dans tous les actes de la vie quotidienne (AVJiste)

## II.5 La fonction de coordination, une approche spécifique pour « la Calanque »

Au regard de la complexité des situations liées au handicap rare, des choix spécifiques ont été faits pour définir la fonction de coordination au sein de La Calanque.

Ces choix reflètent la dynamique d'équipe qui affirme sa préférence pour une répartition cohérente des missions relatives à la coordination sur l'ensemble des professionnels plutôt qu'une attribution de toutes missions à un seul poste de coordinateur.

Cette approche est présentée **en annexe n°2** du présent projet.

## TROISIEME PARTIE - UN PROJET ADAPTÉ AUX PUBLICS ET AUX PARCOURS

La réalisation des actes de la vie quotidienne, les choix linguistiques, l'enseignement, la santé ou l'habitat sont des éléments indissociables qui composent l'accompagnement proposé par la Plateforme Inclusive Cesda. Ils sont les vecteurs de la construction de futurs adultes autonomes.

### TITRE I. Un projet qui repose sur l'autonomisation des jeunes et la participation des parents

L'actuelle définition du handicap, qui figure dans la loi n°2005-5 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, indique que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Ainsi, le handicap découle de l'interaction entre la personne et les altérations de son fonctionnement dans un contexte donné. Par exemple, sur un poste de travail, une personne porteuse d'une surdité profonde ne pourra pas utiliser un téléphone pour communiquer avec les autres membres de son entreprise alors que la mise à disposition d'une messagerie instantanée gomme ce désavantage en rendant possible la communication. Cet exemple illustre bien que l'évolution de la notion de handicap implique que, selon la situation, il peut ne pas y avoir de handicap comme il peut y en avoir à des degrés variables<sup>4</sup>. Cette évolution de représentation du handicap établit désormais un lien - dans les deux sens - entre situation et handicap.

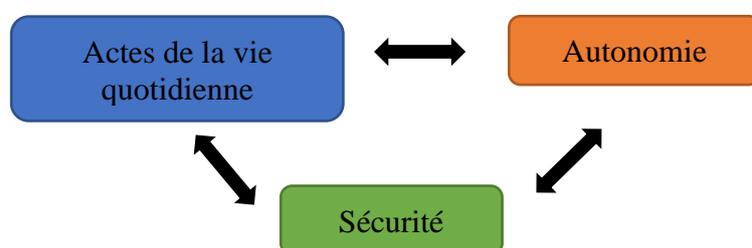
Définir l'autonomie en affirmant que c'est être adulte ou encore savoir se débrouiller seul serait simpliste et inexact. En lien avec la définition du handicap et l'exemple cité, être autonome c'est, dans un contexte donné, être en capacité de mobiliser la ou les ressources nécessaires pour compenser le handicap : savoir gérer ses dépendances. L'autonomie est donc relative et n'est pas permanente.

Ces deux définitions amènent à faire reposer le projet sur l'autonomisation des jeunes, processus à la fois dynamique et omniprésent dans le cadre de l'accompagnement des jeunes.

La question de l'accompagnement à l'autonomisation touche aussi celle de la sécurité du jeune (et de la nécessaire tension entre sécurisation et prise de risque mesurée qui est le fondement de toute démarche éducative).

Le schéma ci-après illustre les interdépendances de ces questions.

Une interconnexion des notions :



La Plateforme Inclusive Cesda est consciente du fait qu'il y aurait un risque à créer un univers trop protégé en son sein, univers susceptible de répondre à tous les besoins du jeune et de sa famille et

<sup>4</sup> Confère à ce sujet à la thèse du doctorat en anthropologie de Patrick Fougeyrollas « Processus de production culturelle du handicap : Contextes sociohistoriques du développement des connaissances dans le champ des différences corporelles et fonctionnelles »

donc produire l'effet inverse en générant une certaine forme de dépendance. Le moment de la sortie du dispositif est toujours un moment sensible. Des expériences difficiles sont venues confirmer la nécessité de faire reposer le projet sur l'autonomisation du jeune pendant tous les processus de son accompagnement. Dès le début de l'accompagnement, il est donc nécessaire de « penser » la sortie du service, de l'aborder avec le jeune et sa famille. Mais les mots ne suffisent pas, dans les faits cela se traduit par un accompagnement du jeune et sa famille qui consiste à « les outiller » pour pouvoir être autonomes dans la vie de tous les jours sans avoir à dépendre de façon continue d'un cadre protecteur ou d'un soutien protecteur.

Cette question doit systématiquement être abordée avec les parents, dans l'optique de la recherche d'un consensus d'action. Dans la pratique, il s'avère que cette démarche est souvent compliquée, la situation de handicap de leur enfant activant fréquemment en réponse des attitudes d'hyper-sécurisation des parents qui ne vont pas dans le sens de l'apprentissage à l'autonomie. Ceci est bien entendu compréhensible. Il nous faut donc travailler avec les familles cette question, et construire ensemble une projection vers un avenir où le jeune sera en capacité de faire sans la Plateforme Inclusive Cesda et sans le soutien constant de sa famille.

Pour conduire ce travail, la législation a considérablement fait évoluer le cadre de l'accompagnement. Il fait notamment désormais l'objet d'un contrat entre jeune/famille et institution (Document Individuel de Prise en Charge, Contrat de Séjour, Document Individuel d'Accompagnement) où chacun contribue à la construction du projet d'accompagnement qui est personnalisé (Projet Individuel d'Accompagnement). Autre évolution, non des moindres, l'accompagnement médico-social se fait dans l'environnement de vie du jeune. La Plateforme Inclusive Cesda a été précurseur en s'inscrivant dans cette dynamique depuis 25 ans. La plupart des jeunes de l'IES sont en effet scolarisés au sein d'un établissement scolaire ordinaire, les jeunes en accueil de jour rentrent tous les soirs chez eux, les internes se déplacent le plus souvent avec les transports en commun. De plus les jeunes du SESSAD sont accompagnés dans leur milieu ordinaire de vie. Cette dynamique impacte le mode de relation entre l'enfant/sa famille et l'institution qui sont de fait partenaires tout au long de l'accompagnement. A ce sujet, il convient de prévenir le risque de dissymétrie dans la relation entre les partenaires, où les professionnels seraient perçus comme des « experts » à qui les parents « délégueraient » leur responsabilité. Ce risque de dissymétrie entre les partenaires – incompatible avec la notion d'autonomisation - est évité en optant pour un modèle participatif où les professionnels disposent d'un savoir « informatif » et les enfants/parents du savoir de « l'expérience ». Ce modèle implique une complémentarité des acteurs car une réelle place est accordée à l'enfant et sa famille. Cette co-construction est possible car les parents sont reconnus par les professionnels dans leurs compétences parentales et parce que l'expertise des professionnels porte sur leur capacité à faire remonter les informations aux parents dans l'optique d'élaborer ensemble un consensus d'action. Ce modèle d'accompagnement vise aussi à mettre en perspective le risque d'attitudes d'hyper-sécurisation de la part des parents qui pourraient faire frein au processus d'autonomisation des jeunes.

### **En conséquence**

**Le Plateforme Inclusive Cesda affirme sa vocation à préparer l'inclusion des jeunes accompagnés dans le milieu ordinaire. Cette démarche passe par l'entraînement à la maîtrise des actes de la vie quotidienne et à la vie citoyenne. Cet apprentissage passe par des mises en situations progressives, dans un premier temps accompagnées.**

**L'autonomisation du jeune constitue une action socle de l'accompagnement et de la compensation du handicap. Les modalités de mise en œuvre sont subtiles car elles doivent opérer dans les marges de manœuvre autorisées par l'institution et par le projet individuel d'accompagnement.**

La Plateforme Inclusive Cesda offre un accompagnement aux actes de la vie quotidienne individualisé à toutes les étapes du parcours de vie.

L'enjeu est de garantir le bon équilibre pour chaque jeune entre stimulation à l'autonomie et sécurité, en stimulant chaque jeune dans le but qu'il se situe par rapport aux codes sociaux et qu'il puisse construire sa place.

La capacité du jeune à exprimer ses sentiments et ses émotions est déterminante pour la réussite de ce travail. L'accompagnement est global et l'apprentissage de la langue participe à l'autonomisation.

La valorisation des réussites est très importante. C'est un facteur de narcissisation nécessaire au développement de l'enfant et une expérience essentielle pour qu'il puisse acquérir confiance en ses propres capacités.

Le travail d'autonomisation passe aussi par l'apprentissage des compétences en terme de communication et de maîtrise de la langue (orale, écrite, complétée, augmentée...). L'acquisition des compétences scolaires est un facteur d'inclusion sociale, professionnelle et culturelle.

La Plateforme Inclusive Cesda a vocation à engager ce travail avec tous les usagers et dans tous les services (y compris les services concernant les plus jeunes et/ou les plus dépendants).

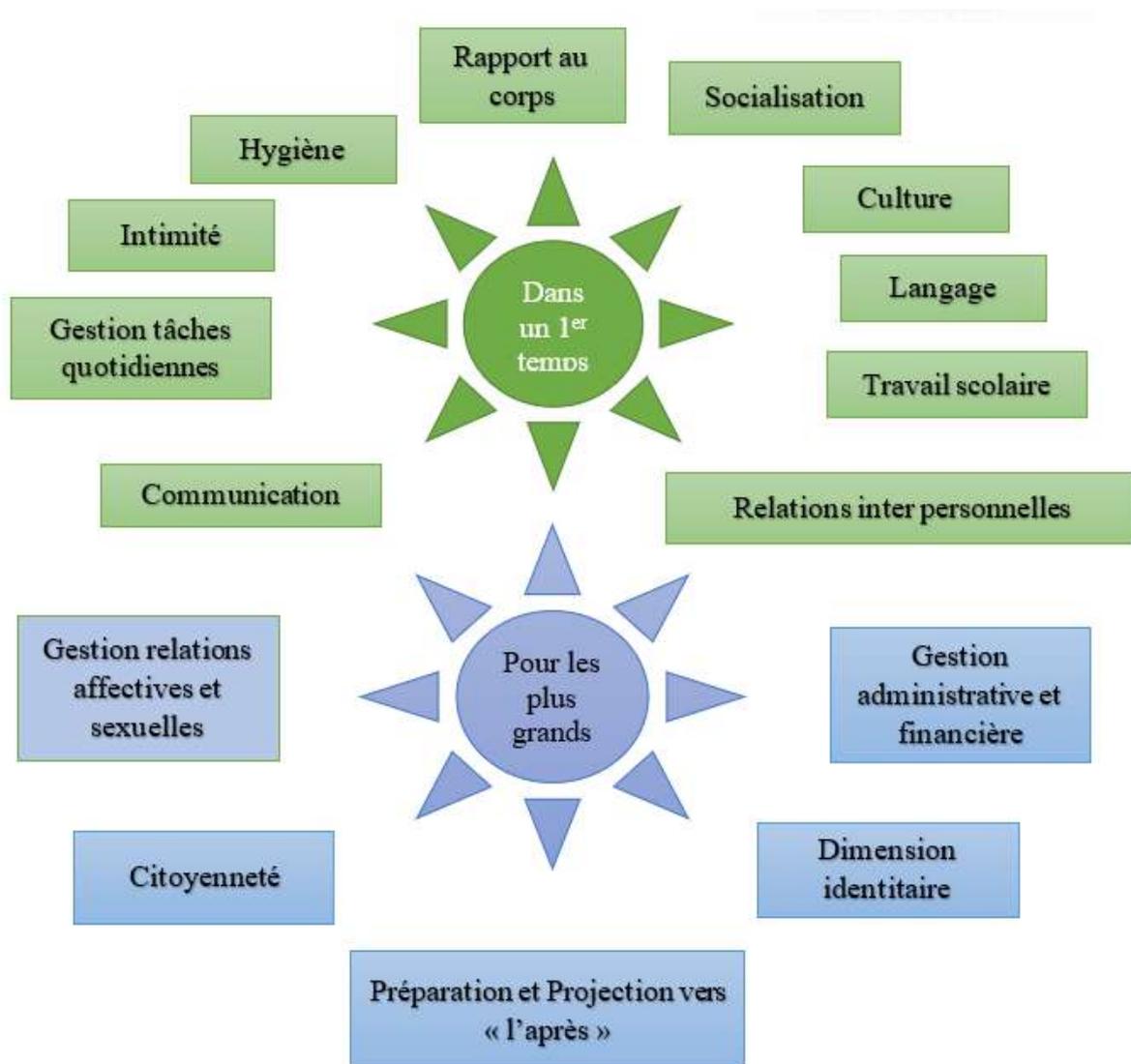
La promotion des parcours passe par la valorisation des ressources communes (porosité entre les services) et la complémentarité des approches.

Tous les métiers qui composent l'équipe pluridisciplinaire permettent d'enrichir et de diversifier les approches en faveur de l'autonomisation. Par exemple, le travail ciblé sur la communication et le langage que pratiquent les orthophonistes, participe à l'apprentissage d'une gestion autonome de sa sécurité, tant pour les jeunes sourds que pour les enfants porteurs d'un handicap cognitif. Ce travail peut se faire dans des ateliers individuels ou collectifs, sur site ou lors des sorties dans la cité (dans les transports, les lieux publics...). Autre exemple, les modules socio et psycho-éducatifs (en binôme psychologue/éducateur) visent également à soutenir l'autonomisation des jeunes : modules sur l'insertion professionnelle et l'insertion sociale, modules de prévention en santé avec l'appui des infirmières de la Plateforme Inclusive Cesda, ateliers « vivons ensemble » : mise en situation permettant de travailler le repérage des émotions et les ajustements relationnels.

#### **Le rôle du référent :**

*En transversal à toutes ces actions, ce travail d'autonomisation demande une cohésion des actions des professionnels autour de chaque jeune et met en avant l'importance du **rôle du référent** dans la construction et l'entretien d'une relation de confiance avec le jeune et avec les autres accompagnants. Le référent est le garant de la cohérence globale des accompagnements proposés et de leur conformité avec les axes de travail définis dans la cadre du projet individualisé. Il assure cette mission dans le cadre d'une dynamique pluridisciplinaire et veille à la mise en synergie des ressources de tous les acteurs de l'accompagnement. Il est également garant du bon respect des échéances liées au projet d'accompagnement. Il veille à la prise en compte de la parole du jeune et de sa famille et assure une vigilance continue afin de repérer les éventuelles difficultés qui peuvent émerger afin d'en faire part à l'équipe. Il est repéré par le jeune comme une personne ressource, plus spécialement garante de la mise en œuvre de son projet.*

Schéma illustratif de la diversité des thématiques d'accompagnement à l'autonomie :



## TITRE II. Les choix linguistiques concernant les jeunes sourds

Élément important de l'identité de la Plateforme Inclusive Cesda, le **projet linguistique** a fait l'objet de multiples débats et échanges. Le document complet validé dans le cadre de ce projet d'établissement est présenté en **annexe n°3** du présent projet. Nous en présenterons ci-après quelques extraits par une présentation synthétique des principaux principes (en encadré) et des postulats incontournables qui positionnent les modalités d'accompagnement (phrases en gras précédées d'une flèche bleue).

Au fondement de notre humanité, il y a **le langage et la communication**. Qu'elle soit orale ou écrite, la question de la langue est consubstantielle de l'essence même de l'histoire de l'homme, de son origine et de sa nature profonde. Pour chacun d'entre nous, notre langue nous ancre dans nos identités, nous permet de déployer notre histoire, de comprendre les enjeux du monde qui nous entoure, de construire nos équilibres psychologiques. Elle ouvre à la possibilité de choisir les relations que chacun souhaite avoir, de hiérarchiser les priorités, d'exister en tant que sujet, de se faire respecter, de se faire aimer aussi...

➡ **Proposer une offre multiple de modalités d'expression afin de maximiser la capacité à communiquer.**

La composante du langage est fortement imbriquée à la situation de chaque usager au-delà des catégories de handicap. Pour l'ensemble des jeunes accompagnés, la question de l'apprentissage de la langue, de la consolidation des capacités de communication est une question centrale du projet global d'accompagnement. A ce titre, le projet transcende les différentes catégories de handicap et s'intègre comme une partie de l'accompagnement médico-social de la personne dans toutes ses dimensions, intégrant notamment les questions d'éducation, d'enseignement et de rééducation de la langue et du langage, nécessitant une approche spécialisée et transdisciplinaire.

Pour **les jeunes sourds tout particulièrement**, la place de l'apprentissage et de la consolidation de la pratique de la lecture et de l'écrit est essentielle pour leur avenir.

➡ **Dans tous les cas, l'établissement et les accompagnants respectent impérativement les choix linguistiques prioritaires émis par les usagers sourds, qu'il s'agisse de langue orale ou de langue des signes françaises (LSF) tout en valorisant l'apprentissage et la pratique de la lecture et de l'écrit.**

➡ **Le postulat émis ci-dessus implique que l'établissement est en capacité technique de soutenir l'échange dans tous les choix de communication des jeunes qu'il accompagne.**

L'évaluation des compétences en langues orale et écrite doit être objective et transdisciplinaire. L'évaluation est faite sur une base normée commune à la Plateforme Inclusive Cesda prenant en compte la variété des contextes de communication. L'évaluation intègre pour les jeunes sourds une connaissance du niveau de réception auditive avec appareillage actif .

➡ **Mise en place d'une évaluation normée des capacités de communication orale pour tous les usagers, en langue des signes pour les usagers en LSF et en français écrit pour tous les usagers.**

La dynamique inclusive soutenue engage la Plateforme Inclusive Cesda à préparer les jeunes à vivre dans un monde ordinaire où l'accessibilité en langue des signes ne fait pas partie du quotidien. Il est pour autant fondamental de préparer les jeunes à ne pas vivre uniquement dans « l'entre soi » (entre sourds) mais à aller vers un maximum de communication, que cela soit avec des sourds ou avec des entendants. Il s'agit là d'un enjeu très important pour accéder à une insertion sociale et professionnelle et pour se sentir à l'aise et trouver sa place en ce monde. Pour autant, cette nécessité ne s'oppose pas du tout à ce que le premier choix de langue retenu par le jeune soit la langue des signes.

Pour accéder à un niveau d'expression écrite de qualité, le jeune sourd qui a choisi la LSF en langue première doit aller vers la communication orale afin d'appréhender la structure de la langue française. Cet accès à la langue orale peut se faire à partir de différents supports variables en fonction des capacités auditives et d'apprentissage (orthophonie, Langage Parlé Complété, ateliers d'expressions...).

 **Lorsque le choix premier de la langue est la LSF, la Plateforme Inclusive Cesda s'engage à accompagner les jeunes pour qu'ils puissent acquérir de très bonnes capacités de communication en LSF et, en deuxième langue, des capacités de communication en français oral (entraînement à la communication orale et éducation auditive).**

 **Lorsque le choix premier de la langue est la LSF, l'accès à un bon niveau de lecture et d'écriture passe par un apprentissage de la langue orale selon des modalités adaptées aux situations de chacun.**

Tous les jeunes sont différents et ont des besoins langagiers spécifiques. L'accompagnement doit donc s'adapter à cette pluralité de situations. Les objectifs, moyens et échéanciers des actions à mettre en œuvre sont à définir dans une dimension transdisciplinaire.

 **Le Projet Individuel d'Accompagnement de chaque usager sourd doit comporter systématiquement une partie projet linguistique individuel.**

Pour soutenir l'ambition de ce projet, il est indispensable de nourrir le niveau de compétences linguistiques des professionnels de la Plateforme Inclusive Cesda en LSF et d'impulser une dynamique dans la promotion des compétences linguistiques internes.

 **La formation en LSF est dispensée en continu au sein de la Plateforme Inclusive Cesda.**

 **Des travaux de recherche interne, d'échanges et une veille technique sur les questions linguistiques devront être régulièrement conduits.**

## TITRE III. L'enseignement et le soutien aux parcours scolaires

### III.1 L'IES

Comme présenté **page 14** (schéma et texte qui précède), les trois pôles de l'IES sont constitués autour de trois niveaux d'établissement scolaire (maternelle et primaire, collège, lycée et pro) et articulés pour les deux derniers à des structures d'hébergement.

L'externalisation de ces unités d'enseignement vise à la fois :

- à maintenir une approche et une pédagogie adaptée pour des jeunes qui ne sont pas outillés pour suivre dans un dispositif non aménagé,
- à insérer ces mêmes jeunes dans des établissements ordinaires, dans une dynamique d'inclusion accompagnée.

L'approche de l'enseignement et les formations des intervenants y seront différentes s'il s'agit d'unités d'enseignement spécialisé pour des jeunes sourds ou s'il s'agit d'unités d'enseignement pour jeunes ayant des troubles de l'apprentissage (TLA).

Dans tous les cas, outre les enseignants, c'est l'ensemble de l'équipe d'accompagnement qui intervient dans le cursus scolaire et de formation. Orthophonistes, éducateurs, psychologues... tous interviennent de leur place dans cet accompagnement, que ce soit sur le lieu de l'établissement scolaire ou sur le lieu d'un hébergement de la Plateforme Inclusive Cesda (aide au devoir par exemple).

L'enseignement est réalisé selon trois modalités :

- En classes à petits effectifs délocalisées en milieu ordinaire (Unité d'Enseignement). Il y est proposé un accompagnement très individualisé au plus proche des besoins des élèves.
- En inclusion collective au sein des classes de l'établissement scolaire.
- En intégration individuelle dans les différentes classes de l'établissement scolaire. Des aides à la compréhension (soutien pédagogique) et à la communication sont mises en place en fonction des besoins exprimés par l'élève.

#### III.1.1 L'enseignement pour les jeunes sourds

Le principe général qui soutient la qualité des cours prodigués est que, sur l'IES, l'enseignement est prodigué par des enseignants spécialisés.

Ces enseignants disposent d'une pédagogie adaptée et sont en capacité de communiquer en langue des signes française chaque fois que cela est utile au jeune.

Ces enseignants sont à ce jour, à la Plateforme Inclusive Cesda, très majoritairement constitués de titulaires du Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS). Ces professeurs disposent de l'outillage technique nécessaire pour prodiguer un enseignement adapté aux jeunes sourds.

L'éducation nationale envisage différentes formations dans le champ du handicap, comme la formation de professeurs CAPPEI (titulaire du certificat d'aptitude aux pratiques professionnelles d'enseignement inclusif), dynamique inclusive à mettre en œuvre. En effet, lors de cette formation CAPPEI, plusieurs options sont possibles, dont une spécialisation pour les troubles de la fonction auditive.

Quelque soit le (ou les) diplôme(s) qui sera(ont) à l'avenir retenu, il conviendra de recruter des professionnels **disposant des compétences pour enseigner dans le domaine de la surdité et pour articuler leur enseignement à notre projet de plateforme médico-sociale**. Notre mission est en effet la prise en compte globale des besoins du jeune dans le cadre d'un projet individualisé et d'un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire. Pour cela la qualité de l'enseignement adapté est un élément très important mais cependant pas suffisant. Impliqués dans une dynamique inclusive et acteurs de notre projet institutionnel, les enseignants articulent leurs actions avec les autres intervenants de la plateforme, prennent en compte l'environnement personnel et familial du jeune et apportent leur contribution à l'élaboration du projet individuel et à son suivi.

Concernant les suivis vers l'apprentissage, (le plus souvent à la sortie de l'unité de découverte des métiers), les trajectoires deviennent très individualisées et sont forcément en inclusion. L'accompagnement de l'IES est alors davantage tourné vers un travail d'interface de communication, de médiation avec les entreprises accueillant des stagiaires et vers un travail de soutien à l'acquisition des codes sociaux dans le monde du travail. Un travail important est réalisé pour nourrir le réseau d'entreprises impliquées dans la formation (lieux de stage) et pour aider les jeunes à choisir des formations adaptées à leurs souhaits et possibilités.

Pour tous, la question de la préparation aux orientations professionnelles est une préoccupation majeure.

### III.1.2 L'enseignement pour les jeunes ayant des difficultés d'apprentissages (TLA)

Les méthodes à développer sont ici quelque peu différentes. Pédagogies adaptées puisant dans les boîtes à outils mobilisables (Montessori, outils de compensation et autres), travail avec les familles, articulation forte avec les établissements scolaires concernés, analyse clinique des situations, les enseignants ont à construire des savoir-faire en s'appuyant sur un spectre d'expériences large. Peu de formations clé en main sont à disposition même si la formation CAPPEI propose maintenant des modules concernant les difficultés diverses qui caractérisent les enfants de ces unités d'enseignement (adaptation à l'école, troubles du langage et des apprentissages, troubles de la fonction cognitive...).

La formation initiale du CAPEJS (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds) ne consacre que six heures aux problèmes des « dys ». Ce n'est donc pas une formation conçue pour répondre aux difficultés de ces jeunes.

Les compétences des enseignants de ces unités sont donc construites en s'appuyant sur le partage des expériences et compétences des différents intervenants et sur une démarche de formation continue. La plasticité des approches, la capacité à prendre en compte la diversité des situations et des difficultés, le désir de l'articuler avec un établissement d'enseignement et avec les familles font partie des qualités requises.

Comme dans les unités d'enseignement pour les jeunes sourds, l'articulation à une démarche d'équipe pluridisciplinaire est ici également fondamentale.

Le passage par une unité d'enseignement est souvent pour ces jeunes de plus courte durée que pour les jeunes sourds, l'accent étant mis vers un retour dès que possible vers une trajectoire classique dans l'éducation nationale.

### III.2 L'articulation du SESSAD avec le parcours d'enseignement

Comme présenté pages 17 et 18, la finalité du SESSAD est de permettre de trouver les réponses nécessaires dans le milieu où le jeune évolue et donc d'utiliser les ressources environnantes comme moyen de construction ou de reconstruction.

De ce fait, en dehors de l'acquisition des fondamentaux que sont la lecture et l'écriture, il sera ici évoqué davantage le soutien au parcours scolaire plutôt que d'enseignement<sup>5</sup>. Les jeunes suivis par le SESSAD sont en établissement ordinaire et bénéficient des cours prodigués par les professeurs de l'éducation nationale. De fait, les professionnels de la Plateforme Inclusive Cesda qui interviennent dans ce soutien à la scolarité sont issus de parcours et de formations diverses (orthophonie, éducateurs, professeurs, interfaces de communication...). L'accompagnement prend sens parce que toutes ces compétences complémentaires viennent s'ajouter et s'enrichir dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire.

---

<sup>5</sup> Soutien à la scolarité car les interventions se fondent en appui des équipes de l'Education nationale et non pas en substitution.

En matière de scolarité, l'offre du SESSAD de la Plateforme Inclusive Cesda est :

- D'apporter des temps d'enseignement individualisés complémentaires au niveau de l'école primaire lorsque le jeune est en difficulté pour l'acquisition des fondamentaux que sont la lecture et l'écriture<sup>6</sup>. Ce travail d'enseignement de la lecture et de l'écriture est conduit en complément du travail d'acquisition fait dans la classe. Ces temps d'enseignement se déclinent selon trois modalités :
  - 1) enseignement des pré-requis qui font défauts,
  - 2) enseignement conduit en parallèle au travail d'acquisition fait dans la classe
  - 3) enseignement de consolidation pour fixer l'acquisition de ces fondamentaux lorsque celle-ci reste trop fragile..
- D'aider tout au long du parcours du jeune à l'acquisition de la méthodologie d'apprentissage,
- D'apporter un soutien scolaire ponctuel dans le ou les domaines où le jeune rencontre des difficultés
- De faciliter l'insertion du jeune dans sa classe et dans son établissement scolaire en proposant des interventions ponctuelles auprès des jeunes si c'est utile et en transmettant aux enseignants les spécificités des approches à mettre en œuvre (adaptatation géographique dans la classe pour un jeune DA, de supports, ..).
- D'apporter ressource et soutien aux professeurs de l'éducation nationale.
- D'expliquer les besoins du jeune à sa famille et d'initier une aide personnalisée pour que le jeune puisse trouver dans son milieu familial les aides et les relais qui lui sont utiles.
- D'objectiver et de dédramatiser les difficultés auxquelles le jeune et son entourage font face, pour développer des réponses adaptées et avancer dans les meilleures conditions.

### III. 3 Le suivi de nos objectifs en terme d'enseignement et du soutien au parcours scolaire

Dans le cadre de la démarche projet, le groupe de travail sur la thématique de la scolarité et de l'insertion a émis de nombreuses préconisations pour améliorer la qualité des prestations rendues. Ces objectifs validés par le présent projet sont classés en trois groupes. Ils seront à réaliser durant les cinq prochaines années et seront à ce titre intégrés dans la démarche de suivi de la qualité en cours.

#### Groupe I - Suivi des jeunes

- Améliorer la connaissance du contexte social des jeunes accompagnés, pour une approche globale et transdisciplinaire (concertation, connaissance des actions de chacun), notamment en articulant davantage dans le projet individuel d'accompagnement tous les axes d'autonomisation, dont la scolarité (dans une approche globale référée au projet individuel d'accompagnement).
- Développer des outils de suivi afin de disposer de données quantitatives (statistiques) et qualitatives pour les jeunes sortis et permettre aux jeunes d'identifier des ressources à la Plateforme Inclusive Cesda durant quelques années après leur sortie.
- Améliorer et préciser le projet pédagogique du pôle collège.

#### Groupe II - Pôle orientation

- Créer un pôle d'information pour l'orientation, afin de permettre un choix éclairé :
  - Facilitant la prise d'informations ;
  - Disposant d'une banque ressource institutionnelle de partenaires pour faciliter la découverte des métiers ou les stages-métiers ;

---

<sup>6</sup> L'enjeu de l'acquisition de la lecture et de l'écriture en classe primaire est un enjeu majeur. Si la langue n'est pas à minima acquise, en secondaire, tous les efforts pédagogiques du SESSAD qui suivront s'avéreront vains et maintiendront dans l'illusion l'usager et sa famille, alors même que la solution de l'Unité d'Enseignement de l'IES existe.

- Permettant les rencontres transgénérationnelles entre anciens et nouveaux jeunes accueillis (idée d'un forum des métiers avec des acteurs sourds et « dys ») ;
- Mettant en lumière les actions proposées ou proposées (développement d'une mallette « *sortie Plateforme Inclusive Cesda* » proposant l'ensemble des informations de promotion du handicap : MDPH, aides, associations...).
- Mesurer les résultats de l'enseignement et de l'accompagnement prodigués en termes de devenir professionnel après la sortie.
- Etudier les possibilités de mise en place d'un partenariat avec les facultés de Montpellier.

### **Groupe III - Partenariat avec l'éducation nationale**

- Revoir la convention cadre des unités d'enseignement et proposer l'intégration et l'accueil des enfants de la Plateforme Inclusive Cesda dans les projets d'établissement des établissements scolaires partenaires.
- Relocaliser les unités d'enseignement externalisées du collège du Pic Saint Loup vers un établissement de Montpellier

## TITRE IV. Une dimension santé à articuler à l'accompagnement social

### Notre préalable

Dans un dispositif médico-social, la santé n'est pas l'exclusivité des professionnels soignants, mais est l'affaire de tous les accompagnants. Il est ici question d'une notion plus large que le soin, que nous identifierons comme « **le prendre soin** ». Concrètement, cela peut prendre des formes diverses. Ainsi, un éducateur qui accompagne un jeune dans l'apprentissage de la gestion de son hygiène, un autre accompagnant qui soutient un usager dans sa recherche identitaire ou dans la gestion de ses difficultés dans ses relations aux autres sont des professionnels acteurs du « prendre soin ».

Les questions strictement médicales sont systématiquement articulées aux médecins référents ou spécialistes des familles. La Plateforme Inclusive Cesda contribue à l'intégration, inclusion des enfants en accompagnant l'enfant dans ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychique.

L'équipe soignante apporte son expertise diagnostique à la cohérence des parcours d'accompagnements mis en œuvre en participant à la politique de santé publique globale, dans une démarche de promotion de la santé. Elle concourt à l'identification des besoins et des demandes des enfants pour construire et évaluer des actions au sein de la Plateforme Inclusive Cesda et/ou à l'extérieur, avec l'ensemble de la communauté médicale et médico-sociale.

Pour les professionnels de santé, il est identifié 3 postes de médecin (généraliste, ORL, pédopsychiatre), des postes d'infirmiers, et un poste d'audioprothésiste sur un temps très réduit. Ces personnels interviennent à temps partiels.

En aucun cas, cette équipe ne se substitue aux médecins de famille (médecin généraliste ou spécialistes), en revanche, elle est amenée à travailler en étroite collaboration avec eux.

Les missions principales sont donc de proposer, organiser, coordonner des suivis ou des dispositifs, adaptés aux besoins de l'enfant.

C'est en lien avec les parents que l'équipe médicale et paramédicale accompagne les enfants en fonction de leurs besoins de santé. Elle est un partenaire privilégié dans le parcours de coordination des soins et de rééducation, d'écoute et de transmission, au plus près des besoins de l'enfant accompagné par la Plateforme Inclusive Cesda.

Ce personnel de santé constitue une équipe « soin », mobilisable de façon transversale sur le dispositif. L'expérience a démontré que leur expertise et leurs soins sont prioritairement mobilisés en direction des jeunes hébergés sur le foyer ou sur les appartements inclusifs.

En effet, le constat est fait que, dans de nombreuses familles concernées, le suivi du soin est compliqué à mettre en œuvre, voir n'est pas mis en œuvre de façon adaptée. L'établissement dispose dans ce cas de moyens d'interventions qui vont permettre de répondre aux situations les plus urgentes.

Dans la pratique, cependant, et en dehors de l'expertise mobilisée pour valider les admissions, nous notons les quatre états de fait qui suivent :

- L'ORL intervient principalement au niveau des jeunes sourds de l'IES ;
- Le pédopsychiatre intervient principalement au niveau des jeunes en situation de handicap cognitif (TLA) ;
- Le médecin généraliste est de plus en plus souvent sollicité, outre les soins courants, autour d'une mission de coordination avec les différents services de soins externes ;
- Pour la Calanque, considérant les problématiques de santé lourdes, spécifiques et polymorphes des enfants qui y sont accompagnés, c'est bien au niveau du CHU que la Plateforme Inclusive Cesda situe les ressources utiles pour éclairer sur les spécificités liées aux pathologies des enfants de la Calanque. Le médecin partenaire référent du CHU ayant pris sa retraite, il convient de retrouver un partenaire pour occuper cette fonction.

Il existe un besoin d'affirmer le positionnement et la communication au sujet de la mission de la Plateforme Inclusive Cesda sur ce sujet. Il s'agit de lever toute équivoque. Comme indiqué en gras dans notre note préalable à ce chapitre, la Plateforme Inclusive Cesda n'est pas un dispositif de soin. Toutefois, l'accompagnement social doit nécessairement s'articuler aux préoccupations de soin. A noter que les plus grandes difficultés rencontrées ces dernières années concernent des problématiques psychiques et psychiatriques. Dans ce domaine particulièrement, le soin à l'hôpital public pour des grands adolescents est difficilement accessible et les suivis se sont révélés à notre sens insuffisants tant dans leur contenu que dans leur durée.

Concernant les personnels paramédicaux (orthophonistes, psychomotricienne, ergothérapeute) et concernant les psychologues, le choix a été fait courant 2020 de les affecter aux différents services où ils sont mobilisés. Ils travaillent donc sous la responsabilité des différents chefs de service, en fonction de leur affectation. Cette décision a été portée dans le but de renforcer la démarche pluridisciplinaire engagée autour de l'accompagnement des jeunes. Ces professionnels sont donc impliqués dans les différentes réunions des équipes respectives et participent à l'élaboration et aux suivis des projets individualisés.

**L'orthophonie** tient une place importante dans la prise en charge des jeunes. L'orthophoniste évalue au moyen de bilans spécifiques le niveau de langage de l'enfant et ses besoins. Les modalités de prise en charge seront adaptées à chacun en fonction des résultats et du projet linguistique (individuel et/ou groupe).

Les méthodes de rééducation ou d'aide à la communication adaptées à la prise en charge de l'enfant sourd utilisées sont : l'éducation auditive, la Dynamique Naturelle de la Parole, la méthode Verbo-tonale, le L.P.C (Langue française parlée complétée par des signes), la lecture labiale et l'atelier musique qui permet d'aborder de façon novatrice tous les objectifs orthophoniques. Des projets sont réalisés chaque année tel que le projet « musique et surdité » qui offre aux jeunes la possibilité de (re)découvrir le plaisir d'écoute et d'expression orale (la musique offre une dimension rééducative complémentaire, plus attractive afin de mettre en valeur les compétences de ces jeunes).

Concernant la prise en charge de l'enfant vivant avec un handicap cognitif, l'orthophoniste effectue, un bilan et diagnostic permettant de définir des objectifs personnalisés. Les exercices de rééducation technique sont ensuite adaptés à chaque situation (objectifs d'accès au langage, à l'écrit, renforcement de la confiance en ses capacités de communication...).

L'équipe des orthophonistes de la Plateforme Inclusive Cesda travaille en partenariat avec les audioprothésistes et l'ORL et s'inscrit dans une équipe pluridisciplinaire (enseignants, éducateurs, psychologues, psychomotricien, ergothérapeute...).

Les postes d'orthophonie de la Plateforme Inclusive Cesda sont complétés par des prestations en libéral d'orthophonistes externes qui travaillent avec la Plateforme Inclusive Cesda. A noter la disparition en 2018 d'une mission de coordination de ces orthophonistes externes, mission qui était assumée par une des orthophonistes de l'établissement. La question de la relance de cette mission se pose. En effet, si l'appel à des prestataires externes donne plus de souplesse dans la continuité du parcours des jeunes, nous notons comme effet négatif de plus grandes difficultés à articuler le travail de ces professionnels à la démarche projet pluridisciplinaire conduite au sein de la Plateforme Inclusive Cesda. Ce besoin et cette éventuelle relance d'une mission de coordination devront être plus précisément définis avant toute décision.

**Les psychologues** sont « ressources » en termes de compréhension psychologique des situations et participent à l'essaimage d'une culture clinique que la Plateforme Inclusive Cesda souhaite développer chez tous les acteurs de l'accompagnement.

Concernant leur place dans l'institution, l'évolution du public et la diversité des difficultés des personnes accompagnées accentuent le besoin de soutien psychologique. Les ressources paraissent actuellement, dans ce domaine, insuffisantes et seront probablement à renforcer. Les psychologues soutiennent le développement d'une culture clinique partagée, culture institutionnelle nécessaire à la qualité des accompagnements. Par ailleurs la démarche projet a révélé des avis antagonistes sur la question de la possibilité de proposer un travail de psychothérapie dans l'institution. La position actée dans le projet est qu'il n'était pas de la possibilité pour l'établissement de proposer ce type de prestation et ce pour deux raisons :

- Les moyens en termes de psychologue seraient insuffisants pour soutenir une telle proposition dans des conditions satisfaisantes.
- Le cadre de travail (en tant qu'acteur de l'institution articulé à une démarche pluridisciplinaire globale) n'est pas conforme à une démarche de psychothérapie (ne répond pas aux règles de neutralité, de secret, ni aux modalités d'interventions requises pour un travail de psychothérapie...).

L'autre débat en cours concerne la question des écrits dans l'institution. Pour rappel, la réglementation est, à ce sujet, très claire : il ne doit y avoir qu'un seul dossier par usager, et celui-ci ne doit contenir que des informations utiles à l'accompagnement. Comme les autres professionnels, les psychologues doivent transmettre les données utiles à l'accompagnement des jeunes qui leur sont confiés (cadre préalable à poser dans l'entretien) et ne sont pas autorisés à ouvrir des dossiers psychologiques indépendants.

**Tous les professionnels de l'institution sont soumis au secret.** Il s'agit d'une stricte obligation, les sanctions en cas de divulgation de données personnelles sont de nature pénale. L'accord de l'utilisateur (ou de son représentant) est obtenu avant de transmettre toutes données le concernant à un partenaire externe à la Plateforme Inclusive Cesda (que cela soit pour un service médical ou autre), participant à l'accompagnement.

Plusieurs axes d'action ont été retenus par le groupe de travail travaillant sur la dimension « du prendre soin » dans la démarche projet :

#### **Contribuer au bien-être physique des enfants et jeunes accueillis ou suivis**

- Une démarche articulée au travail pluridisciplinaire : intégration du volet « soin-médical-santé » dans le projet individualisé, transmettre les informations utiles aux autres accompagnants de la Plateforme Inclusive Cesda.
- Jeunes hébergés : assurer à minima une visite médicale systématique pour les jeunes présents sur l'hébergement (avec consultation ORL pour les sourds).
- La Calanque : rechercher une coordination médicale venant en appui des enfants du service en lien avec les partenaires de soin extérieurs.
- Les enfants sourds : exiger des audiogrammes récents et soutenir les jeunes n'ayant pas de suivi soin par ailleurs.
- Aider les parents en difficultés à préparer les renouvellements de leur orientation

#### **Développer tous les aspects de la rééducation des jeunes et poursuivre les actions permettant aux enfants d'accéder au langage oral et écrit**

- Réaliser les bilans pour éclairer l'ensemble des autres accompagnants sur la question du développement du langage.
- IES : encourager, systématiquement, en interne, pour ceux qui n'en bénéficient pas à l'extérieur, les séances d'orthophonie.
- SESSAD : effectuer les séances en externe avec libéraux conventionnés.

- Animer des ateliers spécifiques, par les orthophonistes, ergothérapeute, psychomotricien selon les besoins identifiés, en lien avec d'autres professionnels, permettant de développer les compétences cognitives.

#### **Apporter un soutien psychologique direct aux enfants et jeunes accompagnés qui en expriment le besoin**

- Proposer des actions individuelles lorsqu'une situation « problème » est identifiée.
- Proposer des actions de groupe.
- Soutenir un travail d'élaboration identitaire, dédramatiser les difficultés, conforter l'estime de soi.
- Apporter une aide à la résolution de difficultés particulières.
- Proposer des aides ou médiation possibles en cas de difficulté du jeune dans la relation avec sa famille.
- Orienter vers un thérapeute externe si des besoins effectifs d'un accompagnement psychothérapeutique sont notés.

#### **Apporter un soutien psychologique indirect aux enfants et jeunes accompagnés**

- Organiser la participation des psychologues aux réunions pluridisciplinaires pour apporter des éclairages sur l'angle clinique.
- Participer aux rencontres avec les familles et les soutenir.
- Apporter une aide et élaborer avec les autres professionnels de l'accompagnement.

#### **Développer la prévention et la promotion de la santé**

- Mettre en place des ateliers de prévention en binômes éducatif / infirmier.
- Solliciter des organisations spécialisées dans la prévention en fonction des besoins.
- DA : sensibiliser au port des appareillages.
- TLA : aider à la compréhension et à la dédramatisation de leurs troubles.

#### **Mettre en place une coordination médicale au niveau de la Plateforme Inclusive Cesda**

## TITRE V. Une offre patrimoniale d'habitat inclusif, des espaces et structures collectifs tournés vers l'extérieur

Un projet immobilier est un projet sur le long terme, cela engage sur 20 à 50 ans.

L'ensemble du patrimoine de la Plateforme Inclusive Cesda n'a pas été pensé sur le long terme. Le patrimoine nécessite une mise à niveau dont les enjeux sont multiples, cela repose sur plusieurs scénarii. De façon globale, les orientations prises engageront sur le long terme l'ADPEP34. C'est au niveau associatif que les engagements seront pris. C'est dans une dimension associative que ces orientations seront soutenues.

**En conséquence, l'enjeu au niveau de l'habitat au cours des cinq prochaines années est la mise à niveau du patrimoine en intégrant la modularité et l'adaptabilité. D'un point de vue économique, il faudra chercher des solutions pour rester dans l'enveloppe budgétaire globale du dispositif (base CPOM en cours) et trouver des modalités de financement compatibles avec cette obligation (recherche de ressources).**

Le projet proposé est :

### **Ouvrir l'habitat à d'autres populations ou activités afin d'avoir une richesse fondée sur le brassage**

- Etudier plusieurs modes de gestion : en propre par l'ADPEP34 ou d'autres modes.
- Mixer les publics.
- Ouvrir sur le quartier / l'extérieur, ouvrir les espaces à des associations locales.
- S'impliquer dans la vie de la ville, les projets sur le quartier.

*Vigilance : garantir la sécurité des jeunes / gérer la circulation dans les locaux / gérer les créneaux.*

### **Générer des flux de circulation**

- Tendre vers une ouverture d'esprit, l'adaptation de nos accompagnements.
- Confronter les jeunes de façon bénéfique à un processus d'insertion.
- Sortir de l'entre soi.
- Rentrer des fonds externes pour financer des équipements de qualité.
- Vendre le savoir-faire Plateforme Inclusive Cesda, valoriser l'image depuis l'extérieur.
- Œuvrer à la dé-stigmatisation des populations accompagnées.

### **Structurer la Plateforme Inclusive Cesda par pôles cohérents pour avoir des locaux en corrélation avec les enjeux de l'activité**

- Avoir un accueil clair, accueillant, une signalisation efficiente.
- Repositionner l'administration.
- Optimiser les locaux et limiter le volume des espaces au nécessaire.
- Penser les espaces en déclinaison du projet.
- Revoir l'hébergement afin qu'il ne soit pas « institutionnalisé » au sens lourd et en faire un habitat inclusif.
- Penser des murs en fonction de l'âge, du parcours d'autonomisation (studios pour les grands ?).
- Créer un espace jeune : type forum, foyer autogéré par les jeunes...
- Restructurer le B8 (bât infirmerie) et le 22 (actuel internat collège).
- Relier la Calanque à l'ensemble de la Plateforme Inclusive Cesda.
- Créer un espace d'accueil familles.
- Créer des espaces collaboratifs pour les professionnels pour faciliter le « faire institution » et développer une culture de partage, d'échange et de recherche partagée.

## **Cuisine : définir l'orientation à venir de la cuisine comme outil d'accompagnement**

*(Plusieurs pistes sont dans ce domaine à approfondir)*

- Développer la cuisine comme un bien commun qui apporte de la vie, avec un cuisinier, un approvisionnement en bio, des ateliers cuisine, un travail sur la santé par l'alimentation.
- Créer une restauration ouverte au quartier, au public externe en lien avec les jeunes et les autres dispositifs de l'ADPEP34 (ESAT).
- ...

 Dans tous les cas, analyser les priorités stratégiques et économiques (avantages et inconvénients), avant de choisir le modèle de gestion de la cuisine (interne ? prestataire et interne ? restauration ouverte sur l'extérieur ? prestataire en externe ? ...).

## **Valoriser les espaces extérieurs**

- Végétaliser, moderniser l'approche végétale.
- Valoriser nos ressources en eau, grâce à la présence de puits sur le terrain.
- Réduire l'espace des voitures mais préserver un espace de parking suffisamment grand pour les professionnels.
- Accueillir un jardin partagé dans le but de développer une éducation à la biodiversité, permaculture, ...).
- Créer un city stade et peut-être l'ouvrir au quartier ?
- Etudier les possibilités de créer une nouvelle entrée sur le site.

## **Mettre à niveau en termes d'accessibilité et sécurité adaptée au public**

**Augmenter le niveau de qualité général pour rendre les locaux attractifs, investir dans du matériel de qualité et adapté.**

**Se situer dans une démarche développement durable.**

## TITRE VI. Un accompagnement construit en collaboration avec les familles

Il existe une reconnaissance, pour tous les services de la Plateforme Inclusive Cesda, de l'importance du travail avec les familles (y compris SESSAD).

- La relation avec les familles est une relation « sensible ». Ce qui est recherché c'est un échange en confiance, pour ouvrir la capacité à nommer les choses. Cela impose un a priori de respect des différences (culturelles, mode d'existence...).
- Les compétences des familles sont reconnues, identifiées, valorisées...
- L'accompagnement médico-social est global, le travail avec les familles en fait partie intégrante.
- Toujours tenir compte des singularités des situations et des besoins (familles monoparentales, séparées...).

⇒ **En conséquence l'enjeu au cours des cinq prochaines années à l'endroit des familles est d'améliorer et de structurer leur implication et leur rôle dans l'accompagnement.**

Pour cela les objectifs d'offre de la Plateforme Inclusive Cesda suivants sont fixés :

### **Augmenter la communication avec les familles**

- Intégrer dans le processus d'admission la transmission des valeurs de la Plateforme Inclusive Cesda : les « valeurs » et objectifs non négociables de la Plateforme Inclusive Cesda sont clairement communiqués aux familles avant toute admission. (laïcité, respect des différences, projet d'autonomisation, valorisation de toutes les compétences du jeune...).
- Créer des lieux / temps d'échanges avec les familles, notamment d'âges différents, pour provoquer des partages d'expériences et la transmission de la connaissance entre familles.
- Rendre les interventions des professionnels en SESSAD à domicile / en famille systématique.
- Expliquer aux familles le choix des profils professionnels fait par la Plateforme Inclusive Cesda. En SESSAD, l'accompagnement à l'inclusion dans le milieu ordinaire (dont la scolarité) est assurée par diverses professions.

Pour conduire ce travail, des solutions diverses sont à rechercher : café parents, accompagnements familiaux à la culture, cours de LSF, mais aussi...rencontre skype ou zoom sur support distant (l'expérience Covid-19 nous a permis de noter l'intérêt de cette démarche, et plus particulièrement encore pour les parents vivant loin et ayant des difficultés à venir sur site – et aussi pour de courts échanges plus fréquents).

### **Organiser des interventions spécialisées au sein de la famille**

#### **Faire participer les familles à l'élaboration / construction du PIA**

- Le PIA doit se construire avec la famille.
- Il convient de partager et généraliser les objectifs.

**Valoriser et structurer le diagnostic pluridisciplinaire** posé eu égard aux besoins de l'enfant par la Plateforme Inclusive Cesda.

**Définir et positionner l'accompagnement comme une fonction facilitatrice** pour que la famille puisse mieux s'articuler avec les différents interlocuteurs qui composent l'environnement de leur enfant (école, loisirs, orientation...).

**Soutenir la parentalité**, eu égard notamment à l'acceptation des différences de leur enfant : mettre cela au cœur des pratiques.

**Définir un rôle pour le référent**, il doit avoir une attention globale sur le projet de l'enfant : scolarité, accompagnement social, parcours d'insertion, développement psycho affectif... et place dans la famille.

**Considérer les ressources et compétences de la famille et la connaissance de la situation de l'enfant dans l'accompagnement.**

## TITRE VII. Des réseaux et partenariats actifs à disposition de l'accompagnement

Il existe un nombre important de partenariats évalués comme pertinents. Ces partenariats ont été créés au fur et à mesure des besoins des accompagnements et de la vie de l'institution. Pour autant, rendre leur repérage et leur redonner du sens renforcerait la dimension et leur rôle dans le projet d'établissement.

⇒ **En conséquence l'enjeu au cours des cinq prochaines années à l'endroit des partenariats est de développer l'ouverture et les rapports de la Plateforme Inclusive Cesda avec l'environnement extérieur comme de structurer leur référencement interne pour une meilleure mobilisation.**

### **Décloisonner la Plateforme Inclusive Cesda, le rendre accessible et le faire aller vers l'extérieur pour un mouvement d'ouverture élargi**

Pour développer l'ouverture de la Plateforme Inclusive Cesda vers l'extérieur, il est nécessaire que chaque acteur modifie ses représentations des partenariats et des liens, de façon globale, avec tous les acteurs potentiels pouvant alimenter de près ou de loin la mission.

Pour nourrir les accompagnements des jeunes, les confronter à la réalité sociétale des interactions et des rencontres, pour alimenter les pratiques des professionnels, il leur faut decloisonner leurs pratiques, aller chercher des compétences en externe, au-delà de la Plateforme Inclusive Cesda lui-même, faire entrer des compétences également.

Ces « entrées sorties » sont en fait des mouvements favorisant des accompagnements riches, divers, adaptés.

### **Permettre lisibilité et solidité des partenariats**

La question de la lisibilité des partenariats fait partie intégrante de leur bonne activation, mobilisation, usage par les professionnels. L'objectif est de mettre en place une méthode simple et appliquée par tous permettant de classer, formaliser et suivre les partenariats.

Chacun est responsable des partenariats, sous réserve de partager cette organisation méthodique pour leur mise en place, une clarté du niveau d'implication et une communication élargie auprès de tous.

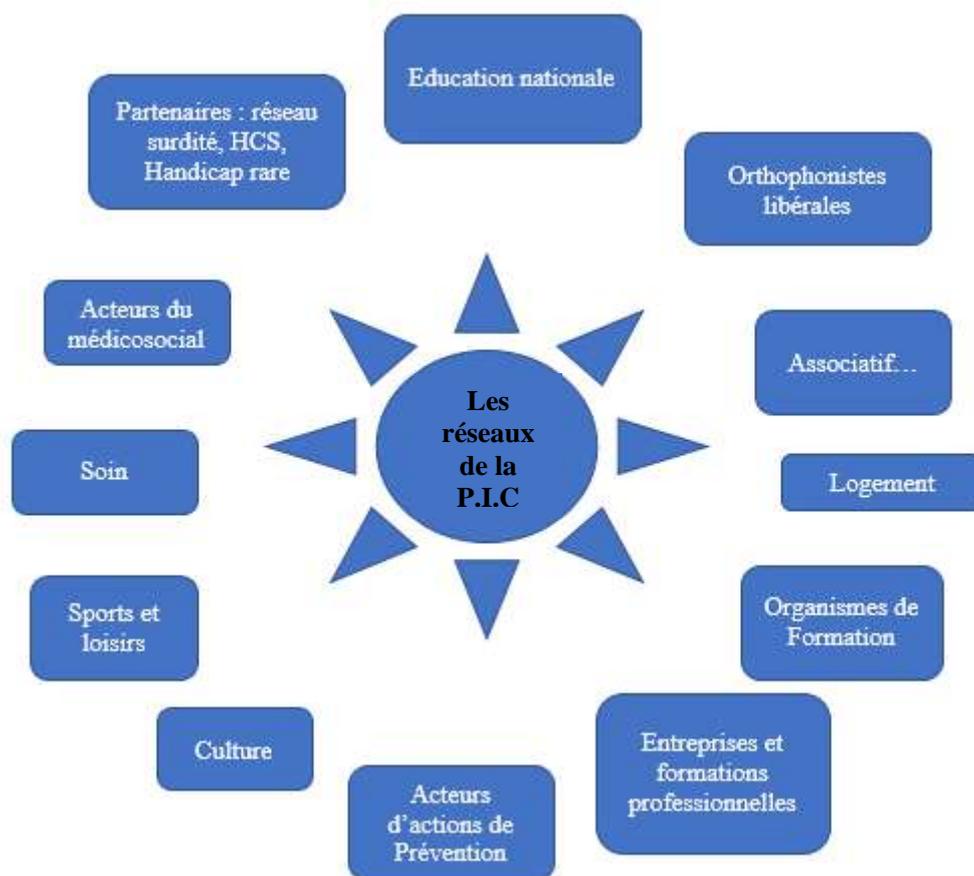
### **Garantir la mise en œuvre concrète, opérationnelle et agile des partenariats pour les rendre mobilisables et efficaces**

Chacun a un rôle dans les modalités de mise en œuvre opérationnelle des partenariats, leur organisation concrète, leur évaluation, l'organisation de temps de rencontre de présentation etc...

L'objectif est d'accompagner les professionnels pour une bonne utilisation et activation de ce qu'apporte le partenariat. Il ne s'agit pas de faire du partenariat pour du partenariat. Il existe des points de vigilances :

- **Il est souhaitable que des conventions cadrent les dynamiques réseaux à l'œuvre**
  - Tout en évitant les lourdeurs administratives
  - En ne s'appuyant pas exclusivement sur une convention, prenant acte du fait que cette convention peut devenir une coquille vide si l'on ne prend pas soin du lien partenarial.
- **Importance de soigner la dynamique réseau pour la faire vivre dans la durée**
  - Besoin d'animateurs « physiques » et de liens directs
  - Besoin de plus de lisibilité partagée des actions conduites
  - Besoin de constituer un axe de vigilance sur les réseaux à développer ou à relancer

### Présentation schématique des principales catégories d'acteurs du réseau Plateforme Inclusive Cesda



## TITRE VIII. Un accompagnement dans un environnement bientraitant

La volonté d'inscrire l'action dans une dynamique de « bientraitance » est inscrite dans les fondements de la culture et l'intention de la Plateforme Inclusive Cesda. L'assurance de la validation de cette volonté implique un suivi dans la durée (suivi continu) des mises en œuvre concrètes qui permettent à la fois :

- **De garantir une dynamique de travail inscrite dans une culture de la bientraitance.**
  - **De prévenir, d'identifier et de gérer des éventuelles situations de maltraitance (outils d'élaboration, travail d'équipe, communication interne et procédures mises en place).**
- ⇒ **En conséquence l'enjeu au cours des cinq prochaines années à l'endroit de la bientraitance est de clarifier les outils à disposition du développement de cette culture.**

Le projet proposé est :

**S'assurer que tous les professionnels ont bien la possibilité d'accéder aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles en termes de bientraitances** (mise à disposition du document édité par l'ANESM et la HAS).

**Intégrer des mentions relatives à la mise en œuvre de la bientraitance dans le Projet Personnalisé.**

**Indiquer les droits des personnes accueillies dans le livret d'accueil et afficher les références des personnes qualifiées** (liste et coordonnées de personnes ayant pour mission d'aider à faire valoir le droit de l'utilisateur dans le secteur médicosocial).

**Faciliter la remontée des événements indésirables (procédure).**

**Instaurer une traçabilité des actions conduites sur le Dossier Unique de l'utilisateur.**

**Mettre en place l'analyse des pratiques professionnelles** pour les salariés de la Plateforme Inclusive Cesda pour que les jeunes ne soient pas pris à partie au milieu des enjeux et difficultés vécues par les professionnels.

**Exercer une vigilance sur les interventions des prestataires.**

**Veiller au respect des droits des usagers** (respect de la confidentialité, secret notamment).

**Favoriser les échanges pluridisciplinaires.** La modalité qui garantit le mieux une pratique de bientraitance par les professionnels est le croisement des différents regards professionnels : à cet effet, la modalité de travail en « équipe pluridisciplinaire » permet de rassembler l'ensemble des éléments en lien avec le chef de service, permet d'être en cohérence lors des interventions des différents professionnels et de leurs logiques métiers respectifs. Dans le même état d'esprit, des temps de « réunions cliniques », centrées sur une situation apportent un plus (existent déjà à certains endroits).

**Diffuser et utiliser le document de signalement des situations de maltraitance.**

**Proposer des formations** sur la question de la bientraitance.

**Afficher les modalités de saisie de la commission éthique** (commission qui permet de traiter au niveau associatif des situations remontées de la part des différents établissements).

**Notion de « systémie » :** ne pas oublier la lecture de ce qui se passe entre les familles-enfants /enfants-professionnels, famille-professionnels, école-enfants, les différents contextes. Se préoccuper de l'importance que ces phénomènes prennent dans l'accompagnement.

## QUATRIEME PARTIE - LES MOYENS DU PROJET, MOBILISÉS AU SERVICE DES PARCOURS

### TITRE I. La valorisation des compétences humaines

#### I.1 Principes généraux

Comme cela a été présenté précédemment, l'organisation des compétences humaines est marquée par la volonté d'insufler une nouvelle dynamique de plateforme, qui se veut caractérisée par :

- Une identité institutionnelle partagée autour d'une appartenance à un projet commun, au niveau de l'ADPEP34 et au niveau de la Plateforme Inclusive Cesda.
- Un sentiment d'appartenance qui ne se limite pas au niveau d'un corps professionnel, mais qui rejoint l'éthique et les valeurs du projet global.
- Une identification efficiente des responsabilités de chacun.
- Un partage des compétences et une solidarité vis-à-vis des actions engagées.
- Une identification par chacun des acteurs des enjeux globaux de chacun des services.
- Une mise en synergie autour du même projet de l'ensemble des apports pluridisciplinaires.
- Une éthique de respect, de recherche de solution partagée, de solidarité vis-à-vis des collègues qui peuvent rencontrer des difficultés, de communication apaisée.
- La valorisation des initiatives et des propositions qui s'inscrivent dans le sens du projet.
- Une communication claire des objectifs de travail de chacun, objectifs qui seront fortement articulés au projet afin que chacun puisse bien identifier ce qui est attendu de son travail.

#### I.2 Des actions variées

##### I.2.1. Politique de formation continue

Le dispositif est fortement engagé dans une démarche de formation continue, globale, pilotée annuellement, ajustable en permanence aux besoins recensés.

C'est une politique en lien avec les évolutions des besoins et de l'environnement. Elle vise aussi à consolider le capital des « savoir-faire » présents dans le dispositif.

Langue des Signes Française, accompagnements spécifiques, enseignement spécialisé, handicap rare, handicap cognitif, autant de domaines où les enjeux sont complexes et où les besoins de formation continue sont importants. L'engagement dans ce domaine se doit d'être continu.

##### I.2.2. Un engagement à soutenir pour la formation des futurs professionnels

Les accueils de stagiaires imposent de soutenir une qualité de suivi avec la mise en place de tuteurs ou de référents de stage, une dynamique de co-évaluation selon les conditions des référentiels métiers concernés. Les apprenants apportent en retour leurs questionnements et un regard neuf, propre à faire avancer les pratiques.

L'établissement a à renforcer sa collaboration avec les instituts de formation.

##### I.2.3. Fiches de fonction

Un cadre général des fiches de fonction au sein de l'ADPEP34 a été élaboré. Elles n'ont à ce jour pas été déployées sur la Plateforme Inclusive Cesda. Il paraît indispensable que chaque salarié dispose d'un référentiel détaillé des attendus quant à ses fonctions, porté à sa connaissance. L'objectif est que les pratiques incarnent les missions définies. C'est donc un objectif d'amélioration.

#### I.2.4. Entretiens professionnels

L'accord du 7 janvier 2005 de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie prévoit explicitement que « *tout salarié ayant au minimum deux années d'activité dans une même structure peut bénéficier au moins tous les deux ans, d'un entretien professionnel avec un responsable hiérarchique. Il concerne la **formation professionnelle et le parcours professionnel*** ».

C'est le responsable hiérarchique (n+1) qui est chargé de le mettre en œuvre, à partir d'une méthode élaborée au niveau associatif (document de préparation partagé). C'est un élément porteur de sens dans la relation professionnelle.

#### I.2.5. Accueil nouveau salarié

Le nouveau salarié intègre d'abord une association avec ses valeurs et son organisation. Des entretiens de présentation et un livret d'accueil ont été préparés au niveau associatif et sont remis à chaque nouveau salarié.

Au niveau de la Plateforme Inclusive Cesda, chaque nouvel accueil demande un accompagnement et une transmission importante dans le but que le nouvel arrivant soit en capacité de repérer rapidement ce que l'on attend de lui et qu'il bénéficie de transmission/formation de base pour pouvoir soutenir sa place. Ces missions sont de la responsabilité des Chefs de Service.

La responsabilité de l'accueil incombe aux professionnels qui vont travailler avec le nouveau salarié, chacun devant veiller à faciliter sa bonne intégration.

#### I.2.6. Le Guide des procédures

Des procédures sont en place mais leur accessibilité est encore mal assurée et leur contenu à élargir. Nous serons vigilants à ce que ce guide ne soit pas considéré comme « un mode d'emploi » (il ne s'agit pas de réduire l'action quotidienne à la seule application des procédures). L'objectif est de disposer de procédures simples et claires, qui fassent repère. Il constituera une référence commune pour un grand nombre de domaines et permettra de donner les repères utiles aux professionnels qui pourront le consulter à tout moment.

Cela doit être un socle connu et partagé par l'ensemble des personnels de l'institution afin de partager une organisation, un fonctionnement commun.

### I.3. De nombreux axes d'amélioration

Pour avancer en direction de la dynamique qu'entend soutenir ce projet, nous avons vu que plusieurs axes d'améliorations seront mobilisés. Nous noterons, concernant l'organisation des ressources humaines, la création et l'accessibilité à tous des outils suivants :

**L'élaboration (ou la mise à jour) de fiches de fonction par métier et par service.**

**La structuration et la diffusion d'un guide des procédures, accessible à tous et positionné comme tel.**

**Un fond partagé d'écrits professionnels internes et externes, susceptible de faire avancer le capital d'élaboration institutionnelle et de constituer un patrimoine de connaissances.**

**Le maintien, le développement des savoir-faire (accompagnement des différents publics, formations spécifiques en direction des troubles de l'apprentissage, de l'enseignement adapté, de l'aide à la communication.....) et l'accompagnement de réorientation des métiers (global au SESSAD).**

**L'identification des ressources annexes (transversales ou secondaires) que chaque professionnel souhaite porter à la connaissance de tous (formations ou compétences spécifiques qui ne sont pas nécessairement liées à leur diplôme professionnel).**

**L'identification continue des besoins complémentaires à couvrir et la programmation de formations adaptées.**

## I.4. Des métiers différents au service du même projet

### I.4.1. L'équipe de direction

**« Gérer plutôt que subir la pression des normes et inscrire les questions des valeurs, du sens et de la culture de métier au cœur de l'administration technique et budgétaire des établissements... »**

L'équipe de direction est engagée dans une démarche continue de recherche et d'adaptation des pratiques, que cela soit du point de vue des organisations en place que dans celui de la démarche prospective de recherche de solutions innovantes et complémentaires pour mieux répondre aux besoins des jeunes accompagnés par les différents services de la Plateforme Inclusive Cesda.

Les enjeux des missions sont pluriels et complexes. Une dynamique de solidarité ancrée sur une identité commune (positionnement cadre de direction) est indispensable pour que chacun puisse soutenir dans les meilleures conditions ses responsabilités. Il s'agit ici de faire équipe pour conduire ensemble le fonctionnement et les évolutions du dispositif.

#### ➤ Le Directeur

Par délégation du Directeur Général et en lien avec les directives et les ressources associatives, le Directeur assume la responsabilité de la gestion des établissements et services.

Dans le respect des autorisations en cours, il est responsable de la bonne marche des établissements et services et de la coordination de l'ensemble des activités qu'elles soient d'ordre logistique, technique, médicale, pédagogique. Il exerce sa responsabilité sur l'ensemble des points qui suivent :

- La qualité de l'accompagnement proposé (en lien avec la Directrice Juridique et Qualité) et du service rendu (dont la sécurité)
- La mise en œuvre de la politique générale et des objectifs de l'association
- La bonne mise en œuvre des décisions du Directeur Général
- L'animation et la coordination de l'équipe de cadres placée sous sa responsabilité

Ses missions regroupent différents domaines d'action :

- Le projet d'établissement
  - Mises à jour, appels à projets, veille réglementaire
  - Suivi de l'efficacité et de la conformité de sa mise en œuvre globale
  - Rapport d'activité et suivi de l'activité
  - Admissions et sorties des usagers
  - Animation du travail institutionnel
- Le domaine social
  - Politique RH (en lien avec la Directrice Sociales)
  - Evolution de l'organigramme
  - Présidence du CSE
  - Politique de formation
- Domaine financier et budgétaire (en lien avec le Directeur Financier)
  - Budgets prévisionnels
  - Contrôle de gestion
  - Exécution budgétaire et suivi comptable
  - Suivi des investissements

- Domaine de pilotage stratégique
  - Travail prospectif d'analyse et de préparation aux évolutions nécessaires.
  - Veille vis-à-vis des innovations et évolutions en cours
  - Articulation des services de la Plateforme Inclusive Cesda avec l'ensemble des réseaux partenariaux mobilisables
  - Communication interne et externe
  - Participe au conseil d'administration de l'ADPEP34
  - Représentations diverses

➤ **L'Attachée de Direction**

- Assiste le Directeur dans l'ensemble des tâches administratives et organisationnelles qu'il souhaite lui confier
- En lien avec le siège assure différentes mission ressources humaines (réfèrent payes, contrats de travail...).
- Exerce une mission de veille et de suivi des évolutions règlementaires.
- Assure l'encadrement des autres personnels administratifs.
- Assure les missions générales de secrétariat de direction (transmission paye, données ressources humaines, classement, suivi des dossiers...)

➤ **La Responsable des Services Techniques et Logistiques**

- Organise, coordonne et contrôle les activités de l'équipe technique et de l'équipe chargée du nettoyage
- Assure la gestion des prestataires, le suivi de leurs actions au sein de l'établissement
- Aide la direction en matière de stratégie immobilière et de maintenance
- Met en œuvre de la politique d'achat

➤ **Les chefs de service**

D'une manière générale, le chef de service est garant, au sein du service dont il a la responsabilité de :

- La mise en œuvre et la qualité de l'accompagnement proposé et du service rendu
- La sécurité des usagers
- La santé-sécurité au travail des salariés et notamment dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux
- La réalisation des objectifs du service
- La mise en œuvre des orientations fixées par la Direction, en cohérence avec la politique générale et des objectifs de son service
- L'animation et la coordination des équipes placées sous sa responsabilité
- La continuité des services, placés sous la responsabilité d'autres professionnels d'encadrement, en cas d'absence de l'un d'entre eux, pour une durée inférieure à quelques semaines

#### **I.4.2. Les fonctions transversales**

➤ **L'accueil, le secrétariat administratif et le secrétariat médico-social**

En plus des tâches inhérentes au suivi administratif des usagers (activité, mise à jour des données administratives du Dossier de l'Usager) le secrétariat d'accueil assure également des tâches administratives quotidiennes (gestion des commandes d'interprétariat, de l'accueil des familles et des

partenaires, enregistrement du courrier...). Il travaille sous la responsabilité de l'attaché de direction sur l'ensemble des tâches administratives de l'établissement.

#### ➤ **Les agents de service et les ouvriers d'entretien**

Ces équipes assurent l'ensemble de l'entretien et de la maintenance des locaux.

Le référent sécurité assure le suivi des maintenances et protocoles sécurité. Il est également chargé d'effectuer des transports des usagers.

#### ➤ **La démarche de qualité**

En lien avec la Directrice Juridique et Qualité de l'ADPEP34, un chef de service a pour mission de superviser la conduite et le suivi de la démarche qualité. La mise en œuvre de la démarche de qualité concerne tous les cadres et les professionnels de la Plateforme Inclusive Cesda.

### **I.4.3 Les fonctions directes auprès des usagers**

#### ➤ **Le personnel d'accompagnement et de soin**

Ces équipes sont pluridisciplinaires (éducateurs, aide médico-psychologique (professionnel en accompagnement éducatif et social actuellement), professeurs, orthophonistes, psychologues, infirmiers, conseillers en économie sociale et familiale, ergothérapeutes, psychomotricien, médecins...).

Le personnel éducatif intervient sur des missions d'accompagnement à l'hébergement, dans les suivis SESSAD, l'insertion professionnelle, l'interface de communication, les groupes de travail d'enfants scolarisés, l'accompagnement global, adapté et coordonné au niveau du dispositif La Calanque. Ces missions sont donc diversifiées en fonction des besoins des services ; l'ensemble du personnel éducatif positionnant son action dans une approche d'accompagnement clinique à visée d'autonomisation.

Les professeurs interviennent majoritairement sur les Unités d'Enseignement Externalisées de l'IES. Ils prennent en compte les spécificités des enfants et soutiennent leur travail en lien avec les dispositifs de l'éducation nationale. Ils participent au travail d'élaboration global de l'accompagnement médico-social.

L'équipe soin intervient en complémentarité des accompagnements des jeunes sur les aspects médicaux et paramédicaux pour les enfants de l'IES, en lien avec les familles.

Cette multiplicité de compétences au sein de la Plateforme Inclusive Cesda permet une véritable approche globale des besoins des jeunes. Les projets individuels sont nourris des analyses pluri-professionnelles.

L'enjeu est de mettre en synergie toutes les compétences de ces équipes pluridisciplinaires. Tous ces acteurs sont en action autour du même projet.

Les organigrammes varient selon les services. Ils sont en cohérence avec le projet, l'évolution du public et la commande sociale ; à ce titre, ils sont évolutifs.

**C'est le référent du projet individualisé** de l'utilisateur qui est en charge de veiller à la bonne orchestration des différentes interventions autour de l'utilisateur.

#### ➤ **La nuit : sécurité et accompagnement**

Sur les foyers une sécurisation continue est assurée. La nuit, il s'agit de veiller à la sécurité et au bien-être des usagers, de veiller à la sécurité des sites, et de se tenir prêt à intervenir selon le protocole en place en cas de déclenchement d'une alerte incendie. Deux personnels sont présents sur les foyers de la Plateforme Inclusive Cesda et un sur les appartements d'Assas. Il est demandé au personnel de nuit d'exercer une vigilance continue.

***Qu'il s'agisse de fonctions transversales ou de métiers en liens directs avec les jeunes, la dynamique institutionnelle est la même. Tout le personnel concourt à la qualité de l'accompagnement et est investi par les usagers. Chaque intervenant doit donc être sensibilisé au respect et à l'accueil des enfants et des jeunes du dispositif et au sens commun de notre mission partagée.***

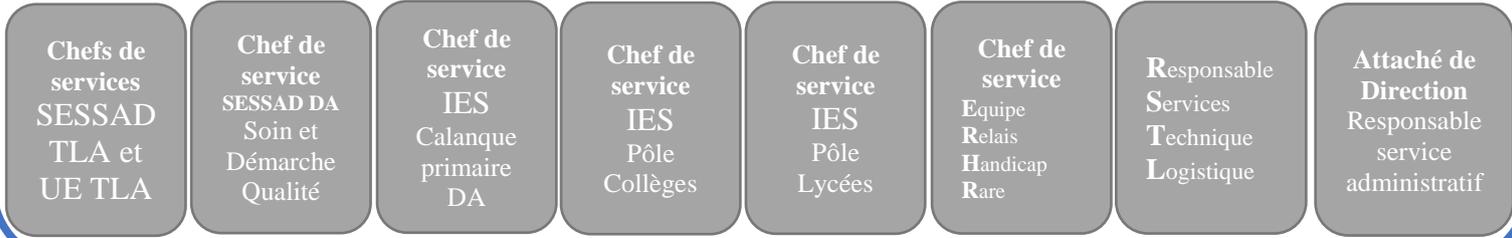
## I.5. Schéma de présentation générale des organisations hiérarchiques



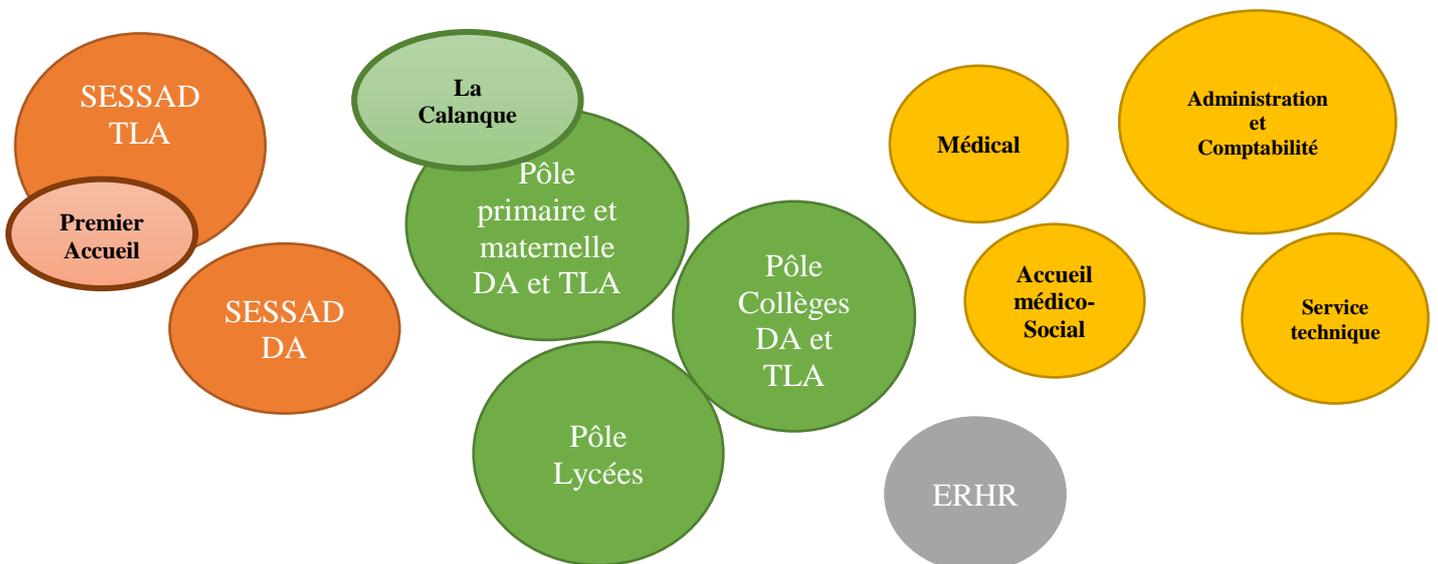
**Directeur Général**

**Une équipe de Direction constituée de**

**Directeur Plateforme Inclusive Cesda**



Des équipes pluridisciplinaires par service .....et des équipes transversales



## I.6. Organigramme par équipe : généralités

Cet organigramme revêt un caractère indicatif. En effet, en fonction de l'évolution des profils recrutés et de la vie des services, des évolutions des besoins sont régulières. Des adaptations sont nécessaires pour assurer les missions générales du service.

Pour information, pour faciliter le travail d'équipe, il est privilégié les affectations par service. Toutefois il n'a pu être évité le fait que certains professionnels interviennent sur différents services ou sur deux pôles différents de l'IES.

Les effectifs ci-dessous n'intègrent pas l'équipe de direction déjà présentée ci-avant.

En terme d'organisation de cette équipe de direction, des ajustements seront probablement à réaliser. Une des hypothèses serait que les pôles primaires et collèges de l'IES TLA soient sous la responsabilité des chefs de service de l'IES ; aujourd'hui c'est le même chef de service qui encadre l'ensemble du travail avec ce public (SESSAD et TLA) et ce dans le but de fluidifier les parcours des enfants concernés. Il y a donc débat en cours sur la question.

A noter également qu'il est relevé le besoin de renforcement de l'organisation du secrétariat.

Les ratios d'encadrement présentés ci-dessous concernent le personnel en prise direct de l'accompagnement en regard de la file active des jeunes effectivement suivis par le service.

### SESSAD TLA

#### ➤ Service premier accueil TLA (file active cible 50 enfants)

- 1 Conseiller en Education sociale et Familiale
- 0.5 ergothérapeute
- 0.5 psychologue
- 0.5 orthophoniste

**TOTAL : 2.5**

⇒ Soit un ratio d'encadrement pour un objectif cible de 50 enfants de **0.05**

**Chef de  
service  
SESSAD  
TLA**

#### ➤ SESSAD TLA (file active 34)

- 2.5 Educateur Spécialisé
- 3.1 Professeur Spécialisé
- 0.37 Psychologue
- Orthophonistes libéraux (prestations)

**TOTAL : 6.47**

⇒ Soit un ratio d'encadrement pour 34 enfants de **0.19**

**Chefs de  
services  
SESSAD  
TLA  
UE TLA**

### SESSAD Déficients Auditifs (file active 35)

- 1 Educateur Spécialisé
- 3.75 professeurs spécialisés
- 0.70 professeur LSF
- 0.38 psychologue
- Orthophonistes libéraux (prestations)

**TOTAL : 6.43**

⇒ Soit un ratio d'encadrement pour 35 enfants de **0.18**

**Chef de  
service  
SESSAD DA  
Soin et  
Démarche  
Qualité**

### IES Handicap Cognitif (primaire et collège).(file active15)

- 0.5 Educateur spécialisé
- 3.15 professeurs spécialisés
- 1.15 orthophoniste
- 0.20 psychologue

**TOTAL : 5**

⇒ Soit un ratio d'encadrement pour 15 enfants de **0.33**

**Chef de  
service  
UE TLA**

### La Calanque (accueil handicap rare). (File active 12

- 3.3 DEAES (Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social,)
- 0.40 professeur spécialisé
- 2 moniteurs éducateurs
- 1 éducateur spécialisé
- 1 maitresse de maison
- 0.30 professeur LSF
- 0.40 psychologue
- 0.50 orthophoniste
- 0.30 psychomotricien
- 0.10 infirmière

**TOTAL : 9.30**

⇒ Soit un ratio d'encadrement pour 12 enfants de **0.78**

**Chef de  
service  
IES  
Calanque  
primaire DA**

### V.7 IES pole maternelles et primaires déficients Auditifs (file active 19

- 3.25 professeurs spécialisés
- 0.63 professeur LSF
- 1.05 orthophoniste

**TOTAL : 4.93**

⇒ Soit un ratio d'encadrement pour 19 enfants de **0.26**

**Chef de  
service  
IES  
Calanque  
primaire DA**

### IES Collège et foyer collège déficients auditifs (file active 26 dont 10 internes)

- 2 éducateurs spécialisés
- 2 moniteurs éducateurs
- 1.25 surveillant de nuit
- 6.43 professeurs spécialisés
- 1.6 orthophoniste
- 0.65 prof. Aide physique adapté

**TOTAL : 14.58**

⇒ Soit un ratio d'encadrement pour 26 jeunes de **0.56**

**Chef de  
service  
IES  
Pôle  
Collèges**

## IES Lycée et hébergement inclusif (file active 34 dont 29 internes)

- 6.25 éducateur spécialisé
- 2.25 moniteurs éducateurs
- 2 surveillants de nuits
- 11.92 professeurs spécialisés
- 0.75 psychologue

**TOTAL : 19.41**

⇒ Soit un ratio d'encadrement pour 34 jeunes de **0.57**

**Chef de service**  
**IES**  
Pôle Lycées

## Equipe soin

- 0.18 médecin généraliste
- 0.14 médecin ORL
- 0.25 pédopsychiatre
- 0.90 infirmier
- 0.13 audioprothésiste

**TOTAL 1.60**

**Chef de service**  
**SESSAD DA**  
Soin et  
Démarche  
Qualité

## Services techniques

- 3 ETP agents techniques
- 2 ETP agents de services intérieur
- Prestations ménages externes

**Services**  
**Technique**  
**Logistique**

## Services administratifs et le poste accueil et orientations MDA

- 1 ETP secrétaire accueil
- 1 ETP secrétaire médico-sociale
- Pour l'accueil et les démarches MDA, et les sollicitations des anciens usagers une **CESF** qui travaille en lien avec les chefs de service du SESSAD et de l'IES

**Attaché de**  
**Direction**

## Equipe relais handicap rare (implantation site Maison des Réseaux)

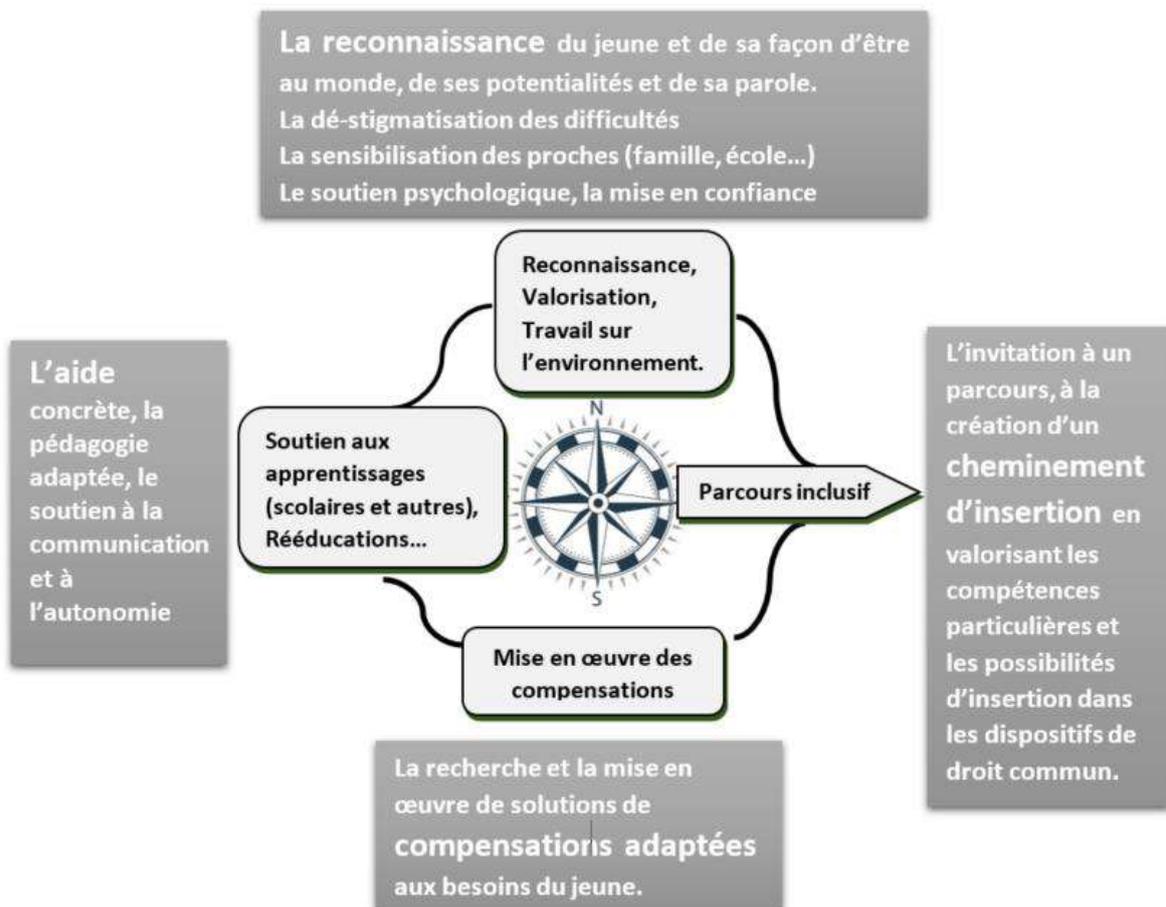
- Une assistante sociale
- Une secrétaire
- Un mi temps en détachement (crédits non reconductibles)

**Chef de service**  
Equipe Relais  
Handicap  
Rare

## TITRE II. Les outils de l'accompagnement

### II.1 Un accompagnement orienté vers un projet d'insertion

La « **boussole technique** : une mise en espace des points cardinaux qui orientent l'accompagnement :



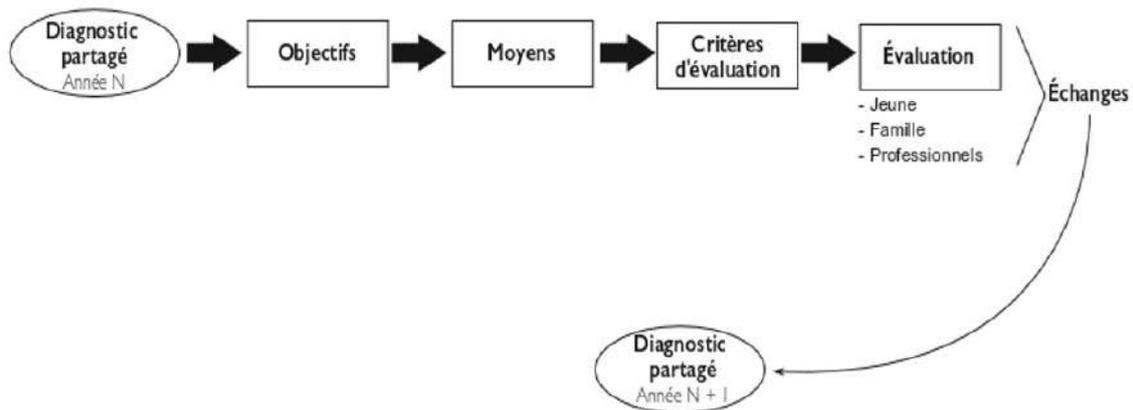
#### II.1. La commission d'admission

Une fois par mois la Conseillère en Economie Sociale et Familiale présente les demandes d'admission à la commission d'admission pour étude. La commission vérifie que les demandes soient bien conformes au projet et donne son avis sur l'admissibilité.

Si l'avis est positif, il est proposé des rendez-vous pour la poursuite de l'étude de la candidature.

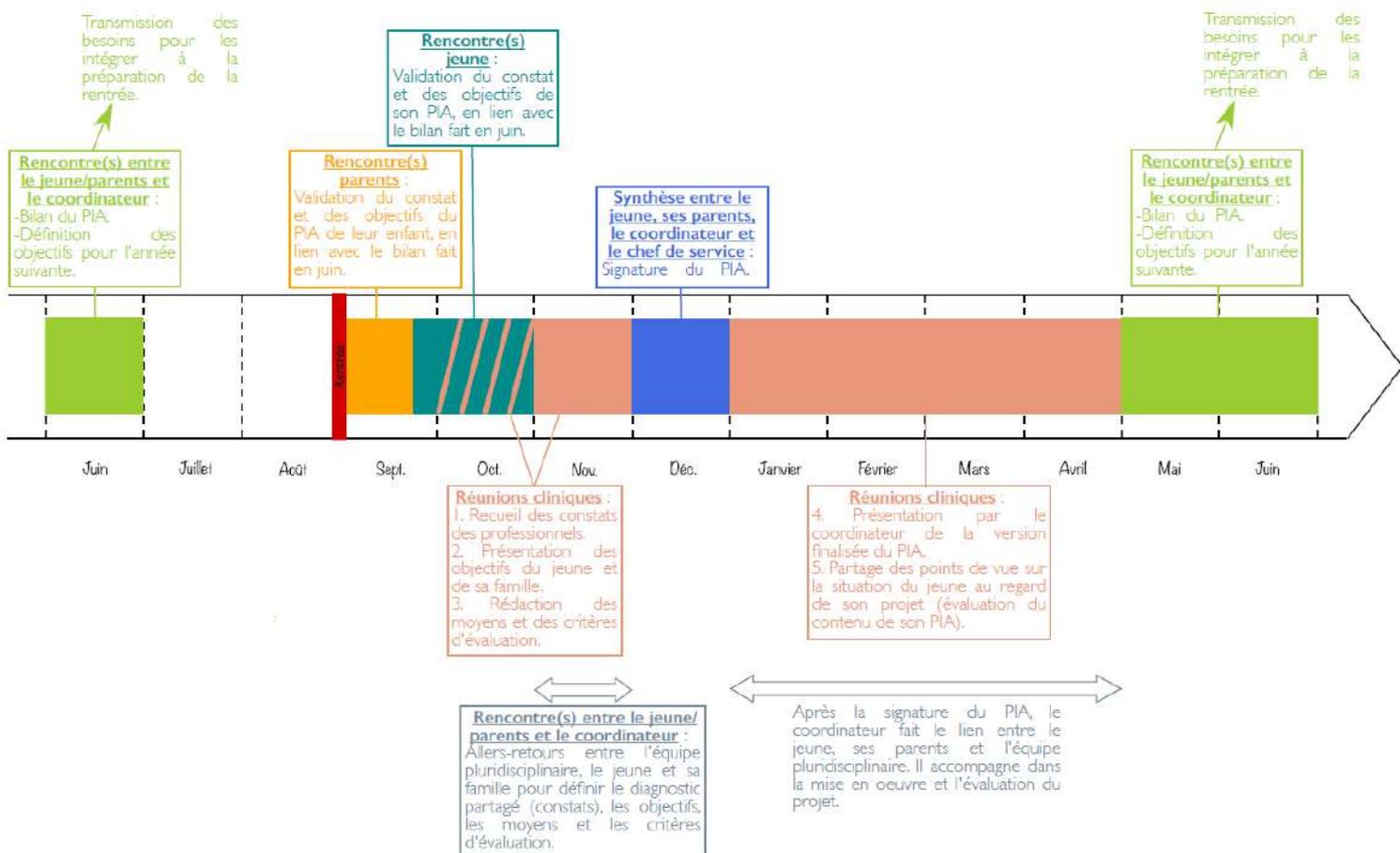
Toutes les personnes ont un retour écrit et, en cas de refus, des possibilités de recours sont indiquées.

## II.2. Méthodologie projet personnalisé

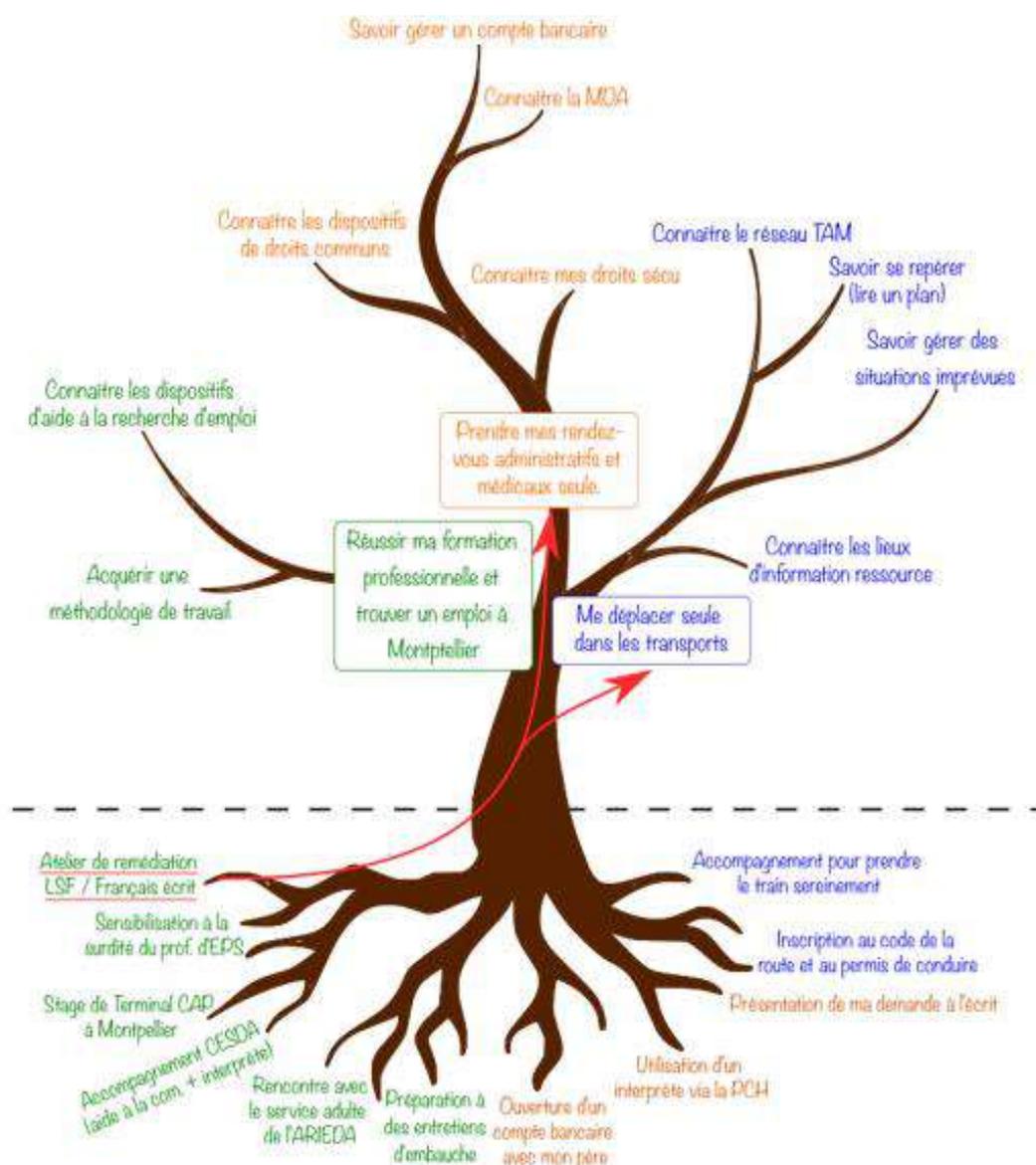


Chaque année est élaboré et mis à jour, avec l'utilisateur ou le résident, un projet personnalisé qui servira de guide et de référence aux actions qui vont être mises en œuvre. Son élaboration se prépare en plusieurs temps (recueil de la parole, écriture du projet, validation par le résident, présentation en réunion d'équipe, signature avec le Chef de Service).

Pour introduire ce travail est réalisée une évaluation préalable des actions conduites sur l'année qui vient de s'écouler (diagnostic partagé) et des effets produits chez l'utilisateur par l'accompagnement. Ensuite sont définis les objectifs, les moyens de leur mise en œuvre et les critères d'évaluations. L'outil support de ce travail est adapté aux spécificités de chaque dispositif. Ci-dessous un exemple de frise chronologique de la démarche projet concernant un jeune scolarisé de l'IES :



## Ci-dessous un exemple de mise en image du projet d'un jeune :



### II.3. Les réunions d'équipes et les réunions institutionnelles

Les professionnels de l'accompagnement font quotidiennement face à des situations singulières, souvent complexes à gérer. Il est indispensable qu'ils puissent s'appuyer sur une réflexion collective mise en place par la structure pour étayer et ajuster leur positionnement. De plus, les nécessités d'organisation et le fonctionnement en équipe renforcent le besoin de faire passer les informations.

Chaque semaine, sur chaque équipe, une réunion vise à faire le tour des situations, à s'arrêter sur les points de difficultés, à arrêter les stratégies et les conduites à tenir. Ces réunions sont animées par le Chef de Service. Des comptes rendus sont produits et mentionnent les décisions prises.

Par ailleurs, des réunions institutionnelles (au rythme de cinq par an) permettent de partager une réflexion et des projets transversaux et d'informer chacun des professionnels sur les évolutions en cours.

#### II.4. L'analyse des pratiques

L'analyse des pratiques est un outil incontournable pour soutenir l'engagement des professionnels dans la relation avec les enfants et les jeunes qu'ils ont en charge d'accompagner.

Durant ces temps proposés au rythme de cinq par an, il est demandé aux professionnels d'exposer des situations qui les questionnent ou dans lesquelles ils se sont trouvés en difficulté dans leur engagement relationnel auprès d'utilisateurs. Dans un deuxième temps, avec le soutien de l'analyste et de l'équipe présente, un échange vise à chercher ce qui est en jeu dans la relation (relation professionnel /utilisateur mais avant tout, relation entre deux personnes ayant leur propre fonctionnement psychique) et quelles sont les réponses qu'il est possible d'apporter. Ce travail est un support indispensable à la qualité de l'accompagnement mis en œuvre. Il participe à la sécurité des accompagnants comme des personnes accompagnées (prévention des passages à l'acte comme des actes de maltraitance).

Tous les échanges conduits dans cet espace sont confidentiels. L'analyste est un intervenant extérieur qui est garant de ce cadre de travail.

### TITRE III. La participation des usagers

La question de la participation des usagers et de leurs représentants est une préoccupation quotidienne dans l'accompagnement. Il s'agit de rendre le jeune acteur de son projet, de ses choix en termes de formation et d'orientation et de son parcours d'autonomisation.

La méthodologie sur le projet individualisé d'accompagnement a été revue et ce dans le but de consolider une réelle appropriation par le jeune lui-même de son parcours.

La participation des représentants légaux est également une préoccupation constante des équipes, les échanges avec la famille sont réguliers et fondamentaux pour construire l'accompagnement.

En matière d'expression au sein de la Plateforme Inclusive Cesda, le Conseil de la Vie Sociale se réunit à minima trois fois par an conformément aux dispositions légales. Il est force de proposition pour tout ce qui concerne la vie de l'établissement (équipements, fonctionnement, modalités d'accompagnement...). Un compte rendu des travaux réalisés est systématiquement diffusé. Ce compte rendu comporte un suivi des décisions et actions engagées suite au Conseil de la Vie Sociale.

Dans la pratique, les élus sont tous des jeunes hébergés par la Plateforme Inclusive Cesda, les jeunes en accueil de jour ou ceux suivis par le SESSAD ne manifestent pas d'appétence pour participer à l'instance. Le sentiment d'appartenance institutionnelle est, pour ces derniers, peu présent. C'est d'ailleurs une position nous semble-t-il tout à fait compréhensible. Leur préoccupation première est leur parcours d'insertion et non pas la vie de la Plateforme Inclusive Cesda.

Nous sommes en train de construire une méthodologie pour aller chercher l'avis de ces jeunes et de leur famille sur le fonctionnement et sur la qualité des prestations proposées. Cette démarche passera par des enquêtes de satisfaction (ces enquêtes seront diffusées annuellement et analysées lors de la rédaction de chaque rapport d'activité ; cette orientation est une décision issue de notre évaluation interne) ou des groupes d'expression.

## TITRE IV. Le système d'information, outil support de l'accompagnement et de la collaboration des salariés

Le système d'information fait l'objet d'un sous-usage tant sur la question de l'accompagnement au travers du Dossier Unique que sur la question de la collaboration entre les personnels. La mise en place de l'outil est récente et la culture de la traçabilité ne faisait pas partie du patrimoine professionnel de l'institution.

La culture de l'informatisation de l'accompagnement, le partage entre professionnels et la collaboration, la digitalisation des modes de travail doit donc être améliorée.

⇒ **En conséquence les enjeux au cours des cinq prochaines années à l'endroit du système d'information sont une intégration totale dans les pratiques de l'ensemble des personnels et un accès pour les usagers.**

Pour y arriver, avec les éléments de réflexion issus de la démarche projet de 2020, les orientations sont :

### **Piloter la mise en œuvre du dossier unique de l'utilisateur**

Il s'agit de réaliser les différentes étapes suivantes : mettre en place 100 % des dossiers des usagers dans le Dossier Unique de l'utilisateur, utiliser pleinement cet outil, partager les informations via l'outil, évaluer son appropriation.

L'objectif est de développer une culture de la traçabilité et du partage de l'accompagnement, de positionner le dossier unique au service du parcours de l'utilisateur. A ce jour les dossiers ne sont pas toujours complets et surtout ne sont pas régulièrement renseignés.

### **Ouvrir un accès sécurisé mais efficient à internet à tous les usagers hébergés**

L'orientation souhaitée est que les usagers du foyer et des appartements de la Plateforme Inclusive Cesda disposent d'un accès à internet qui prenne en compte les besoins des jeunes en termes de connaissance et de socialisation et qui garantisse un accès sécurisé.

### **Développer une culture de digitalisation des échanges et du partage de données entre les personnels**

L'orientation souhaitée est d'améliorer l'informatisation de la collaboration des personnels, de développer un usage partagé du réseau, de développer les outils collaboratifs intra Plateforme Inclusive Cesda. Pour cela il convient de professionnaliser la fonction numérique (structurer les fonctions numériques et faire monter en compétence les professionnels sur les outils numériques) au sein de la Plateforme Inclusive Cesda<sup>7</sup>.

### **Structurer le système d'information comme un outil de transmission et de suivi des projets et de traçabilité des actions conduites, se saisir de l'outil pour promouvoir une culture du numérique**

Positionner le système d'information comme facilitateur des fonctions d'accompagnement, d'élaboration technique et clinique, du rendre compte des actions conduites, d'administration et de gestion : un système d'information facilitateur des échanges professionnels.

### **Mener une réflexion sur l'accessibilité en présence et à distance du réseau de la Plateforme Inclusive Cesda**

Il est souhaité de mettre en place une accessibilité complète par l'ensemble des salariés de la Plateforme Inclusive Cesda au réseau informatique de la Plateforme Inclusive Cesda sur le site de la P.I.C.. L'objectif est de faciliter la mobilité des professionnels en termes d'équipements, de connexion,

---

<sup>7</sup> ANAP, Usage du numérique dans le secteur médico-social, février 2019

tout en intégrant la nécessité de construire un travail pluridisciplinaire qui vient nourrir les savoir-faire et les dynamiques d'équipe.

Il s'agira d'étudier les enjeux tant sur le plan technique que financier et institutionnel d'un accès à distance pour faciliter les modes de travail. L'attention sera portée sur le fait que les outils distants n'aillent pas à l'encontre de l'appartenance au collectif institutionnel pour l'ensemble des personnels. La plus-value apportée par le dispositif passe par la nécessité de « **faire institution** » c'est-à-dire de faire en sorte que la richesse de l'accompagnement ne se limite pas à une addition de compétences éparses mais soit potentialisée par une culture partagée nourrie par la mise en synergie des apports pluridisciplinaires.

## TITRE V. Pôle logistique

### IV.1 Les bâtiments

Les orientations ont été travaillées dans la démarche projet et ont été définies dans le chapitre intitulé :  */ TITRE V. Une offre patrimoniale d'habitat inclusif et des espaces et structures collectifs tournés vers l'extérieur*

Situé en plein centre ville dans un environnement arboré de près d'un hectare, le patrimoine est important et les bâtiments offrent plus de 4 000 m<sup>2</sup> de surface. Pour autant, la situation est aujourd'hui complexe et demande des mesures correctives rapides. En effet, les bâtiments sont globalement très vétustes et ne sont en tout cas pas à hauteur des standards du secteur au moment de l'écriture du projet. C'est un enjeu majeur pour l'avenir. Bien entendu, l'architecture à envisager ne peut n'être qu'une déclinaison des objectifs portés par le dispositif. Il ne s'agit pas de rénover l'existant pour le faire fonctionner à l'identique, mais de penser une structure immobilière de qualité et la mobiliser comme un moyen de valoriser et de mettre en action les parcours inclusifs que la Plateforme Inclusive Cesda et l'ADPEP34 entendent soutenir. Ce ne sera pas le moindre des défis que de trouver comment financer l'adaptation des locaux.

### IV.2 La restauration

Là aussi les orientations possibles ont également été posées dans le chapitre  */ TITRE V.*

En tout état de cause, la cuisine est obsolète et le fonctionnement ne pourra pas rester en l'état. Les choix retenus auront un impact direct sur la qualité et le projet de l'accompagnement. Pour le moment, la Plateforme Inclusive Cesda continue avec un prestataire extérieur qui détache un cuisinier pour venir effectuer les préparations dans les locaux.

### IV.3 Les transports

L'établissement a la charge d'assurer les transports quotidiens en direction des établissements scolaires. Toutefois, une démarche d'autonomisation et une perspective de développement durable sont à prendre en compte. Pour tous les jeunes qui sont en capacité d'y accéder, l'utilisation des transports en commun ordinaires est privilégiée.

Pour les plus jeunes qui ne sont pas habitués à ce type de déplacement autonome, un travail éducatif d'accompagnement puis d'autonomisation progressive est mis en œuvre.

Pour les jeunes qui viennent de loin (les classes du lycée Joffre accueillent actuellement des jeunes qui habitent jusqu'à Nice), la base de la prise en charge des remboursements hebdomadaires (hors départs en vacances scolaires où le trajet est à charge des familles) se fait sur la référence du tarif jeune SNCF. Les jeunes prennent donc le train jusqu'à Montpellier puis le tram jusqu'à leur habitat inclusif (site de la Plateforme Inclusive Cesda ou appartements d'Assas).

### IV.4 Les maintenances

L'enjeu principal, concernant le suivi des maintenances est la coordination et la supervision des interventions obligatoires.

Ce travail est conduit par la Responsable Technique et Logistique, en lien avec l'équipe technique. Le référent sécurité est impliqué dans la démarche.

Les outils commencent depuis peu à être élaborés. L'objectif est d'approfondir la professionnalisation de nos organisations afin que nous parvenions à un niveau de traçabilité qui soit à la hauteur de nos missions.

## TITRE VI. Les ressources financières

En lien avec les établissements, le siège a contracté avec l'ARS un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens sur cinq ans (2019/2023). Ce CPOM concerne à la fois les établissements du site de l'Ensoleillade, les ESAT et la Plateforme Inclusive Cesda.

Cette démarche sécurise le financement. Elle encadre aussi les limites, les évolutions devant être conduites dans les limites budgétaires des moyens alloués.

Un important travail sur les répartitions analytiques et les répartitions des personnels a été conduit. L'objectif est de disposer d'outils de pilotage et de contrôle efficaces, au plus près des réalités de fonctionnement.

En deuxième objectif, il y a le souci de rapprocher les budgets des établissements des normes en cours dans les mêmes types d'établissement et de service. Les services du siège sont très mobilisés sur cette question.

## TITRE VII. La démarche de qualité opérationnelle et intégrée par tous

Le souci de réaliser un accompagnement de qualité est présent dans l'intention de tous les accompagnants de la Plateforme Inclusive Cesda. La démarche de qualité a été mise en place au travers d'actions ponctuelles ou au travers d'actions de fond sur des sujets déterminés.

En revanche, la culture, les réflexes, la méthode pour réaliser et structurer une démarche d'amélioration continue de la qualité reste à développer et ancrer. Il manque le lien fondamental entre le quotidien de l'accompagnement de l'utilisateur par chaque professionnel de la Plateforme Inclusive Cesda et la logique de la démarche de qualité. Il manque le sens et l'intégration concrète dans les pratiques. Le système n'est pas mature à ce jour.

⇒ **En conséquence l'enjeu au cours des cinq prochaines années à l'endroit de la démarche de qualité est de diffuser cette culture auprès de l'ensemble des accompagnants et de la rendre opérationnelle**

Le projet concernant la démarche de qualité repose sur trois étapes :

- Partager un cadre de référence commun et piloter la démarche de qualité
- Mettre en œuvre les différents outils et jalons pour structurer et piloter la démarche de qualité
- Intégrer ces outils dans les pratiques quotidiennes de chacune des parties prenantes.

### **Partager un cadre de valeurs commun et piloter la démarche de qualité**

Le préalable est une compréhension partagée de la démarche, une connaissance de la réglementation du secteur, une connaissance des recommandations du secteur / du public, la compréhension des logiques d'amélioration continue.

Il s'agit là de s'informer et d'informer régulièrement.

Cela suppose aussi de partager et d'améliorer une culture de la traçabilité.

Cela suppose de maîtriser les méthodes de pilotage des projets, de disposer d'indicateurs de pilotage et de définir et cartographier les différents processus de la Plateforme Inclusive Cesda.

La dynamique d'amélioration continue de la qualité est impulsée par la Direction Juridique et Qualité et la Direction du dispositif, puis portée et relayée par la coordinatrice qualité, relayée et menée par les chefs de service et chaque professionnel.

### **Mettre en œuvre les différents outils et jalons pour structurer la démarche de qualité**

En terme d'outils pratiques, elle s'appuie principalement sur les évaluations, le projet d'établissement, le plan d'action qualité, la gestion des événements indésirables, la gestion documentaire.

**Ces outils sont :**

#### **Le projet d'établissement**

Il permet de définir sur une période de cinq ans les grands projets qu'entend mener la Plateforme Inclusive Cesda.

#### **La dynamique d'évaluation**

Elle constitue un bilan à un instant donné de l'avancement de la démarche et permet de voir la progression du dispositif.

En tant qu'établissement du secteur social et médico-social, le dispositif est soumis à l'exigence de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette obligation posée dans le cadre de la loi 2002-2 est étroitement liée à la démarche de renouvellement des autorisations administratives de fonctionner, socle de l'existence même de tout établissement ou service.

Pour l'instant la démarche d'évaluation fonctionne selon le modèle suivant :

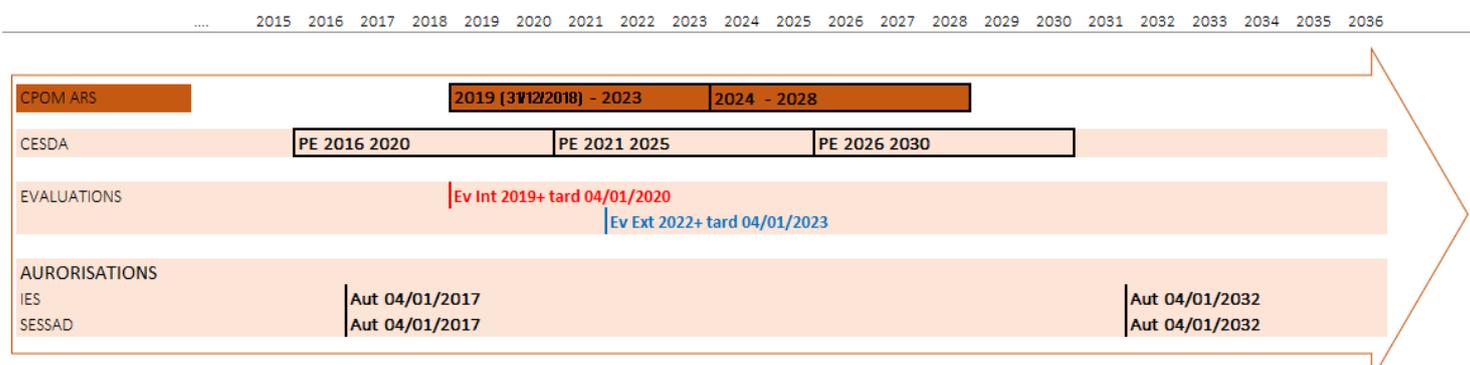
durée de l'autorisation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
évaluation externe	N°1 / au plus tard 7 ans après la date d'autorisation															
	N°2 / au plus tard 2 ans avant le renouvellement de l'autorisation															
évaluation interne	à chque révision CPOM puis ts les 5 ans					à chque révision CPOM puis ts les 5 ans					à chque révision CPOM puis ts les 5 ans					
	avec 1 évaluation au plus tard 3 ans avant le renouvellement de l'autorisation															

Le système d'évaluation est amené à évoluer :

La HAS s'est vu confier par [la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019](#) relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, la responsabilité de la procédure d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Ainsi, la HAS a pour mission d'élaborer le nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS, ainsi que le nouveau cahier des charges d'habilitation des organismes en charge des évaluations. Un décret à paraître doit déterminer les modalités de publication des rapports d'évaluation, ainsi que le rythme de ces évaluations. La HAS a engagé les travaux de co-construction du nouveau dispositif d'évaluation en septembre 2019. Le référentiel, les méthodes d'évaluation et le format du rapport d'évaluation seront publiés en septembre 2021.

Pour le CESDA, le calendrier à suivre est le suivant

#### Calendrier des autorisations, du CPOM, des évaluations, des projets d'établissements



#### Le plan d'action qualité

Les professionnels analysent les activités, proposent et mènent les actions d'amélioration retenues. Pour assurer leur pilotage, il existe une dynamique autour du programme d'amélioration de la qualité (PAQ). C'est un outil qui centralise les différentes actions d'amélioration à mener. Les actions émanent de différentes sources : la réglementation et ses évolutions, l'évaluation interne, le CPOM, les réunions d'équipes, les échanges avec les parties prenantes à l'accompagnement. A chaque action est associé un pilote qui a la charge de « piloter » l'action : il n'est pas tenu de la réaliser dans son intégralité lui-même mais s'assure de sa réalisation par la mobilisation de ses propres ressources ainsi que de toutes les ressources pertinentes pour l'action. Le pilote fait la synthèse, tient l'échéance fixée et rend compte de son avancement et de sa réalisation

#### PAQ : PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA QUALITE

##### Outil de pilotage de la Progression des Actions en faveur de la Qualité de l'accompagnement à l'ADPEP 34

Identification	Progression des actions en faveur de la Qualité de l'Accompagnement ADPEP 34					
dispositif	axes / champs thématiques	questionnements / actions	échéances	pilote (fonction)	pilote (nom)	effet attendu
IES - CESDA	supports à l'accompagnement	Définir et réaliser un projet architectural en adéquation avec le projet d'établissement	2021	COPIL associatif + Directeur	Michel DUMAS	Adapter l'offre aux besoins

Le bilan des actions est réalisé trois fois par an au sein du dispositif, en présence de l'équipe de direction et de la Directrice Juridique et Qualité. L'ensemble des retours sur l'avancement des actions est préparé pour ces réunions de bilan, un ajustement est fait.

Pilotage de l'avancement			
état d'avancement	résultat obtenu + date + commentaires	évaluation de l'action	date création nouvelle action
non démarré			

### Les actions à l'égard des risques

La gestion des évènements indésirables permet de compiler les situations pour lesquelles des dysfonctionnements ont eu lieu et de les corriger. Cela relève de la maîtrise des risques. Elles sont menées à plusieurs niveaux.

Ces évènements peuvent concerner les situations quotidiennes d'accompagnement. C'est un travail qui est réalisé en équipe. Il s'agit de mener une explication des situations rencontrées de façon concise et avec analyse, une évaluation bénéfices et risques afin de définir un choix dans l'accompagnement ; cela est tracé dans le Dossier Unique de l'utilisateur.

Dans les situations exceptionnelles, une déclaration via la fiche de déclaration d'évènement est opérée, une analyse est menée en lien avec le chef de service et le directeur afin d'envisager le cas échéant un signalement externe selon la procédure en place. Ces évènements sont compilés au niveau associatif et font l'objet d'un bilan annuel permettant de dégager des potentielles actions d'amélioration. Ces situations peuvent engendrer des analyses plus poussées, la recherche des causes profondes.

Cela peut aller jusqu'aux situations de crise (ex : covid). Dans ce cas, c'est un processus global au dispositif et à l'association qui est déclenché pour faire face à la crise tout en poursuivant les accompagnements.

La logique qui transcende ces différents niveaux de gestion est d'analyser les évènements et faire des retours d'expérience plus ou moins approfondis en fonction des types d'évènements.

### La gestion documentaire

Il s'agit de soutenir la démarche d'amélioration de la qualité par un fond documentaire efficient. La fonction documentaire permet d'écrire les procédures et tout autre document utile et transversal, de les classer, de suivre leur mise à jour, d'évaluer leur pertinence.

### La mesure de la satisfaction

Il s'agit de mettre en place des moyens de mesurer la satisfaction des parties prenantes.

### Intégrer ces outils dans les pratiques quotidiennes de chacune des parties prenantes

Les outils seront transmis à l'ensemble des parties prenantes, chacun devra en prendre connaissance, les utiliser et petit à petit les maîtriser.

L'objectif est ensuite que les personnels et les usagers s'approprient les outils, s'en servent comme des leviers d'amélioration de leurs pratiques, de leurs accompagnements.

## TITRE VIII. Des modes de travail collaboratifs et des modes de communication constructifs

L'histoire de l'établissement, ses enjeux comme ses aléas ont marqué les modalités d'échange et de communication dans la Plateforme Inclusive Cesda. Il convient d'introduire une dynamique visant à réaménager et sécuriser les places de chacun en faveur du bien-être au travail et du bon positionnement de chacun. Cela passe par un travail sur les modalités de communication et de relations professionnelles.

Pour soutenir ces enjeux, nous nous appuyerons sur les orientations qui suivent :

### 1 La promotion des valeurs associatives

L'objectif est une connaissance et une appropriation des valeurs associatives : laïcité, solidarité, égalité, citoyenneté.

### 2 L'affirmation d'un cadre sécurisé en vue de rendre possible et de développer la participation constructive

En préalable à la promotion d'une politique de participation efficiente, il est nécessaire que chaque acteur situe clairement les places et responsabilités de toutes les parties prenantes en interne comme en externe (partenaires ...).

La démarche participative s'inscrit ici dans une organisation associative qui précise clairement les responsabilités de chaque professionnel, les zones d'autorité, les lignes hiérarchiques.

Cela autorise et rend possible la mise en œuvre d'une promotion de la participation ouverte de chacun dans une dynamique bienveillante et sécurisée vis-à-vis de tous les contributeurs.

Concrètement, cet état de fait vient certes faire limite, mais comme dans la construction individuelle de toute psyché, l'existence de la limite est un préalable indispensable pour pouvoir se développer et grandir. Ici il s'agira d'un préalable rappelé pour s'autoriser au risque d'expression de créativité individuelles et collectives tout en contenant les débordements agressifs et en sécurisant le travail conduit<sup>8</sup>.

### 3 Le développement d'une culture de responsabilité

Le développement d'une culture de responsabilité implique l'identification des marges d'action des professionnels. C'est dans ce cadre sécurisé que la promotion de l'autonomie professionnelle peut devenir une pierre angulaire de la démarche de valorisation de toutes les ressources humaines et les forces d'initiatives de chaque salarié.

#### ➤ La mise en œuvre de cette culture de l'autonomie implique :

- Une appropriation forte du projet, un travail de chacun en référence à ce projet.
- De s'accorder régulièrement sur les marges de négociations et de co-crétions possibles.
- L'appropriation des procédures, de la traçabilité des actions conduites et du rendre compte à la ligne hiérarchique.

---

<sup>8</sup> L'approche sociologique propose des éclairages complémentaires au fonctionnement du grand corps institutionnel (qui peut si on n'en prend soin devenir « un grand corps malade »). Parmi de nombreux contributeurs nous citerons ici **Michel Crozier**, dans son ouvrage « **L'acteur et le système** » Celui-ci nous parle des forces centrifuges que sont les intérêts individuels, intérêts qui ne vont que rarement dans le sens de l'intérêt du projet global, ce qui génère des dysfonctionnements. Pour dépasser ces enjeux, Crozier préconise une analyse systémique pour tenter de mettre en évidence les dysfonctionnements qui émanent du système et ce qui est susceptible de le faire tenir.

➤ **La mise en œuvre de cette culture de l'autonomie vise à :**

- La valorisation de la dynamique de travail,
- La fluidité, l'agilité des pratiques
- La réactivité des échanges et des accompagnements mis en œuvre.
- L'amélioration globale de la qualité des actions conduites

#### **4. la co-construction d'une culture d'entraide**

Prendre soin des relations individuelles et collectives par la mise en œuvre d'outils visant au partage des compétences, à la recherche de solutions, à se nourrir des pratiques de l'autre pour aboutir au développement d'une culture d'entraide et d'écoute (analyse des pratiques, réunions d'équipes transdisciplinaires et trans services...).

Aborder de façon solidaire les enjeux et contraintes rencontrés à tous les niveaux, pour faire émerger des pistes de solutions les plus efficaces possibles.

Promouvoir une culture d'intelligence collective et relationnelle dans le but de travailler ensemble, de dépasser les points d'achoppement. Accompagner cette promotion en s'appuyant sur des outils de type : projet – mission, délégation, formation et travail sur les représentations...

Se reconnaître dans les compétences respectives.

#### **5. Une vigilance collective au service de la communication**

Cultiver une vigilance collective concernant les modalités de communication orale et écrite (qualité d'écoute, usage d'un vocabulaire bienveillant, politesse, expression apaisée et en toute transparence des points de vue contradictoire...).

#### **6. L'appel à des ressources externes pour initier cette dynamique.**

Pour soutenir ces objectifs ambitieux, il est nécessaire d'introduire rapidement un virage dans les fonctionnements. Il est donc retenu le fait de mettre en place un programme de formation large et ambitieux dès 2021 pour initier un travail et une dynamique visant à améliorer la qualité des relations professionnelles et du travail rendu. Il est relevé pour cela le besoin de s'appuyer sur l'expertise et les ressources externes pour accompagner et soutenir ce travail. L'objectif sera d'engager dans cette dynamique tous les métiers à l'œuvre dans la Plateforme Inclusive Cesda.

⇒ **En conséquence nous retenons comme enjeux au cours des cinq prochaines années de :**

- **Rendre plus efficaces les outils de la communication interne**
- **Identifier les sources de conflit, les obstacles et les peurs, explorer les différences dans le but de restaurer la confiance.**
- **Sécuriser et apaiser les échanges internes**
- **Valoriser la créativité et les initiatives qui vont dans le sens du projet d'établissement**
- **Accompagner le développement des compétences et l'épanouissement des personnes pour permettre la performance et la qualité de notre projet en favorisant le bien-être au travail.**

## TITRE IX. Relancer la communication externe, renommer l'établissement

Le projet associatif s'oriente vers le développement d'une stratégie de communication externe, en lien avec la politique associative.

La démarche de communication interne inscrite dans le présent projet mérite de se traduire au travers d'une communication externe afin de témoigner de cette évolution. La dynamique a été enclenchée avec la mise à jour et la maintenance du site internet. Il est important de poursuivre en ce sens, ce qui est enclenché à l'intérieur de la Plateforme Inclusive Cesda se doit d'être visible à l'extérieur, ce d'autant que l'ensemble du projet rédigé conduit à faire évoluer la Plateforme Inclusive Cesda.

- ⇒ **En conséquence l'enjeu au cours des 5 prochaines années à l'endroit de la communication est de témoigner d'une évolution et d'une dynamique positive et moderne de la Plateforme Inclusive Cesda en externe.**

Pour y arriver, avec les éléments de réflexion issus de la démarche projet de 2020, les orientations sont :

➤ **Communiquer de façon constructive, professionnelle et positive en externe**

La dynamique de communication interne est à décliner en externe, auprès de l'environnement de la Plateforme Inclusive Cesda, selon différentes modalités dont le site internet (site qui à l'initiative de salariés a été mis à jour et est opérationnel depuis 2019).

➤ **Changer le nom CESDA34 :**

Acte fort de cette dynamique de changement, un changement de nom s'avère opportun pour expliquer, communiquer et porter à l'intérieur comme à l'extérieur la nouvelle dynamique de l'établissement. L'enjeu est de promouvoir une identité porteuse d'ambition et d'avenir pour notre projet.

Aujourd'hui déjà, le CESDA34 n'est plus simplement un centre d'éducation spécialisée pour déficients auditifs. Il est bien plus que cela.

L'acronyme du CESDA n'est donc plus d'actualité. Pour autant il convenait de trouver une solution pour signifier que l'évolution forte inscrite dans ce nouveau projet s'articule à une histoire, une expérience, des compétences en place. AU fil du temps le CESDA est devenu un nom indépendant des signifiants premiers qui étaient portés par cet acronyme.

La proposition retenue est donc d'abandonner l'acronyme mais de garder le nom en l'articulant à la nouvelle dynamique de plateforme inclusive que nous entendons développer.

C'est pourquoi, en date du 09/02/2021 l'association ADPEP34, en validant le présent projet, a choisi de renommer le CESDA34 et de l'appeler dorénavant : « Plateforme Inclusive Cesda ».

Sous cette appellation figureront les trois principales catégories des publics accompagnés.



### PLATEFORME INCLUSIVE CESDA

- *Troubles des apprentissages*
- *Surdité*
- *Handicaps rares*

## ANNEXE N°1 Plaquette «accueil TLA ».

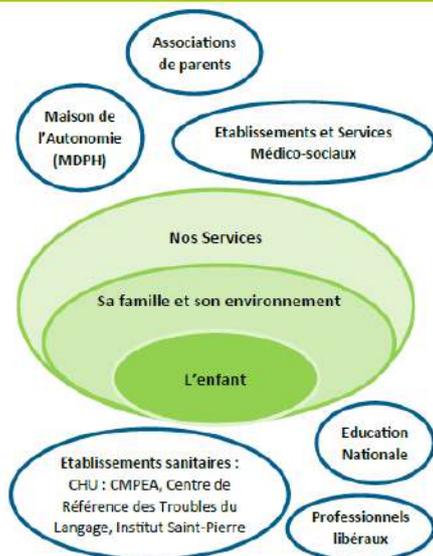
Plaquette de présentation du service « premier accueil TLA »

➡ **Page 1 de la plaquette premier accueil**

### Des équipes pluridisciplinaires

- Directeur
- Chef de service
- Secrétaires
- Pédiopsychiatre
- Psychologues
- Coordinatrice CESF
- Educateurs Spécialisés
- Enseignants
- Orthophonistes
- Ergothérapeute

### Un travail en réseau



### Nous contacter

14, Rue Saint-Vincent de Paul  
34090 MONTPELLIER

*Comment se rendre au CESDA en transports en commun ?*

- BUS ligne n°10  
*Arrêt Marie Caizergues (Arrêt Henri Dunant accessible aux personnes à mobilité réduite)*
- TRAM ligne n°1  
*Arrêt Stade Philippidès ou arrêt Boutonnet*
- TRAM ligne n°2  
*Arrêt Jeu de Mail des Abbés*



[secretariat.cesda@adpep34.org](mailto:secretariat.cesda@adpep34.org)

04.67.02.99.00



### Nos Services « Troubles Spécifiques du Langage »



Accompagner des enfants et des adolescents présentant des Troubles Spécifiques du Langage

## Qui accueillons-nous ?

- ➔ Des enfants et adolescents de 3 à 20 ans
- ➔ Présentant des Troubles Spécifiques du Langage.
- ➔ Résidant à Montpellier et ses alentours.
- ➔ Avec une notification d'orientation en SESSAD TSL ou en UE TSL de la Maison de l'Autonomie (MDPH).



## Nos Services « TSL »

Nos dispositifs ont pour mission de **soutenir, guider, accompagner les enfants et les adolescents dans leur environnement.**

### Service Premier Accueil TSL

#### Un premier niveau d'accompagnement

Nous proposons un **premier niveau d'accompagnement pour soutenir l'enfant et sa famille dans leurs difficultés.**

Un fonctionnement par **ateliers collectifs** organisés au CESDA, à destination des enfants, des adolescents, de leur famille et de leur établissement scolaire.

### SESSAD

#### Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

##### Service mobile individualisé et spécialisé

L'équipe pluridisciplinaire met en œuvre un accompagnement spécialisé qui soutient la scolarité et l'autonomie.

Les professionnels interviennent dans les différents lieux de vie et d'activité des enfants et des adolescents.

### UE

#### Unité d'Enseignement

##### Enseignement adapté en petit effectif

L'équipe pluridisciplinaire intervient sur le temps scolaire en individuel ou en collectif. Des temps d'inclusion individualisés sont mis en place au sein des classes ordinaires de l'établissement scolaire.

1 unité en primaire : Ecole Benoîte GROULT (Montpellier)

1 unité au collège : Collège François RABELAIS (Montpellier)

## ANNEXE N°2 « La fonction de coordination sur la Calanque ».

⇒ *Document élaboré par l'équipe de la Calanque, année 2020*

### **Quelques objectifs :**

- « Eviter la superposition d'intervenants au sein d'une même famille ou auprès d'une personne accompagnée
- Gagner en efficacité en coordonnant les actions
- Recenser les besoins et accompagner l'évolution des pratiques professionnelles »<sup>9</sup>
- Mettre en œuvre des pratiques « agiles » (réactives, efficaces, qui valorisent les compétences et la responsabilité de chacun).

### **Plusieurs niveaux :**

- Coordination de projet individuel (renvoi vers la notion de référence).
- Coordination d'actions
- Coordination d'équipe (coordination administrative/organisationnelle/pédagogique)

⇒ **Voir tableau en pages suivantes**

---

<sup>9</sup> La fonction de coordination dans le travail social, rapport d'étude réalisé par les membres du Pôle de Ressources Recherche Formation Action Sociale Nord-Pas-De-Calais, 2014, p.7

Fonction	Missions - Activités	Quoi ?	Comment ?	Qui ?
<b>Animer</b>	Travail clinique- interdisciplinarité : travail en mode ajusté (observation/analyse/ajustement)	<p>La clinique de l'utilisateur</p> <p>La clinique du groupe</p> <p>Clinique de l'accueil</p> <p>Clinique de l'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir au développement clinique de l'utilisateur (présence de la psy) dans sa singularité et dans sa place dans le groupe</li> <li>• Avoir une vue d'ensemble des handicaps/troubles de l'enfant pour adapter le rythme et les contenus.</li> <li>• Réunions thématiques (en présence de professionnels médicaux ou paramédicaux (Lien étroit avec les CNRHR)</li> <li>• Réunion cas cliniques, APP</li> <li>• Rituels d'accueil identifiés dans le temps et dans les espaces</li> <li>• Dynamique d'accueil portée par tous (par d'accueillant spécifique)</li> <li>• Temps informels d'échanges entre les professionnels</li> </ul> <p>Penser le lieu et les différents espaces comme porteurs de sens et ayant un rôle dans l'accompagnement de l'enfant (qu'est-ce qui est mis à disposition, quels matériaux sont présents, quelle liberté de mouvement à l'enfant...)</p>	<p><b>Psychologue</b></p> <p><b>Mais aussi processus d'acculturation aux questions cliniques dans le but du développement de cette compétence à l'ensemble de l'équipe d'accompagnement</b></p>
	Organisation de l'accompagnement et coordination des interventions multiples	<p>Veiller à une organisation du temps et de l'espace pour l'enfant dans le respect de son rythme,</p> <p>Organisation logistique du quotidien</p> <p>Etablir des objectifs communs (simple et à court terme) pour l'enfant avec toute l'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi du temps réfléchi et adapté au rythme de l'enfant et qui inclut des moments de flexibilité ou des temps morts en fonction du besoin/état de l'enfant</li> <li>• Réunion d'équipe ouvertes aux partenaires pour une logique d'accompagnement global et d'organisation globale</li> <li>• Assurer un espace d'accueil collectif continu</li> <li>• Clarification des différents espaces disponibles et leurs attributions.</li> <li>• Présence d'une maîtresse de maison (gestion domestique du lieu)</li> <li>• Gestion des aléas (absence retards etc.) appel transports, Famille, partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Equipe</b></li> </ul>

Fonction	Missions - Activités	Quoi ?	Comment ?	Qui ?
	Organisation de l'accompagnement et coordination des interventions multiples (suite).		<ul style="list-style-type: none"> <li>Approche comportementale (généralisation des acquisitions)</li> </ul>	
	Communication interne Communication famille	<p>Recevoir/transmettre et diffuser des informations quotidiennes Assurer la circulation de l'information</p> <p>Communiquer en direction des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils de communication <ul style="list-style-type: none"> <li>fiche récapitulative</li> <li>famille-équipe</li> <li>transmission pros</li> <li>dossier unique de l'utilisateur</li> </ul> </li> <li>Réunion équipe + famille, entretiens des familles en binômes</li> <li>Favoriser la venue des parents sur site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe</li> </ul>
	Assurer le lien entre les différents dispositifs internes de la P.I.C.	<p>Elaborer sur la clinique de l'utilisateur/du quotidien avec les autres services : internat, UE, infirmerie...</p> <p>Echanger des informations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion entre les différents dispositifs (Déterminer la fréquence)</li> <li>Veiller à transmettre les informations nécessaires d'un espace à un autre pour qu'on lui offre un bon accompagnement.</li> <li>Accompagner le développement d'une culture plateforme et de recherche de solutions partagées trans-services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe calanque et Equipe de direction</li> </ul>
	Dynamique de l'équipe	<p>Fédérer autour du projet du service Assurer une cohérence globale d'intervention</p> <p>Proximité de l'équipe au quotidien : ambiance, soutien mutuel</p> <p>Animer une équipe pluridisciplinaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion d'équipe et d'étude de cas.</li> <li>Réunion de soutien d'équipe</li> <li>Temps informels</li> <li>Suivre des formations en équipe</li> <li>Lisibilité du projet de service partagée par tous et référence à celui-ci</li> <li>Disponibilité à l'équipe</li> <li>Procédures claires en cas de situation complexe</li> <li>Espace et temps de travail et de pause déterminés et mis à dispositions.</li> </ul> <p>Organiser le travail de façon à établir des tâches précises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de service et Equipe</li> </ul>

Fonction	Missions - Activités	Quoi ?	- Comment ?	Qui ?
<b>Ressourcer / Soutenir</b>	Aider aux projets individualisés	Soutenir le référent dans l'élaboration, la formalisation des projets individuels Soutenir l'équipe dans les accompagnements familiaux Aider à adapter les objectifs à l'enfant, réfléchir à la complexité, aider la famille et l'équipe à faire des choix	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion d'équipe/évaluation des capacités de l'enfant (lien avec les outils d'évaluation)</li> <li>- Évaluation des compétences des familles</li> <li>- Disponibilité aux familles</li> <li>- Une attention portée à l'anamnèse de la situation</li> <li>- Rechercher la collaboration des partenaires</li> <li>- APP, réunion cas clinique</li> <li>- Soutien médical, prescription de soins priorité d'intervention rééducation</li> <li>- Répartir missions de chacun</li> </ul>	<b>Educateur spécialisé</b> <b>Psychologue</b>
	Ressource technique	Apporter des connaissances, une expertise dans le domaine d'action  Mettre en lien les collègues avec des acteurs spécialisés  Le service comme un laboratoire d'expériences Rechercher et soumettre de nouvelles collaborations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à la continuité du parcours de l'enfant</li> <li>- Newsletter interne pour diffuser les bonnes pratiques</li> <li>- Liens réguliers avec les CNRHR et les autres établissements ayant les mêmes missions</li> <li>- Veille documentaire/partage de connaissances : centre de doc en interne ? classeur d'activité</li> <li>- L'équipe fait des contributions dans la presse, travail de reprise.</li> <li>- Travail de reprise/analyse/autoformation sur vidéos ?</li> <li>- Veille sur les dispositifs existants</li> <li>- Réunion d'équipe mensuelle par ex en partageant connaissances, idées, outils</li> </ul>	<b>Chef de service</b> <b>Equipe éducative</b>
	Supervision du travail		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier la-les personne ressource selon les situations</li> <li>- Assurer le Feedback de ce qui s'est passé, des situations vécues et des solutions trouvées</li> </ul>	<b>Chef de service</b> <b>Psychologue</b>

Fonction	Missions - Activités	Quoi ?	- Comment ?	Qui ?
	Supervision du travail (suite).	<p>Accompagner et valoriser les bonnes pratiques professionnelles</p> <p>Aider à prendre de la distance</p> <p>Etre porteur des propositions de l'équipe</p> <p>Ecouter/soutenir</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des bonnes pratiques en réunions (équipe, cas cliniques, institutionnelle).</li> <li>- Réunions d'équipes, APP, réunions cas clinique</li> <li>- Disponibilité des uns envers les autres, écoute/dispo, écoute et disponibilité du cadre</li> <li>- Management par la proximité/attention portée à la sphère émotionnelle/ bien-être au travail : physique et moral des membres de l'équipe (cf fragilité, instabilité de l'équilibre, de l'ambiance au vu du public accueilli)</li> </ul>	<p><b>Chef de service</b></p> <p><b>Psychologue</b></p> <p><b>Intervenant APP</b></p>
	Développement des compétences	<p>Accompagner les collègues dans leur développement professionnel</p> <p>Soutenir l'«Internalisation » des compétences : développer les compétences au contact des personnes extérieures (famille, partenaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations</li> <li>- Réunion d'équipe</li> <li>- Mise en place d'une documentation ressource (compilations des activités adaptées et intéressante dans un dossier à disposition des pro).</li> <li>- Réunions thématiques en présence des pro extérieurs, des pro spécialisés, des familles</li> <li>- Former des Binôme entre professionnels expérimentés et moins expérimentés. Selon son domaine de chacun.</li> <li>- Postulat/principe du service : si tu viens travailler sur ce service (salarié ou intervenants extérieur), tu acceptes de partager tes compétences, d'être observé, d'être remis en question</li> </ul>	<p><b>Chef de service</b></p> <p><b>Personne intéressée à définir</b></p>
<b>Veiller</b>	Mission de « Sentinelle » de la bientraitance institutionnelle	Bientraitance de l'enfant	Accueil : observations quotidiennes de l'état de santé physique et psychique à l'arrivée de l'enfant	<b>Tout le personnel d'accompagnement</b>

Fonction	Missions - Activités	Quoi ?	Comment ?	Qui ?
			<p>Point quotidien sur le groupe et les individus avec traçabilité (cahier de transmission) et analyse</p> <p>Procédure mise à disposition et connue de tous en cas de maltraitance institutionnelle observée</p> <p>Mise à disposition et information sur le registre des incidents vécus par les pro et reprise en équipe tous les 15 jours à 1 mois avec analyse et piste d'améliorations</p> <p>Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie</p> <p>Information des familles concernant la personne qualifiée</p> <p>Implication des familles dans la transmission des informations/vie quotidienne à la maison/informations médicales</p>	<p><b>Maitresse de maison</b></p> <p><b>Chef de service</b></p> <p><b>Equipe de Direction</b></p>
		Bienveillance de l'équipe	<p>Réunions d'équipes</p> <p>APP</p> <p>Stratégie organisationnelle à définir sur la vicariance de l'encadrement (gestion des absences/remplacements)</p>	<p><b>Psychologue</b></p> <p><b>Chef de service</b></p> <p><b>Equipe de Direction</b></p>
	Veille sanitaire	Surveillance de l'état de santé de l'enfant	<p>Visites hebdomadaires de l'IDE groupe/individus</p> <p>Transmissions d'informations médicales</p> <p>Mise à jour des fiches sanitaires</p>	<p><b>IDE</b></p> <p><b>Maitresse de maison</b></p>
	Veille documentaire	Evolutions du secteur médico-social	<p>Liens réguliers avec les ERHR, les CNRHR</p> <p>Communication interne</p> <p>Compte rendu de formation</p>	<p><b>Chef de service</b></p> <p><b>Autre personne intéressée à définir</b></p>
	Veille technique	Evolutions des pratiques, évolutions spécifiques liées au Handicap Rare	<p>Liens réguliers avec les ERHR, les CNRHR et les autres établissements ayant les mêmes missions</p> <p>Recherche, sélection, résumé et focus d'informations spécifiques au service</p> <p>Formations des professionnels</p> <p>APP</p> <p>Transfert de compétences entre les différents professionnels</p>	<p><b>Chef de service</b></p> <p><b>Autre personne intéressée à définir</b></p>

Fonction	Missions - Activités	Quoi ?	Comment ?	Qui ?
	Veille du territoire	Evolutions de l'offre de services au niveau local (ESMS) et national (ERHR)	Création et actualisation de registres de services et/ou d'établissements pour le partenariat ou l'orientation	<b>Chef de service Autre personne intéressée à définir</b>
<b>Travailler en Réseau</b>	Intervention	Mobiliser les ressources externes : partenaires, libéraux Préparer et soumettre des conventionnements	Liste avec les professionnels dont le service a besoin Organiser des visites/ ou de réunion présentation du service auprès des partenaires Réunions d'équipe avec les partenaires, les libéraux Intégrer un réseau "externe"(ex Réseau Maladies Rares Méditerranée)	<b>Chef de service Educateur</b>
	Animation du partenariat	Participation aux réseaux, instances interdisciplinaires	Réunion interdisciplinaires/ discussion/ présentation de cas cliniques et/ou interventions Journée portes ouvertes ?? Identifier/créer un réseau de services/établissements HR Intégrer un réseau "externe" (ex Réseau Maladies Rares Méditerranée)	<b>Chef de service Educateur</b>
	Renforcer les liens avec les Centres Ressources HR	Participation aux congrès et formation Participation aux réseaux	Délégation par la Direction	<b>Chef de service Educateur</b>

## ANNEXE N°3 « Le Projet Linguistique ».

### Le projet linguistique

*Au fondement de notre humanité, il y a le langage et la communication. Quelle soit orale ou écrite, la question de la langue est consubstantielle de l'essence même de l'histoire de l'homme, de son origine et de sa nature profonde. Pour chacun d'entre nous notre langue nous ancre dans nos identités, nous permet de déployer notre histoire, de comprendre les enjeux du monde qui nous entoure, de construire nos équilibres psychologiques. Elle nous ouvre à la possibilité de choisir les relations que nous souhaitons avoir, de hiérarchiser nos priorités, d'exister en tant que sujet, de nous faire respecter, de nous faire aimer aussi...*

*Un projet linguistique médicosocial ne peut pas être déconnecté de toute cette complexité. Il ne peut pour autant pas en rendre compte. Alors, pour signifier le fait que le CESDA a les oreilles ouvertes sur toute la diversité des bruissements de ce monde, nous vous proposons de commencer par un petit détour par quelques citations de personnages célèbres. Ils sont cinéaste, écrivain, philosophe, ethnologue, psychanalyste, comédien. Ils nous en parlent avec leur propre langue. Nous laisserons à la comédienne Emmanuelle Laborit le privilège de conclure cette liste de citation.*

- ❖ « Les limites de mon langage signifient les limites de mon propre monde » - **Ludwig Wittgenstein**,
- ❖ « Une langue différente est une vision différente de la vie » – **Federico Fellini**
- ❖ « Une langue vous place dans un couloir pour la vie. Deux langues vous ouvrent toutes les portes le long du chemin » – **Frank Smith**
- ❖ « Qui dit homme dit langage, et qui dit langage dit société » - **Claude Lévi-Strauss**,
- ❖ « Il y a interaction entre langage et pensée. Un langage organisé agit sur l'organisation de la pensée, et une pensée organisée agit sur l'organisation du langage » - **Ahmad Amin**
- ❖ « Le langage est la maison de l'être » - **Martin Heidegger**
- ❖ « ...le langage, avant de signifier quelque chose, signifie pour quelqu'un » - **Jacques Lacan**,
- ❖ « Je vois comme je pourrais entendre. Mes yeux sont mes oreilles. J'écris comme je peux signer. Mes mains sont bilingues. Je vous offre ma différence. Mon cœur n'est sourd de rien en ce double monde » - **Emmanuelle Laborit**

Pour rappel, la Plateforme Inclusive Cesda accompagne des jeunes qui sont répertoriés, du point de vue de leur handicap, en plusieurs catégories (Déficience auditive, handicap cognitif spécifique qui concerne les troubles de la communication, handicap rare et handicaps associés). Quelle que soit la forme prévalente du handicap, la composante du langage est fortement imbriquée à la situation de chaque usager de la Plateforme Inclusive Cesda.

Aussi, pour l'ensemble de ces jeunes accompagnés, la question de l'apprentissage de la langue et de la consolidation des capacités de communication est une préoccupation qui est au cœur du projet global d'accompagnement.

Pour les sourds en particulier, le décret n°92-1132 du 8 octobre 1992 fait obligation aux établissements spécialisés dans l'accompagnement des jeunes en situation de surdité de présenter un projet clair et particulièrement précis sur les choix linguistiques. Ce projet intègre la question de l'écrit. Au-delà des enjeux culturels, cette question est pour les sourds très sensible car il s'agit d'un domaine où, de façon générale ils rencontrent des obstacles. Le plus souvent, il est difficile pour les sourds de lire régulièrement. Ils peuvent avoir des difficultés pour rentrer dans le plaisir et les nuances de la langue

française. Pour eux, le français écrit est bien souvent d'abord une langue d'entendant. La place de l'apprentissage et de la consolidation de la pratique de l'écrit est donc essentielle pour le projet d'accompagnement.

Il y a aussi des similitudes dans les difficultés rencontrées par les jeunes qui ont des troubles de la communication.

Ce projet linguistique, bien que plus spécialement pensé en direction de la surdité, nourrit également l'approche des questions linguistiques et de l'apprentissage du français écrit pour les jeunes TLA. A ce titre, il transcende les différentes catégories de handicap vue ci-dessus et fait partie du tout constitué par l'accompagnement médico-social (inclusion, compensation du handicap, milieu ordinaire...) de la personne dans toutes ses dimensions.

Dans le cadre de la démarche de réécriture du projet, réalisée en 2020, l'association ADPEP34 a posé comme préalable des principes fondamentaux structurants. Le projet linguistique de la Plateforme Inclusive Cesda sera ici présenté sur ces deux volets :

- Dans un premier paragraphe, les éléments de principes généraux arrêtés par l'ADPEP 34 et visant à poser, situer le cadre d'un projet linguistique qui se veut adapté aux enjeux actuels de notre monde.
- Dans un second paragraphe, une déclinaison plus opérationnelle et technique des objectifs issue du travail participatif conduit avec les équipes de la Plateforme Inclusive Cesda dans le cadre de la démarche projet.

Enfin les conclusions viseront l'articulation de ce travail à une approche globale, par une courte synthèse ayant vocation à rassembler de la façon la plus claire possible le projet linguistique de la Plateforme Inclusive Cesda.

## 1.2 - LES PRINCIPES GENERAUX

**En termes linguistiques**, la volonté est d'affirmer des orientations facilement identifiables par les jeunes et leur famille, des objectifs qui font également repère pour que chaque professionnel de la Plateforme Inclusive Cesda situe clairement le cadre de son action.

Trois axes de travail sont pour cela affirmés :

### **AXE N°1** → **La promotion d'une dynamique inclusive**

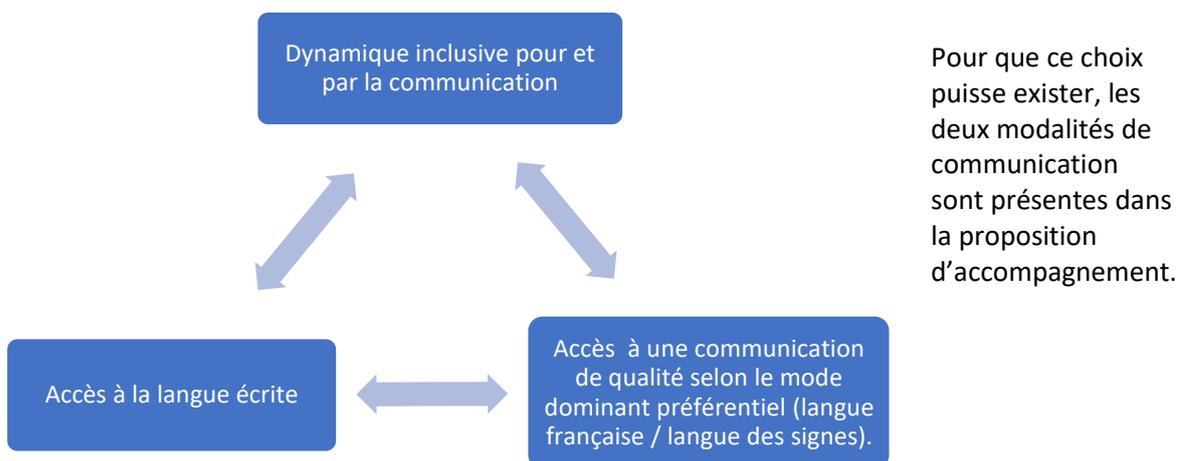
Il ne s'agit pas de choisir entre les langues mais de conduire un projet global ayant pour vocation de permettre à chacun de trouver sa place. Le développement des capacités de communication des jeunes à la Plateforme Inclusive Cesda, au sein de l'IES comme du SESSAD est un enjeu majeur pour soutenir **la dynamique inclusive qui est la vocation de tout dispositif médicosocial.**

### **AXE N°2** → **L'engagement pour la langue écrite française**

L'acquisition de la langue écrite française est une priorité absolue.

### **AXE N°3** → **L'accès à une possibilité de communication de qualité** et pour cela permettre aux sourds le choix entre :

- Langue française
- Langue française et langue des signes



Pour soutenir ces axes fondateurs, le projet linguistique s'exerce sur trois niveaux d'intervention :

**Le projet linguistique institutionnel** accompagne et oriente les pratiques de tous les professionnels de l'institution. **A ce titre, il doit être respecté par tous, indépendamment des convictions personnelles. Concernant la Plateforme Inclusive Cesda, ce projet fait sien les quatre points qui suivent :**

- Le principe qui sous-tend le projet linguistique est la liberté de **choix de la langue** orale (français oral ou LSF). Les deux modalités de communication sont présentes dans la proposition d'accompagnement.
- Quel que soit le choix de la langue, l'objectif est **l'accès à une communication de qualité** permettant une expression profonde des émotions et une vraie compréhension du monde.
- Lorsque le choix premier de la langue est la LSF, notre **mission d'insertion** nous engage à accompagner les jeunes pour qu'ils puissent acquérir en deuxième langue des capacités de communication en français oral, et ce dans le but d'assurer le minimum indispensable à leur parcours d'insertion dans la société.
- La LPCF (Langue Parlée Complétée Française) est utilisée pour soutenir un bain de langue constant, bain de langue qui doit être utilisé en quantité, variété et qualité afin de favoriser chez l'enfant le développement optimal des capacités langagières.

**Le projet linguistique personnalisé** est construit de façon individualisée avec chaque jeune (et avec sa famille). Ce projet respecte les choix exprimés. Le projet linguistique personnalisé définit les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et permet d'évaluer l'état des avancées par rapport aux objectifs fixés.

**Le projet linguistique de classe ou de groupe** est la déclinaison du projet linguistique institutionnel. Il encadre les pratiques linguistiques du groupe. Il fédère les pratiques de l'ensemble des professionnels. Il peut être évolutif et doit nécessairement s'adapter en fonction des profils et des choix linguistiques des jeunes et doit être régulièrement évalué.

### 1.3 - LES ELEMENTS CLES DE LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROJET LINGUISTIQUE

***La question de l'accès au langage, une préoccupation pilier du projet d'accompagnement du CESDA.***

#### 1.3.A - Objectif général : mettre en œuvre un projet linguistique institutionnel

La Plateforme Inclusive Cesda se doit donc de proposer l'ensemble des stimulations linguistiques aux jeunes accueillis. Dans un souci de cohérence, la Plateforme Inclusive Cesda a pour objectif de proposer un cadre optimal d'apprentissage, et dans le même temps, de respecter le choix linguistique des parents et des jeunes accompagnés. L'établissement ne peut se départir de l'exigence de prendre en compte l'enseignement de la langue française orale et écrite. Cette exigence ne s'oppose pas à ce que la langue des signes soit inscrite dans l'enseignement comme dans la communication.

Ce projet linguistique a vocation à clarifier la façon dont les professionnels de la Plateforme Inclusive Cesda doivent préparer le devenir des enfants accueillis considérant que l'établissement propose un accompagnement médico-social global, intégrant notamment les questions d'éducation, d'enseignement et de rééducation de la langue et du langage. L'établissement garanti la conduite et le respect des choix linguistiques émis par les usagers. Cet engagement concerne l'ensemble des professionnels qui accueille des jeunes dont le handicap freine ou empêche la construction linguistique et langagière, nécessitant une approche spécialisée et transdisciplinaire.

A cette fin, il a pour enjeu de fédérer les professionnels et les familles autour des projets à mettre en œuvre, se détachant ainsi des pratiques, des appétences et des convictions individuelles. Il rend donc légitimes les outils, les pratiques et les méthodes d'enseignement adaptés aux besoins et aux demandes individuelles. Il vise l'appropriation des langues en présence (dimension sociale et dimension fonctionnelle) en respectant une philosophie commune.

### 1.3.B - Objectifs spécifiques et actions à mettre en œuvre

1/ Déterminer les modes de communication (acquis / possibles) des jeunes accueillis prenant appui sur :

- Une évaluation objective transdisciplinaire des compétences en langues orale(s) et écrite
  - o Cela implique la construction d'une évaluation normée commune au CESDA prenant en compte la variété des contextes de communication (en situation scolaire, au sein des loisirs, en famille)
- Une connaissance du niveau de réception auditive des jeunes sourds et de l'accès à l'information écrite pour le jeune TLA

2/ Proposer à chaque usager un projet linguistique personnalisé nécessitant :

- L'évaluation diagnostique et progressive des compétences des jeunes accueillis
- La construction d'un support CESDA nommé « Projet linguistique individuel » composante systématique du PIA des jeunes sourds, inscrit si besoin dans le PIA des jeunes TLA
- La définition des objectifs/actions/moyens/échancier au sein de chaque PLI, précisant l'apport de chaque service, dans une dimension transdisciplinaire

3/ Recenser et nourrir le niveau de compétences linguistiques des professionnels du CESDA afin d'optimiser l'utilisation des compétences techniques et linguistiques disponibles :

- Faire vivre un programme de formation continue global pour l'ensemble des professionnels en charge de l'accompagnement par la mise en place de formations en adéquation avec les besoins des usagers accueillis (formation LSF/LPC/TLA/).
- Accueillir et s'impliquer dans des initiatives ouvertes sur l'extérieur (usagers et leurs familles, élèves entendants intéressés par la LSF, associations de sourds, professionnels du CESDA volontaires...) dans le but de promouvoir la mise en place des moments de partage en LSF (ex du café signe) et d'échanges (LSF et oral) sur des thématiques touchant aux questions linguistiques (café pédagogique...);

- 4/ Mettre en place un pôle de recherche linguistique du CESDA (vocation interne) dont le rôle sera de :
- Être en lien avec les réseaux nationaux et internationaux, exercer une veille technique, dans le but de nourrir le partage de compétence et la connaissance des initiatives en cours.
  - Proposer des journées d'étude (rythme à définir) en invitant des intervenants et du public externe ou promouvoir la participation du CESDA à des journées existantes.
  - Mutualiser les outils pédagogiques, éducatifs et paramédicaux (signaire, pratiques TLA, logiciels divers...)
  - Analyser les enjeux des apprentissages au travers des particularités de chaque langue pour nourrir une pédagogie institutionnelle vivante et adaptée aux évolutions des besoins et de l'environnement.
  - Identifier l'évolution des besoins en fonction de l'évolution du public accueillis
  - Approfondir les fondements de l'approche transdisciplinaire dans le but de construire les outils utiles à la définition des complémentarités à construire dans la conduite de chaque projet individualisé.

5/ Rendre accessibles les actions et propositions de la Plateforme Inclusive Cesda aux familles, partenaires et professionnels impliquant :

- Les moyens d'accès des jeunes et leur famille aux communications (écrites/orales) de la Plateforme Inclusive Cesda
- L'information des familles sur le handicap de leur enfant (complément d'informations nécessaire après le diagnostic)
- La sensibilisation aux conséquences des handicaps accompagnés (TLA / surdité/...)
- La diffusion des informations (support site internet de la Plateforme Inclusive Cesda) avec un contenu à dimension nationale/réglementaire et locale sur la surdité et sur les TLA (en lien avec le pôle de recherche linguistique du CESDA)

### 1.3.C - Résultats attendus

- Objectif 1 :
  - o Mise en place d'une évaluation normée transdisciplinaire à destination des usagers (objectif 2022)
- Objectif 2 :
  - o Construction d'un document support projet au projet linguistique individuel (Objectif 2022)
- Objectif 3 :
  - o Identification des compétences de chaque professionnel dans le but d'optimiser la mobilisation des ressources locales et d'orienter les professionnels sur les projets en fonction de leurs compétences (sur support des entretiens bisannuels)
  - o Constitution chaque année d'un plan de formation intégrant la dimension linguistique
  - o Assurer une veille technique pour mettre à jour l'évolution des attentes en termes de formation linguistique (question traitée chaque année dans rapport d'activité, en lien avec les productions du pôle de recherche linguistique du CESDA).
- Objectif 4 :
  - o Mise en place du pôle de recherche linguistique du CESDA (mise en œuvre effective durant la validité du présent projet).
- Objectif 5 :
  - o Sensibiliser aux questions linguistiques :
    - En intégrant cette question aux documents d'accueil

- En procédant à des invitations aux événements dans lequel la Plateforme Inclusive Cesda est impliqué (journée d'étude, café signe et autre...) dès leur mise en place.
- En intégrant dans le site internet du CESDA une mise à jour régulière des informations touchant à la question linguistique

Cet objectif de sensibilisation s'adresse aux :

- ⇒ Parents et familles
- ⇒ Professionnels partenaires
- ⇒ Nouveaux arrivants professionnels du CESDA
- ⇒ A l'extérieur de l'établissement au grand public, dans un objectif d'ouverture, de sensibilisation et de promotion d'une dynamique sociale inclusive.

#### 1.4 - CONCLUSION

La haute ambition de ce projet repose sur le postulat que la question linguistique est au cœur des savoir-faire et de la plus-value portée par l'établissement.

Les citations inscrites en introductions ont été choisies pour illustrer à quel point les questions de langage et de communications sont au cœur des valeurs et des préoccupations portées par la Plateforme Inclusive Cesda.

Cette réflexion a été posée dans un environnement dynamique. L'évolution des publics accompagnés et de la question de la surdité vient nécessairement impacter nos approches linguistiques à développer. La mutation progressive du public accueilli à la Plateforme Inclusive Cesda (accueils des jeunes TLA, accueils de jeunes sourds avec des handicaps associés...) impacte notre approche. Tout cela intervient dans un contexte où le paradigme de la démarche inclusive vient interroger l'existence même de nos institutions et donc de la forme de notre projet linguistique.

Dans ce contexte, et pour faire vivre durablement un projet linguistique de qualité, notre ambition est d'associer :

- La valorisation des savoir-faire en place
- Une capacité à analyser les enjeux de l'environnement, à s'adapter et à se projeter vers l'avenir

#### 1.5-ANNEXES du PROJET LINGUISTIQUE (Ressources bibliographiques) :

- Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :
  - <https://rm.coe.int/16802fc3a8> <https://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-cecrl.html>
- Tests Thermo et profil APCEI :
  - <https://www.cairn.info/competences-cognitives-linguistiques-et-sociales-d-9782870099339-page-267.htm>
  - [https://www.acfos.org/wpcontent/uploads/base\\_doc/sciences\\_techniques/profilapcei\\_revue17.pdf](https://www.acfos.org/wpcontent/uploads/base_doc/sciences_techniques/profilapcei_revue17.pdf)
- Le diplôme de compétences en langue :
  - <https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>
- Scolarisation bilingue LSF/français :
  - [https://inshea.fr/sites/default/files/Bibliographie%20scolarisation%20bilingue\\_0.pdf](https://inshea.fr/sites/default/files/Bibliographie%20scolarisation%20bilingue_0.pdf)
- Améliorer le parcours de santé d'un enfant avec TLA (HAS) :

[https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_2822893/fr/comment-ameliorer-le-parcours-de-sante-d-un-enfant-avec-troubles-specifiques-du-langage-et-des-apprentissages](https://www.has-sante.fr/jcms/c_2822893/fr/comment-ameliorer-le-parcours-de-sante-d-un-enfant-avec-troubles-specifiques-du-langage-et-des-apprentissages)

## **ANNEXE N°4 « La mission de référent PIA ».**

### **La mission du référent PIA (Projet Individualisé d'Accompagnement).**

Le Directeur et, par délégation les chefs de service, sont garants de l'ensemble de l'accompagnement proposé aux jeunes de l'établissement. Par conséquent, ils sont responsables de :

- La cohérence et de la qualité du projet individualisé d'accompagnement (PIA).
- De l'évaluation et du contrôle de sa mise en œuvre.

Le document PIA est rédigé en prenant en compte les demandes du jeune et de sa famille. Sa rédaction s'appuie également sur un travail d'élaboration d'équipe. Sa rédaction finale est validée avec le jeune et avec sa famille. L'ensemble de l'équipe est impliqué dans sa mise en œuvre.

Le référent PIA fait fonction de pivot du suivi, il veille à l'articulation et à la continuité de l'accompagnement. L'objectif est la cohérence et la mise en œuvre de l'ensemble du suivi pluridisciplinaire proposé par l'établissement et le service.

Toute modification du projet d'accompagnement implique un travail d'équipe.

#### **La mission du référent :**

Le référent assure le lien autour du projet du jeune. Il a pour mission de recueillir les objectifs du jeune et de sa famille et de les rendre acteurs dans la mise en place du projet. Il est l'interlocuteur privilégié du jeune, de la famille, des professionnels et aussi des partenaires. Il centralise les informations concernant l'accompagnement du jeune.

Le référent transmet à l'équipe toutes les informations utiles au bon déroulement de l'accompagnement.

Le chef de service auquel le jeune est rattaché assure la représentation institutionnelle.

#### **Participation aux instances :**

Le référent participe aux différentes instances et réunions dans lesquelles la situation du jeune est mise à l'ordre du jour :

- Entretiens avec la famille
- Réunions d'équipe
- Réunions clinique et réunions de synthèse
- Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS).
- Autres rencontres en lien avec la fonction de référence

Il peut également intervenir si besoin dans des réunions partenariales

- Les conseils de classe
- Différentes rencontres avec différents partenaires

## **Les attendues de la fonction :**

- Elaboration du document PIA
  - Recueil de la parole du jeune et de sa famille
  - Restitution en équipe pluridisciplinaire
  - Elaboration en équipe visant à analyser nos possibilités d'accompagnement à mettre en œuvre selon les objectifs formulés par le jeune et par sa famille
  - Identification des moyens mobilisés et formalisation du PIA
  - Présentation du PIA à la famille et signature en présence du chef de service
  
- Evaluation du PIA
  - De façon conjointe avec le jeune sa famille et l'équipe d'accompagnement.
  - Réajustements si utiles
  
- Rédaction des bilans et synthèses pour les renouvellements des demandes MDA (ou MDPH)
  
- Participation possible à la rédaction du GEVA-sco (selon les services et en complément de la mission de l'enseignant référent handicap de l'académie).
  
- Alimentation du Dossier de l'Usager
  
- Sur le SESSAD, suivi des actes
  
- Le référent peut être également sollicité par des jeunes sortis depuis peu de l'établissement (demande de conseils, d'information...).

## **La désignation du référent PIA**

Il y a un référent par jeune (personnel éducatif ou pédagogique). Il est désigné par le chef de service suite à une concertation préalable avec les professionnels de l'équipe. Un accompagnement à la mission du référent (soutien, formation...) peut si nécessaire être mobilisé.

Pour faciliter l'accompagnement, il est désigné selon plusieurs critères :

- Participation à l'accompagnement du jeune
- Selon le projet linguistique pour les jeunes sourds
- En tenant compte des compétences spécifiques des professionnels.
- Selon la charge de travail générée par chaque situation spécifique

## **Changement de référent**

Selon les évolutions des besoins et des parcours, un besoin de changement de référent peut apparaître. La famille peut aussi nous solliciter en ce sens. Avant toute décision, la question sera discutée en équipe.

## **La régulation de la fonction de référence**

L'accompagnement du jeune basé sur ce type d'organisation implique à la fois un travail de proximité et de distanciation de la part du professionnel. Il doit construire une relation suffisamment proche tout en veillant à garder une certaine objectivité.

Aussi, le référent du PIA doit-il être attentif à préserver le jeune d'un surinvestissement affectif.

Le référent n'est pas le seul impliqué dans l'accompagnement, l'ensemble de l'équipe est concerné dans l'accompagnement de l'enfant.

Plusieurs modalités de régulation sont mobilisables dans l'établissement :

- Les différentes réunions du service
- La réunion d'analyse de la pratique
- Il est également possible de solliciter d'autres professionnels (cadres techniques ou hiérarchiques, paramédicaux)
  - Psychologue
  - Chef de service
  - ...

#### **Temps de travail mobilisé pour assurer la fonction de référent PIA**

Le temps de travail à mobiliser pour assurer cette fonction s'évalue en équipe selon chaque situation.

En fonction de l'évolution de la situation, ce temps pourra être ajusté dans l'année.

A titre indicatif, une base de départ a été estimée à 18h/an/référence.

**Il est de la responsabilité du chef de service de construire des organisations de travail qui permettent aux professionnels référents d'assurer correctement leur mission.**